

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CENTRE – URBANISATION CULTURE SOCIÉTÉ**

**L'IMPACT DE L'INSÉCURITÉ ET DES RISQUES SOCIAUX SUR LA
FÉCONDITÉ AU CANADA**

Une étude empirique des mécanismes que supposent les politiques familiales

Par

Jean-Dominique MORENCY

Bachelier en sociologie

Mémoire présenté pour obtenir le grade de

Maître ès sciences, M.Sc.

Démographie

Février 2010

Ce mémoire intitulé

**L'IMPACT DE L'INSÉCURITÉ ET DES RISQUES SOCIAUX SUR LA
FÉCONDITÉ AU CANADA**

Une étude empirique des mécanismes que supposent les politiques familiales

et présenté par

Jean-Dominique MORENCY

a été évalué par un jury composé de

M. Alain BÉLANGER, président

M. Benoît LAPLANTE, directeur de recherche et

M. Pierre LEFEBVRE, examinateur externe

RÉSUMÉ

Ce mémoire a pour but de vérifier si, au sein de la population canadienne en âge d'avoir des enfants, les liens que l'on suppose exister entre les facteurs que pourraient modifier les politiques et la fécondité existent vraiment. On s'intéresse à la naissance du premier, du second et du troisième enfant. On étudie l'influence des politiques telles qu'elles existent et surtout le rôle de l'insécurité sur les décisions des couples. On cherche à mesurer dans quelle mesure les ressources des individus et des couples réduisent l'effet présumé de l'insécurité sur la fécondité. L'insécurité est mesurée par certaines caractéristiques de l'emploi des individus et les facteurs qui peuvent la réduire par les avantages sociaux fournis par les employeurs et par les programmes sociaux de l'État.

On utilise les techniques d'analyses biographiques et les données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), une enquête réalisée par Statistique Canada. On se concentre sur les couples formés de deux salariés. On étudie les naissances comme autant d'événements et on estime les effets des variables indépendantes au moyen du modèle semi-paramétrique à risque proportionnel de Cox.

Les résultats indiquent que le rôle des facteurs varie selon le rang de la naissance. La décision de mettre au monde le premier dépend principalement de la nature et du degré de l'insécurité auquel est confronté le partenaire féminin. La perte de revenu qui suivrait par la naissance d'un enfant et le risque que la femme perde son emploi réduisent la probabilité instantanée de la naissance du premier enfant. La situation du partenaire masculin a peu ou pas d'impact. La décision de mettre au monde le deuxième enfant est régie par un processus différent. Elle dépend principalement de la situation du partenaire masculin et essentiellement de son revenu. La décision de mettre au monde le troisième enfant est régie par un processus encore différent : les résultats indiquent qu'aucun des facteurs qui nous intéressent ne joue un rôle dans la décision d'avoir le troisième enfant.

Notre étude montre que les politiques ont un effet sur la réalisation du désir d'enfants. Chez les femmes à risque d'avoir le premier enfant, les lois du travail qui assurent à la femme le droit de retrouver son emploi après le congé de maternité et les politiques qui offrent des prestations de maternité généreuses ont un effet positif sur la naissance du premier enfant. Le montant des aides financières récurrentes supplémentaires que recevrait le couple à la naissance de l'enfant a également un effet positif. Chez les femmes à risque d'avoir le deuxième enfant, ce sont les incitatifs financiers, en particulier le montant des aides financières récurrentes supplémentaires, qui ont le plus grand impact sur la décision.

Mots clés : Fécondité; Naissance; Programmation de la première naissance; Famille; Politique sociale; Marché du travail; Études longitudinales; Analyse des biographies.

ABSTRACT

This thesis is intended to verify if, in the Canadian population in their childbearing years, the relations that are assumed to exist between fertility behaviours and the factors that policies could alter do really exist. We focus on the birth of the first, second and third child. We examine the influence of insecurity and of the policies designed to mitigate its effects on couples' decisions to have a child. We seek to estimate to what extent the resources of the individuals and their couple reduce the presumed effect of insecurity on fertility. Insecurity is measured primarily through the characteristics of the individuals and their jobs. The factors that can mitigate it are measured through social benefits provided by the employers and programs provided by the State.

The study is conducted using biographical analysis techniques and data from the Survey of Labour and Income Dynamics (SLID), a survey conducted by Statistics Canada. Births are studied as events. We limit the study to couples made of two employed partners. The effects of the independent variables are estimated using Cox semi-parametric proportional hazard model.

Our results indicate that the effects of the factors vary according to birth order. The decision to have the first child is mainly based on the nature and level of insecurity which the female partner faces. The income loss that would follow the birth and the risk that she could lose her job can play reduce the hazard of having the first child. The male partner's situation has little or no effect. The decision to have the second child is a different process. It depends mainly on the male partner's income. The decision to have the third child is still a different process: our results show that none of the factors we are interested in has an effect.

Our results show that policies play a role in fertility decisions. For women at risk of having their first child, labour laws enforcing their right to keep their job while on maternity leave and family policies providing generous maternity benefits have a positive effect on the birth of the first child. Refundable tax credits also have a positive effect. For women at risk of having the second child, financial incentives, such as refundable tax credits, have the greatest impact on fertility.

Key words: Fertility; Birth; First birth timing; Family; Social policy; Family policy; Labour market; Longitudinal studies; Event history analysis.

REMERCIEMENTS

Je tiens, tout d'abord, à remercier grandement mon directeur de recherche Benoît Laplante, qui a été à la base de ce projet et sans qui rien de ceci n'existerait. Son enthousiasme, sa grande disponibilité, ses judicieux conseils et son support moral et technique ont été déterminants dans la réussite de ce document.

Je veux aussi remercier Constanza Street que j'ai côtoyée avec beaucoup de plaisir tout au long de mon projet et qui a contribué directement à certaines parties de mon mémoire. J'ai beaucoup apprécié sa contribution.

Un gros merci aussi à tous mes amis et collègues ainsi qu'à tous mes professeurs du programme de démographie qui ont été présents à un moment donné pour m'appuyer dans mes démarches.

Merci aussi au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS) pour m'avoir permis d'accéder aux données nécessaires à cette étude.

Je remercie aussi mes parents et ma sœur qui m'ont soutenu chacun à leur façon tout au long de ma maîtrise et qui ont cru en moi. Je veux aussi remercier ma belle-famille accueillante avec qui j'ai pu discuter de ce projet.

Pour terminer, je tiens à souligner l'importance de la présence de ma conjointe Caroline qui m'a soutenu tout au long de ce périple. Elle m'a offert un soutien indéfectible et a été présente à mes côtés à chaque étape. Je ne saurais trop la remercier.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	iii
Abstract.....	iv
Remerciements.....	v
Introduction.....	1
Le contexte.....	1
La question de recherche.....	1
Chapitre 1 : Le cadre conceptuel.....	3
L'opposition entre la reproduction et la production.....	3
Les trente glorieuses et le processus d'individualisation.....	3
L'abandon de la régulation fordiste et le transfert des risques vers les individus.....	4
L'incertitude, les risques sociaux et l'insécurité économique.....	6
Les interventions de l'État.....	7
Une typologie des régimes d'État providence.....	8
La famille.....	9
Chapitre 2 : la recherche sur les politiques familiales.....	13
Les raisons qui motivent les couples à avoir ou pas des enfants.....	14
Bref historique des interventions de l'État envers les familles.....	16
Les politiques familiales et les mécanismes par lesquels elles peuvent influencer la fécondité.....	18
Les incitatifs financiers.....	19
Les mesures financières et fiscales dirigées vers les familles avec enfants.....	19
Le versement unique.....	20
Le versement périodique.....	20
Les allègements fiscaux.....	21
Les appuis financiers agissant comme précurseurs à la fécondité.....	22
Les incitations financières et les services dirigés vers les couples ou les individus.....	22
Les services dirigés spécialement vers les enfants.....	24
Les politiques familiales qui favorisent la conciliation du travail et de la famille.....	24
Le congé parental.....	25
Le congé de maternité.....	26
Le congé de paternité.....	27
Le congé de présence parentale.....	28
Les services de garde subventionnés.....	28
L'horaire flexible.....	29
L'emploi à temps partiel pour les parents de jeunes enfants.....	30
Les lois antidiscriminatoires et l'égalité des sexes dans le domaine du travail.....	30
Les différents systèmes d'imposition du revenu.....	31
Les grands changements sociaux favorables à l'enfance et à la fonction parentale.....	32
Les mesures relatives à l'emploi.....	32
Les environnements accueillants pour les enfants.....	33
L'égalité entre les hommes et les femmes.....	33
Le développement d'attitudes positives envers les enfants et la fonction parentale.....	34
Un ensemble de politiques plutôt que des mesures isolées.....	35

Chapitre 3 : Méthodologie	39
Données	39
L'EDTR	40
Les échantillons	42
La mesure de l'insécurité	43
Hypothèses.....	45
Hypothèses générales.....	46
Hypothèses spécifiques	46
Opérationnalisation des hypothèses	49
La variable dépendante	50
Les variables indépendantes.....	51
Méthodes d'analyse.....	59
Étude de la proportionnalité.....	61
L'évolution du calendrier des naissances.....	61
La représentation de l'effet d'une variable continue sur la variable dépendante au moyen de la spline cubique.....	63
Chapitre 4 : Étude de la première naissance	66
Description de l'échantillon	66
Description des caractéristiques des partenaires	66
Description des caractéristiques de la famille	67
Étude des caractéristiques des conjoints	67
Étude des caractéristiques du partenaire féminin	68
Étude des caractéristiques du partenaire masculin.....	68
Étude des caractéristiques combinées des conjoints.....	68
Étude de la proportionnalité	70
Chapitre 5 : Étude de la deuxième naissance.....	82
Description de l'échantillon	82
Description des caractéristiques des partenaires	82
Description des caractéristiques de la famille	82
Étude des caractéristiques des conjoints	82
Étude des caractéristiques du partenaire féminin	83
Étude des caractéristiques du partenaire masculin.....	83
Étude des caractéristiques combinées des conjoints.....	83
Étude de la proportionnalité	85
Chapitre 6 : Étude de la troisième naissance.....	97
Description de l'échantillon	97
Description des caractéristiques des partenaires	97
Description des caractéristiques de la famille	97
Étude des caractéristiques des conjoints	98
Étude des caractéristiques du partenaire féminin	98
Étude des caractéristiques du partenaire masculin.....	98
Étude des caractéristiques combinées des conjoints.....	98
Étude de la proportionnalité	99

Chapitre 7 : Implications et conclusion	111
Retour sur les résultats de l'étude de la première naissance	111
Retour sur les résultats de l'étude de la deuxième naissance	115
Retour sur les résultats de l'étude de la troisième naissance	115
Retour sur les hypothèses	116
Retour sur les hypothèses spécifiques	117
Retour sur l'effet des politiques	118
Les limites de l'étude	119
Prochaines étapes	121
Annexe 1	123
Bibliographie	124

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Durée totale en semaines du congé de maternité et parental selon les différentes législations provinciales, les conditions d'admissibilité au congé ainsi que les règles de l'assurance-emploi pour avoir droit aux prestations.....	56
Tableau 2 : Description de l'échantillon des couples à risque d'avoir le premier enfant	71
Tableau 3 : Description de l'échantillon des couples à risque d'avoir le premier enfant	72
Tableau 4 : La première naissance - Partenaire féminin.....	73
Tableau 5 : La première naissance - Partenaire masculin	75
Tableau 6 : La première naissance - Couple	76
Tableau 7 : Résultat du test du postulat de proportionnalité	80
Tableau 8 : Relation entre le revenu net moyen du partenaire masculin en fonction du montant prévisible des aides financières récurrentes	84
Tableau 9 : Description de l'échantillon des couples à risque d'avoir le deuxième enfant.....	86
Tableau 10 : Description de l'échantillon des couples à risque d'avoir le deuxième enfant.....	87
Tableau 11 : La deuxième naissance - Partenaire féminin	88
Tableau 12 : La deuxième naissance - Partenaire masculin.....	89
Tableau 13 : La deuxième naissance - Couple.....	90
Tableau 14 : Résultat du test du postulat de proportionnalité	95
Tableau 15 : Description de l'échantillon des couples à risque d'avoir le troisième enfant.....	100
Tableau 16 : Description de l'échantillon des couples à risque d'avoir le troisième enfant.....	101
Tableau 17 : La troisième naissance - Partenaire féminin	102
Tableau 18 : La troisième naissance - Partenaire masculin.....	103
Tableau 19 : La troisième naissance - Couple.....	104
Tableau 20 : Résultat du test du postulat de proportionnalité	108

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Structure par âge des taux de fécondité, Canada, 1997 et 2007	62
Figure 2 : La latte du jardinier.....	64
Figure 3 : Exemple de splines linéaire et cubique.....	65
Figure 4 : Effet des prestations de maternité sur la première naissance.....	74
Figure 5 : Effet des aides financières récurrentes sur la première naissance	78
Figure 6 : Taux instantané de la première naissance selon l'âge de la femme	78
Figure 7 : Taux de base de la première naissance selon l'âge de la femme	79
Figure 8 : Effet du revenu net du partenaire masculin sur la deuxième naissance.....	92
Figure 9 : Effet des aides financières récurrentes sur la deuxième naissance.....	92
Figure 10 : Effet de l'âge de la femme sur la deuxième naissance	93
Figure 11 : Taux instantané de la deuxième naissance selon le temps écoulé depuis la première naissance.....	93
Figure 12 : Taux de base de la deuxième naissance selon le temps écoulé depuis la première naissance.....	94
Figure 13 : Effet de l'âge de la femme sur la troisième naissance	106
Figure 14 : Taux instantané de la troisième naissance selon le temps écoulé depuis la deuxième naissance.....	106
Figure 15 : Taux de base de la troisième naissance selon le temps écoulé depuis la deuxième naissance.....	107

INTRODUCTION

Le contexte

Depuis quelques décennies déjà, de nombreux pays occidentaux, dont le Canada, connaissent un régime de fécondité faible qui a pour conséquence d'accélérer le vieillissement de leur population et de compromettre, à terme, le maintien de sa taille sans compensation migratoire.

Afin d'éviter cette décroissance qui pourrait avoir des conséquences sur l'économie ainsi que sur la viabilité des programmes sociaux, comme les régimes d'assurance-maladie et de retraite, les gouvernements favorisent généralement l'immigration parce que cette approche permet d'assurer une certaine croissance de la population. Le Canada utilise cette approche.

Par contre, une deuxième approche peut être envisagée, celle qui permettrait d'augmenter la fécondité à un niveau qui assurerait le remplacement des générations. Il semble donc sage d'examiner ce que pourraient être, dans un État démocratique et dans un contexte contemporain, les politiques dont le but serait d'amener la fécondité au niveau du remplacement des générations.

La question de recherche

Les différentes politiques qui visent à soutenir la famille reposent sur l'idée que les couples désirent avoir plus d'enfants qu'ils en ont et qu'ils en ont moins qu'ils ne le désirent à cause d'obstacles économiques. Les théories les plus élaborées précisent que ces obstacles économiques peuvent être compris comme des risques sociaux. Elles posent que plus on est soumis à des risques sociaux élevés, moins on aura d'enfants. Ainsi, les couples moins soumis aux risques sociaux — grâce notamment à la qualité de leurs emplois, à leur revenu, aux formes d'assurance dont ils bénéficient et aux avantages qu'ils retirent de différents programmes sociaux — devraient avoir plus d'enfants que des couples comparables, mais soumis à des risques sociaux plus élevés.

Dans ce mémoire, nous cherchons à vérifier si, oui ou non, le degré d'exposition aux risques sociaux et à l'insécurité joue un rôle important dans la décision que prennent les couples d'avoir ou non des enfants. Si la chose est vraie, on peut penser que les interventions de l'État qui réduiraient l'insécurité et les risques sociaux pourraient avoir un effet positif sur la fécondité de la population. Si elle ne l'est pas, on pourrait douter de l'efficacité des mesures qui se fonderaient sur ce raisonnement.

Dans la première section, nous exposons les idées qui forment notre cadre conceptuel. La première partie est un retour sur l'idée de McDonald (2000) qui explique la baisse de la fécondité en mettant en opposition la reproduction et la production. Par la suite, nous présentons la vision d'Alva Myrdal (1941) sur le rôle de l'État et la social-démocratie. Finalement, nous décrivons la typologie des régimes d'État-providence élaborée par Esping-Andersen (1990), puis nous discutons du rôle de la famille et de sa

transformation au cours du 20e siècle. Dans la deuxième section, nous présentons une recension de travaux sur les politiques familiales et sur les mesures qui peuvent aider les couples à avoir les enfants qu'ils désirent. Nous nous intéressons ensuite aux mécanismes par lesquels ces mesures opèrent. Dans la troisième section, nous présentons nos hypothèses ainsi que les données et la méthode que nous utilisons pour les mettre à l'épreuve. Enfin, nous présentons les résultats de nos analyses et procédons à une discussion.

CHAPITRE 1 : LE CADRE CONCEPTUEL

Dans cette section nous présentons les éléments de notre cadre conceptuel. Nous traitons tout d'abord de l'opposition qu'a formulée Peter McDonald entre la production et la reproduction. Nous présentons également le concept de risque développé par Beck dans son ouvrage *La Société du risque*. Dans cet ouvrage, Beck s'intéresse au changement dans la configuration de la société et plus particulièrement à la question de la répartition des risques sociaux dont une part de plus en plus grande est transférée aux individus. Par la même occasion, nous résumons les principales transformations qui ont affectées le marché du travail durant la deuxième moitié du 20e siècle et l'impact que ces transformations peuvent avoir eu sur la fécondité. Par la suite, nous abordons le rôle que peuvent jouer les interventions de l'État pour réduire l'insécurité économique dont peuvent souffrir les individus et nous présentons une typologie des régimes d'État-providence. Enfin, nous survolons brièvement le rôle de la famille et son évolution au cours du 20e siècle.

La structure de ce chapitre se base sur la trilogie d'Esping-Andersen (1990, 1999) qui s'articule autour du marché, de l'État et de la famille. Nous traitons, en premier des facteurs liés au marché, puis du rôle de l'État et enfin de la famille. Tout au long de ce mémoire, nous articulons notre raisonnement à partir de ces trois pôles.

L'opposition entre la reproduction et la production

Les trente glorieuses et le processus d'individualisation

Peter McDonald (2000) explique la baisse de la fécondité dans les pays industrialisés par l'accroissement des risques que doivent supporter les personnes et les couples suite aux transformations qui ont eu lieu sur le marché du travail au cours des trente dernières années du 20e siècle.

Les années 1970 ont été marquées par une situation économique difficile, la baisse du rythme de la croissance de la production et les difficultés qui ont affecté de nombreuses industries. Cette crise a remis profondément en question le mode de régulation fordiste qui prévalait depuis une quarantaine d'années. La période comprise entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et la première crise du pétrole a été une période d'abondance et d'enrichissement pour la classe moyenne. Les salariés ont joui d'une situation généralement favorable parce que les taux globaux de syndicalisation ont continuellement augmenté, le rapport salarial était fondé sur le contrat de travail à long terme, les garanties d'emploi étaient bonnes et la progression des salaires dépassait la hausse des prix à la consommation. Les risques sociaux incombaient principalement aux employeurs qui offraient généralement de bonnes conditions aux salariés. Pour les salariés, cette période s'est distinguée par la relative stabilité de l'emploi et par la présence de perspectives d'avenir pour leur famille. Parallèlement

à l'accroissement du niveau de vie de la population, on a vu l'essor de l'État-providence qui s'est assuré de redistribuer la richesse par la voie de différents programmes de sécurité sociale et de soutien du revenu, notamment pour les familles (Mercure, 2001).

Le processus d'individualisation dont traite Ulrich Beck dans *La société du risque* (Beck, 1986) s'est accentué durant cette période. L'amélioration générale du niveau de formation, l'augmentation généralisée des revenus disponibles, les progrès du droit du travail et la transformation de la structure sociale ont fortement favorisé le processus d'individualisation en permettant aux individus de s'affranchir du support traditionnel qu'offraient, par exemple, les classes sociales.

[...] dans un contexte où les conditions matérielles sont relativement favorables, et où l'on dispose de bonnes garanties sociales, les hommes ont été arrachés aux conditions traditionnelles des classes et aux réseaux familiaux d'entraide pour être renvoyés à eux-mêmes et à leur destin individuel sur le marché du travail, avec tous les risques, toutes les chances et toutes les contradictions que cela représente [...] l'individualisation aboutit à la suppression des fondements concrets d'une pensée fondée sur les catégories traditionnelles des sociétés des grands groupes — classes sociales, « états » ou couches sociales. (Beck, 1986: 158)

De plus, il s'agit aussi de l'époque où les femmes se sont émancipées de leur dépendance vis-à-vis de leur conjoint, ce qui a eu pour conséquence d'ébranler la structure familiale et d'accentuer davantage le processus d'individualisation. Face à l'essor de cette individualisation, « on ne sait désormais plus assurer sa subsistance sur un mode traditionnel. Les individus sont de plus en plus dépendant du marché — du travail — et le support traditionnel disparaît — classe sociale, famille, etc. — » (Beck, 1986: 281). Ainsi, le processus d'individualisation détache systématiquement les hommes de leurs attaches sociales. Dans la mesure où le marché du travail demeurait favorable aux salariés, les conséquences négatives de la disparition des attaches sociales n'avaient pas trop de conséquences, mais avec les crises répétées des années 1970 et la détérioration des conditions sur le marché du travail, la situation est devenue tout autre parce que

[...] bien que l'individu soit affranchi des liens traditionnels, il doit en échange se plier aux contraintes du marché du travail et du monde de la consommation, et aux standardisations et aux contrôles qu'elles impliquent. Les formes sociales et les liens traditionnels — classe sociale, cellule familiale restreinte — disparaissent, mais des instances viennent s'y substituer. Elles marquent l'existence de tout individu, et, bien loin de lui permettre de s'affirmer comme individu, en font le jouet des modes, des circonstances, de la conjoncture des marchés — l'existence privée individualisée devient justement de plus en plus nettement et manifestement dépendante des circonstances et de conditions qui se soustraient totalement à son intervention —. Parallèlement, on voit naître des situations de conflits, de risques, et de problèmes qui, en raison de leur origine et de leur configuration, excluent toute action individuelle. (Beck, 1986: 282-283)

L'abandon de la régulation fordiste et le transfert des risques vers les individus

Le système de production basé sur la régulation fordiste a tenu bon jusqu'à la première crise du pétrole, en 1973-1974, alors qu'il a été complètement remis en question. Les nouvelles exigences du

marché ont fait abandonner la logique traditionnelle de la production de masse régulière au profit de la production flexible. La crise de la croissance a entraîné la crise des finances publiques et la remise en question de l'État-providence. La crise de l'emploi et l'essor de la sous-traitance ont ébranlé les formes traditionnelles du lien salarial et ont favorisé l'essor du travail atypique. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce changement de cap : les chocs pétroliers de 1973-74 et de 1979-1980, l'intensification de la concurrence des pays asiatiques, la diversification de la demande, la hausse des exigences de qualité, l'essor des nouvelles technologies de l'information et des communications, de même que la mondialisation croissante des marchés qui se sont ajoutés à une dynamique économique déjà marquée par de nombreuses turbulences (Mercure, 2001).

Au milieu de ces bouleversements, les entreprises ont été confrontées à la crise de la compétitivité. Elles ont remis en question leurs stratégies de croissance et de valorisation du capital ainsi que leurs politiques de gestion de la production, du travail et des rapports de travail. Elles ont imputé leurs déboires à la trop grande rigidité de leur appareil de production et à son manque de flexibilité. Pour faire face à la nouvelle réalité, les entreprises ont cherché des moyens de s'assurer une plus grande flexibilité. Une des solutions a été l'externalisation des risques financiers et sociaux. Une des conséquences de la crise et de l'externalisation des risques a été la détérioration des conditions de travail. Notamment, les salaires sont devenus davantage sensibles à l'intensité de la production et de l'offre et de la demande de travail, les employeurs cherchant de plus en plus à faire assouplir la réglementation du salaire minimum, à remettre en cause l'équité salariale et l'indexation des salaires au coût de la vie et à renégocier.

[...] souvent les contrats de travail comprenant des garanties d'emploi et font de plus en plus appel au travail à temps partiel, au travail temporaire ou encore à forfait, voire multiplient les recours à un ensemble de pratiques de sous-traitance et au travail indépendant. Il en résulte une augmentation vertigineuse du nombre des emplois précaires. Tous ces changements qui se sont produits sur une période de près de vingt-cinq ans ont eu pour effet, d'une part, de transformer complètement la dynamique d'ensemble des entreprises et, d'autre part, de modifier la nature du travail et les statuts d'emploi. (Mercure, 2001: 78)

Les salariés, qui étaient jusque là relativement protégés contre les risques sociaux, ont dû se mettre à assumer directement ceux que leur transféraient les employeurs. L'augmentation des risques sociaux supportés par les salariés se traduit par une plus grande insécurité dans la vie de tous les jours.

Le processus d'individualisation n'est pas étranger à la plus grande insécurité à laquelle font face les personnes. Alors qu'autrefois, une personne pouvait compter sur ses relations traditionnelles pour faire face aux difficultés et à l'insécurité, elle doit désormais compter uniquement sur ses ressources propres, qui sont habituellement plus limitées. Les individus doivent maintenant affronter le marché et ses aléas sans l'aide de l'État ou, du moins, avec moins d'aide qu'auparavant. La transformation du marché du travail a modifié profondément la définition du lien d'emploi.

On est en train de passer d'un système unifié de travail occupant la journée entière et la vie entière, et dont la seule contre-alternative est l'absence totale d'activité professionnelle — le système propre à la société industrielle —, à un système de sous-emploi flexible, pluriel, décentralisé et saturé de risque, qui ne connaît vraisemblablement plus le problème du chômage — si l'on entend par là l'absence d'activité professionnelle —. Dans ce système, le chômage est en quelque sorte intégré au système de l'emploi sous la forme de sous-emploi : on a donc substitué une généralisation de l'insécurité professionnelle que ne connaissait pas le « vieux » système de plein-emploi de la société industrielle [...] Progrès et paupérisation s'y imbriquent sous un mode nouveau. Les gains de productivité des entreprises s'accompagnent de problèmes de contrôle. Les travailleurs échangent un morceau de liberté gagné sur le travail contre de nouvelles contraintes et une nouvelle insécurité sur le plan matériel. Le chômage disparaît, mais il resurgit, généralisé, dans de nouvelles formes de sous-emploi saturées de risques. (Beck, 1986: 304)

La crise économique des années 1970 a aussi été ressentie par les États qui ont fait face à la crise de leurs finances. Cette crise a forcé les gouvernements à remettre en question le fonctionnement de l'État-providence ou même à le rejeter. Les États ont commencé à réduire leurs dépenses et notamment à réduire les budgets des programmes sociaux qui soutenaient les familles. De nombreuses mesures universelles sont devenues des mesures sous condition de ressources réservées aux moins bien nantis. La réduction de l'aide fournie par les États a accru l'insécurité de nombreuses familles alors qu'elles se retrouvaient de plus en plus isolées devant les forces du marché.

En analysant cette situation, McDonald, en vient à conclure qu'en contexte d'insécurité, les personnes doivent tenter à tout prix de réduire les risques auxquels elles sont soumises en améliorant leurs chances sur le marché du travail. Pour cela, elles doivent se concentrer davantage sur l'acquisition de compétences, l'accumulation de l'expérience professionnelle et l'accumulation de l'épargne dans l'éventualité où elles perdraient leur emploi. De plus, elles doivent être flexibles dans le temps et dans l'espace de façon à pouvoir saisir chaque occasion qui se présente. McDonald estime qu'en conséquence, il est imprudent pour l'individu de consacrer du temps et de l'argent à la reproduction dans un monde qui récompense principalement la production. Il est donc normal que dans un système pareil, les individus réduisent leur fécondité. De plus, la vision à court terme du marché du travail ne reconnaît pas l'importance de la reproduction malgré le fait qu'à long terme, le marché risque d'être déséquilibré par la pénurie de main-d'œuvre.

L'incertitude, les risques sociaux et l'insécurité économique

Avant de poursuivre, nous voulons distinguer ce que nous entendons par incertitude, risques sociaux et, insécurité économique et sur la façon dont nous allons utiliser ces termes par la suite.

Par risques sociaux, Esping-Andersen (1999) fait référence aux risques liés aux groupes sociaux, aux risques liés à la trajectoire de vie et aux risques intergénérationnels. Dans cette terminologie, les risques liés aux groupes sociaux sont les risques économiques spécifiques — chômage, insécurité économique, etc. — auxquels sont soumises certaines strates de la société, notamment les jeunes. Les risques liés à la trajectoire sont les risques particuliers associés aux divers stades de la vie, dont ceux de l'insertion socio-économique et de la formation des unions et des familles. Finalement, les risques

intergénérationnels renvoient à la possibilité de la reproduction, d'une génération à l'autre, de l'inégalité des chances. (Laplante, 2008)

Osberg (1998) note que l'utilisation des termes « insécurité » et « incertitude » n'est pas uniforme dans la littérature scientifique. Nous nous fixons un usage en nous en remettant au dictionnaire. La certitude et l'incertitude sont des états et ne varient donc pas par degré : si une chose est incertaine, on précise qu'elle est plus ou moins probable. Par contre, on peut parler de marge de sécurité ou de coefficient de sécurité. Nous dirons donc que la période actuelle est marquée par l'incertitude et que le degré de l'insécurité économique auquel les familles sont soumises varie, mais est relativement élevé. Nous admettons également que l'insécurité économique est la conséquence, pour un individu ou une famille, des risques sociaux auxquels ils sont soumis.

Les interventions de l'État

Dans la partie qui précède, nous avons introduit la notion de « risques sociaux » et expliqué comment l'insécurité que doivent désormais supporter les individus a un impact négatif sur leur fécondité. Il existe tout de même des mécanismes qui permettent de réduire les risques sociaux auxquels la population est soumise. Ces mécanismes peuvent être mis en place par les gouvernements parce qu'eux seuls peuvent réguler le marché du travail et mettre sur pied les programmes sociaux qui peuvent réduire la part des risques sociaux que supporte la population. L'État peut, par conséquent, jouer un rôle crucial pour réduire l'insécurité.

Alva Myrdal (1941), dans *Nation and Family*, expose sa vision du rôle de l'État et les idées centrales de la social-démocratie. Selon Myrdal, l'État doit agir de façon à protéger la population des forces du marché au moyen de politiques sociales. Ces politiques doivent avoir pour objectif d'améliorer les conditions sur le marché du travail, de redistribuer la richesse et de protéger les gens contre les risques sociaux. De ce point de vue, les politiques familiales font partie des politiques sociales au sens large. En améliorant les conditions de vie des individus grâce à ces politiques, on améliore les conditions dans lesquelles les couples décident d'avoir ou non des enfants ce qui a comme effet potentiel d'augmenter la fécondité. De plus, dans un régime social-démocrate comme celui que proposait Myrdal, la société est accueillante pour les enfants parce que les familles qui en ont plusieurs ne sont pas défavorisées financièrement puisque la richesse est redistribuée de manière proportionnelle à la taille et aux ressources des familles.

Myrdal soutient que l'État ne doit pas agir uniquement lorsque les problèmes surviennent, mais doit surtout prévenir les maux :

Social reform policies, she argues, can be thought of as passing through three stages: a paternalistic conservative era, when curing the worst ills is enough; a liberal era, when safeguarding against inequalities through the pooling of risks is enough; and a social democratic era, when the prevention of ills is attempted (Moynihan, 1968: x).

Après la Seconde Guerre mondiale, les interventions de l'État sont devenues de plus en plus nombreuses dans les pays industrialisés et ont réalisé en partie ce que préconisait Myrdal dès les années 1930 : l'intervention importante de l'État pour soutenir les familles.

Une typologie des régimes d'État providence

Gosta Esping-Andersen (1990), dans son ouvrage intitulé *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, propose une typologie des régimes d'État-providence. Il distingue trois types de régime : le régime social-démocrate, le régime conservateur et le régime libéral. Dans un ouvrage paru plus tard (Esping-Andersen, 1999) il en distingue un quatrième : le régime de l'Europe du Sud. Gauthier (2002) utilise la typologie d'Esping-Andersen et examine les interventions des différents régimes à partir de trois critères : ce qu'elle nomme leurs caractéristiques générales, le soutien financier aux familles et le soutien aux parents qui travaillent. Nous résumons ici l'analyse que propose Gauthier.

Le régime social-démocrate se caractérise par « des prestations universelles de l'État aux familles, un niveau élevé d'aide aux parents qui ont un emploi rémunéré et un engagement fort envers l'égalité des sexes. C'est le régime que l'on retrouve dans les pays scandinaves [Danemark, Finlande, Norvège et Suède] » (Gauthier, 2002: 462). Bernier et Roy (2006) jugent que le Québec appartient à ce type. Ce régime est celui que propose Myrdal dès la première moitié du 20^e siècle. On trouve généralement dans ces pays des services de garderie subventionnés de qualité et des congés de maternité généreux.

Le régime conservateur se caractérise par « un niveau moyen d'aide aux familles, qui tend à varier selon le statut d'emploi des parents et qui découle d'une vision plus traditionnelle de la division sexuelle du travail. On retrouve ce régime dans l'Europe du Nord-Ouest, soit en Allemagne, en France et aux Pays-Bas » (Gauthier, 2002: 462). Les États où l'on trouve ce type de régime sont influencés par la doctrine sociale de l'Église et par conséquent sont très attachés à maintenir et à préserver la modèle de la famille moderne typique du monde industrialisé — homme pourvoyeur, femme à la maison — que l'Église soutient depuis l'encyclique *Rerum Novarum* de 1891 (Conseil pontifical Justice et Paix, 2005). Par ailleurs, les bénéfices aux familles encouragent la maternité. Les garderies et les autres services similaires dirigés vers les familles sont peu développés.

Le régime libéral se caractérise par « un faible niveau d'aide aux familles, n'intervient qu'après des familles les plus nécessiteuses et laisse de la place aux forces du marché, surtout en ce qui concerne la garde des enfants. On le retrouve au Royaume-Uni, en Suisse et dans des pays non européens tels que l'Australie et les États-Unis » (Gauthier, 2002: 463). Le Canada fait partie de ce type. Dans les régimes de ce type, on croit peu à l'effet des interventions de l'État, on croit peu à la légitimité de ces interventions et on préfère que l'État s'interpose le moins possible entre l'individu et le marché.

Enfin, le régime de l'Europe du Sud se caractérise par « un clivage marqué selon le statut au regard de l'activité et un mélange de services et de prestations publics ou privés. Il a aussi en propre l'absence de dispositif de revenu minimum garanti au plan national. On le trouve en Grèce, en Italie, en Espagne et au Portugal. » (Gauthier, 2002: 463).

Bien que la typologie d'Esping-Andersen traite de l'État-providence en général, certains auteurs réussissent à mettre en évidence des liens clairs entre le type d'État-providence et la politique familiale qui y existe. En d'autres mots, la politique familiale d'un État est un aspect de sa politique sociale et est donc liée au type de régime auquel il appartient. Les États à régime libéral offrent une aide minimale, limitée aux familles nécessiteuses et laissent le marché faire son œuvre. Les États à régime social-démocrate soutiennent la famille en régulant les marchés et en offrant des programmes sociaux universels. Les États à régime conservateur, également nommés États à régime familialiste, ont pour objectif de maintenir le modèle de la famille moderne à père pourvoyeur et mère au foyer. Leurs politiques découragent la famille dite « postmoderne » à deux actifs. Les États d'Europe du Sud offrent très peu d'aide aux familles.

La famille

Il convient aussi de bien distinguer les différents types de famille. Dans ce mémoire nous différencierons les types de famille en se basant sur ce qu'en entendait Edward Shorter (1977) dans *Naissance de la famille moderne*. Dans son ouvrage, Shorter retrace l'évolution des tendances historiques ayant permis l'émergence de la famille moderne à partir du 18^e siècle. Shorter distingue trois types de famille : la famille traditionnelle, la famille moderne et la famille postmoderne. La famille traditionnelle correspond dans l'univers de Shorter à celle qui existait avant la révolution industrielle, c'est-à-dire à l'époque où la production économique était au centre de l'activité familiale. Les membres de la famille vivaient sur la terre et la communauté jouait un rôle très important dans la vie familiale.

La famille moderne est le type de famille qui est apparu avec l'industrialisation. La famille moderne est une famille nucléaire, c'est-à-dire constituée du père, de la mère et des enfants. Les membres de la famille s'éloignent de la communauté ce qui en fait une famille résolument privée lorsqu'on la compare à la famille traditionnelle. Elle se caractérise par une forte ségrégation des rôles : la femme demeure à la maison à s'occuper des tâches domestiques et familiales alors que l'homme est actif sur le marché du travail. C'est en fait la famille qui correspond à la vision parsonienne.

La famille postmoderne est un modèle de famille beaucoup plus récent. C'est la famille où les deux partenaires sont actifs sur le marché du travail. La division des rôles que l'on retrouve dans la famille moderne n'existe plus dans ce type de famille et on s'approche d'une plus grande égalité entre les sexes. Ce modèle de famille est celui qui prédomine actuellement dans nos sociétés.

Dans le cadre de ce travail, nous ferons allusion tant à la famille moderne que postmoderne et l'utilisation de ces termes sera basée sur la définition que nous venons d'en faire. La famille traditionnelle n'existant plus selon notre définition, nous n'y ferons pas référence dans les pages qui suivront.

Dans la trilogie d'Esping-Andersen (1990, 1999), la famille constitue le troisième pôle après le marché et l'État. La famille est le cœur de la prise de décision en ce qui concerne la fécondité et elle est influencée à la fois par le marché du travail et par les interventions de l'État. Ce sont les ressources disponibles pour la famille qui influencent les choix en matière de fécondité. La famille élargie peut aussi fournir des ressources importantes parce qu'un certain soutien peut provenir de celle-ci. Par exemple, l'aide fournie par les grands-parents qui gardent les petits-enfants et les dons en argent entre les membres d'une même famille peuvent être des facteurs importants qui peuvent influencer un couple à avoir le premier enfant ou un enfant supplémentaire.

Au cours des cinquante dernières années, la famille a beaucoup évolué et s'est grandement transformée. Après la Seconde Guerre mondiale, la famille moderne dominait et les interventions en termes de politiques familiales visaient à soutenir ce modèle de famille. Ces familles demandent généralement peu de soutien sous forme de services et préfèrent davantage du soutien financier qu'ils pourront utiliser selon leur bon vouloir. À partir des années 1970 et avec l'arrivée en masse des femmes sur le marché du travail, la famille postmoderne prend de plus en plus de place. Ces familles, contrairement aux familles modernes, demandent plutôt un important soutien sous forme de mesures et de services publics. Cela inclut entre autres des services de garde subventionnés, des services de garde atypique, des congés parentaux généreux, des horaires de travail flexibles, la synchronisation des temps sociaux — par exemple, faire en sorte que concordent les horaires de travail des parents et l'horaire du service de garde de leurs enfants — et de meilleurs équipements et services collectifs.

Pour que les politiques familiales puissent répondre aux besoins de la population, elles doivent s'ajuster à la demande, qui est fonction du modèle de famille qui prédomine. Si l'offre de politiques familiales ne répond pas à la demande, la fécondité sera plutôt basse, et inversement. Comme l'indiquent Bernier et Roy (2006 : 86) : « la baisse de la fécondité est en partie imputable à un décalage entre les valeurs implicites de l'État et celles qui dominent dans l'ensemble de la population, d'où la nécessité à moyen ou à long terme de "moderniser" les politiques familiales là où les couples [post]modernes représentent de plus en plus la "classe dominante" ».

Dans la prochaine section, nous présentons une recension d'écrits dans laquelle nous abordons les interventions de l'État qui ont un lien avec la fécondité. Par contre, nous ne recensons pas les écrits qui traitent expressément du marché et de son fonctionnement. Cela ne signifie pas pour autant que ce qui se passe dans le marché ne nous intéresse pas, bien au contraire. Nous avons déjà mis en évidence l'opposition entre la reproduction, qui se réalise dans la famille, et la production, qui est l'affaire du

marché. Le marché est donc au centre de nos préoccupations car c'est lui qui oriente les comportements, que ce soit au niveau familial ou au niveau des interventions de l'État. L'articulation entre marché et État est un élément crucial de nos analyses. C'est d'ailleurs en s'inspirant du raisonnement de Myrdal (1941), que nous pouvons mieux comprendre l'articulation qui existe entre les interventions de l'État et le marché. L'État, par ses politiques sociales, peut contrebalancer les effets négatifs du marché en « décommodifiant » les individus (Esping-Andersen, 1999; Polanyi, 1944), c'est-à-dire en les émancipant du marché du travail en devenant une seconde source de ressources, par exemple en offrant de l'aide financière et des services publics.

Dans nos analyses, nous tentons de caractériser le marché du travail par les caractéristiques de l'emploi et les avantages sociaux qui y sont liés. Peu d'écrits distinguent les caractéristiques de l'emploi qui sont liées à l'insécurité économique. Laplante (2008) tente de déterminer quelles sont les caractéristiques sur le marché pouvant être liées à une moins grande insécurité et c'est principalement sur ce document que nous nous basons pour construire nos hypothèses.

CHAPITRE 2 : LA RECHERCHE SUR LES POLITIQUES FAMILIALES

Ce chapitre porte sur les politiques familiales et leurs effets directs ou indirects sur la fécondité. Avant d'aborder les politiques familiales elles-mêmes, nous traitons des raisons qui motivent les couples à avoir ou non un enfant. Nous tentons, ensuite, de comprendre le mécanisme par lequel chaque politique, ou chacune des mesures qui la composent, peut influencer les décisions de fécondité. Dans l'annexe 1, nous présentons une liste des mesures qui existent au Canada.

Cette recension d'écrits se base principalement sur d'autres recensions réalisées par d'autres auteurs. Notre but est de colliger l'ensemble des informations déjà collectées par ces derniers. Nous utilisons principalement six références : *Natalité et interventions publiques* de Jean Bernier, Louise Dallaire et Laurent Roy (2004) qui nous sert à mieux cerner les raisons qui motivent les couples à avoir ou non un enfant, *Nation and Family* d'Alva Myrdal (1941), *Les politiques de soutien de la fécondité : l'éventail des possibilités* de Peter McDonald (2002), *La politique familiale, les tendances sociales et la fécondité au Québec : une expérimentation du modèle nordique?*, de Jean Bernier et Laurent Roy (2006), *Low fertility rates in OECD countries : Facts and Policy response* de Joëlle Sleebos (2003) et *The impact of public policies on families and demographic behaviour* d'Anne Gauthier qui nous permettent de faire l'inventaire des mesures existantes. L'INED a produit récemment un document intitulé : *The costs of raising children and the effectiveness of policies to support parenthood in European countries : a Literature Review* (Letablier et al., 2009). Dans ce document, les auteurs s'intéressent à la mesure du coût des enfants ainsi qu'aux politiques familiales qui existent en Europe. Nous y faisons référence à l'occasion.

Un des documents clés de cette recension d'écrits est *Nation and Family* d'Alva Myrdal parce que l'auteure nous fournit des idées qui sont centrales dans la réalisation de notre travail. Un des éléments importants sur lesquels Myrdal insiste est le fait que ce ne sont pas les mesures isolées qui favorisent la fécondité, mais plutôt l'environnement que crée un ensemble de mesures. Comme l'explique clairement Myrdal, les couples, au moment de prendre la décision d'avoir un enfant, prennent en considération l'ensemble de leurs ressources et le contexte dans lequel ils vivent. Ils ne basent pas leur jugement sur le fait qu'une mesure précise les aidera. Cela devient évident lors de l'évaluation des différentes mesures. On voit que certaines mesures ont des effets positifs sur la fécondité uniquement si elles sont instaurées dans un contexte qui est favorable à leur fonctionnement. Par exemple, les services de garde subventionnés ont de bons effets uniquement si d'autres mesures existent pour favoriser ou faciliter la participation des femmes au marché du travail comme, notamment, un système d'imposition individuel.

Par ailleurs, pour Myrdal, la politique familiale est une politique sociale qui vise à soutenir l'ensemble de la population en améliorant les conditions dans lesquelles les individus évoluent. En améliorant les

conditions de vie des familles dans plusieurs aspects de leur existence, ces dernières seront plus enclines à réaliser leur désir d'avoir des enfants. Il faut donc prendre en considération l'effet de l'ensemble des mesures agissant sur la fécondité plutôt que de tenter d'analyser leur effet séparément.

Myrdal (1941) se demande aussi quelle approche est la plus appropriée pour soutenir les enfants : fournir de l'argent aux parents ou plutôt fournir un ensemble de services gratuits ou subventionnés destinés spécifiquement aux enfants. Myrdal en arrive à la conclusion que les mesures sous la forme de services sont plus appropriées puisque les principaux bénéficiaires sont véritablement ceux qui sont ciblés, c'est-à-dire les enfants.

Les raisons qui motivent les couples à avoir ou pas des enfants

Avant de s'intéresser aux politiques familiales et de comprendre par quels mécanismes elles peuvent soutenir les couples à réaliser leur désir d'enfants, il apparaît tout naturel de s'intéresser en premier lieu aux raisons qui motivent les couples à avoir ou pas des enfants.

Bernier, Dallaire et Roy indiquent qu'il n'existe pas de cause ou de facteur unique à l'origine des comportements de fécondité. Selon eux, il existe plutôt une diversité de raisons et que ces « raisons d'avoir ou non des enfants varient selon les situations, les contextes et les cheminements des individus et des couples ». (2004 : 19). Il n'existe pas, par conséquent, un type de comportement ou de raisonnement, mais plusieurs types :

Passer du désir d'avoir un enfant au projet d'une naissance relève d'un choix où s'entremêlent des éléments affectifs, des situations, des conditions, des stratégies, mais aussi des normes et des représentations de la famille que l'on souhaite. Par ailleurs, les raisons de faire ou non des enfants peuvent varier selon les situations et les contextes propres à certains groupes. Tous les jeunes en âge d'avoir des enfants ne connaissent pas le même cheminement et ne vivent pas dans le même contexte socioéconomique (Bernier, Dallaire et Roy, 2004 : 19).

Malgré cette grande diversité de facteurs, les auteurs réussissent, en colligeant l'information de plusieurs recherches, à identifier que les jeunes adultes posent au moins trois conditions minimales à remplir avant de prendre la décision d'avoir le premier enfant. Tout d'abord, ils veulent avoir une bonne sécurité financière. Cette bonne sécurité financière passe généralement par un bon emploi. La difficulté à trouver ce bon emploi et la multiplication du travail atypique ont pour conséquence de retarder le départ du foyer parental, l'achat d'une maison ou l'installation du couple et, par ricochet, de repousser indéfiniment le moment propice pour mettre au monde cet enfant. L'insécurité face à l'avenir économique et de mauvaises perspectives d'emploi agissent comme un frein sur le désir de devenir parent.

Ensuite, ils veulent une relation conjugale stable et sûre. Avoir une telle relation n'est pas facile, considérant que les jeunes choisissent de plus en plus l'union de fait, un type d'union beaucoup moins stable. De plus, les jeunes passent plus facilement d'une union à l'autre ce qui ne favorise pas le

sentiment d'engagement et n'est pas propice à la fécondité. Bernier, Dallaire et Roy (2004 : 20) mentionnent : « il se trouve que pour plusieurs, cette condition de stabilité et de sécurité est de plus en plus difficile à remplir et lorsque enfin elle est remplie, il peut être déjà tard eu égard à la période fertile de la femme. »

Enfin, les jeunes posent aussi comme condition minimale que leur conjoint soit capable de partager les tâches domestiques et parentales. À l'époque où la femme demeurait à la maison, on jugeait normal qu'elle s'occupe de ces tâches mais, dans un contexte où les deux partenaires travaillent et où avoir un enfant et l'éduquer exigent beaucoup de temps et de renoncement, une répartition plus égale des tâches devient de plus en plus essentielle. Ceci est devenu une condition nécessaire sans quoi la femme risque de renoncer à mettre au monde un enfant.

D'autres facteurs peuvent influencer les décisions de fécondité, par exemple : l'allongement des études des femmes et leur désir de s'insérer sur le marché du travail qui peuvent se faire au détriment de la maternité. De plus, la présence des femmes sur le marché du travail tend à faire augmenter les coûts directs et indirects liés au retrait du marché du travail lors de la période précédent et suivant la naissance d'un enfant. Par ailleurs, l'allongement des études, surtout chez les femmes, a pour conséquence le report de l'âge à la maternité et bien souvent la diminution de la descendance finale. Bernier, Dallaire et Roy (2004 : 20) écrivent aussi que : « chez les couples dont les deux parents occupent un emploi, le besoin le plus souvent exprimé concerne des conditions qui permettraient de participer au marché du travail tout en ayant la possibilité d'avoir les enfants désirés et d'en prendre soin convenablement. » L'existence de mesures de conciliation du travail et de la famille peut être considérée, par plusieurs couples, comme une condition minimale pour mettre au monde un enfant.

Les auteurs distinguent trois groupes afin de mieux comprendre ce qui motive les jeunes et les couples à avoir ou pas des enfants. Bernier, Dallaire et Roy (2004 : 22) mettent de l'emphase sur la distinction entre jeunes et couples : « On est amené à faire une différence entre les jeunes en âge d'avoir des enfants, mais dont les conditions et le contexte ne le leur permettent que difficilement, ceux qui sont aux études et dont la scolarité se prolonge, et ceux qui vivent déjà en couple et ont d'autres contraintes qui influencent leur désir d'avoir des enfants. »

Le premier groupe est composé de jeunes adultes qui éprouvent des difficultés d'insertion. Le travail permet aux jeunes d'atteindre leur indépendance économique et leur permet de s'émanciper de la tutelle de leur parent et du soutien étatique ce qui les mène à la vie de couple et à la formation d'une famille. Par contre, pour plusieurs d'entre eux, le marché du travail est synonyme de précarité, d'instabilité et de faible revenu. La précarité de leur situation financière a pour conséquence de les retenir plus longtemps chez leurs parents, de retarder leur entrée dans la vie adulte et la formation du couple. Comme l'écrivent Bernier, Dallaire et Roy :

On sait que le moment où l'on fonde sa famille a un effet déterminant sur le nombre d'enfants que l'on aura. Les aspirations en matière de fécondité s'ajustent à la baisse lorsque la formation du couple se fait à un âge tardif. La difficulté d'obtenir un premier emploi stable et rémunérateur est le principal obstacle que rencontrent les jeunes qui souhaitent devenir parents. Des conditions peu favorables du marché du travail et une fiscalité peu généreuse constituent des obstacles à la parentalité (Bernier, Dallaire et Roy, 2004 : 22).

Le deuxième groupe est celui des étudiants et étudiantes qui prolongent leurs études. Selon les auteurs, leur situation est également particulière et doit être traitée comme telle. Les jeunes, particulièrement les femmes, allongent de plus en plus la durée de leurs études. Plusieurs d'entre eux sont en couple et sont en âge d'avoir des enfants, mais vu les contraintes auxquelles les étudiants doivent généralement faire face — peu de ressources financières, endettement, accès restreint aux services, par exemple les services de garde, adaptés à leur situation — décident de remettre à plus tard la décision d'avoir des enfants avec des conséquences parfois négatives sur leur descendance finale.

Enfin, le troisième groupe est composé des personnes et des couples généralement actifs sur le marché du travail. Depuis les années, 1970, la participation des femmes sur le marché du travail n'a pas cessé d'augmenter. Ceci a complètement changé la dynamique des familles en ce qui concerne les décisions de fécondité. Selon Bernier, Dallaire et Roy :

[...] comme nous l'avons vu plus haut, les recherches récentes montrent que les pays (la Scandinavie) où le marché du travail offre des conditions permettant de concilier travail et responsabilités parentales sont ceux-là où le niveau de fécondité est le plus élevé. À l'opposé, les pays où de telles conditions n'existent pas (sud de l'Europe), les travailleuses préféreront s'abstenir de faire des enfants ou, à tout le moins, en auront moins. Bernier, Dallaire et Roy (2004 : 22)

Encore une fois, il ressort que des mesures de conciliation du travail et de la famille pour soutenir les familles postmodernes sont de plus en plus nécessaires pour les aider à mettre au monde les enfants qu'ils désirent.

Maintenant que nous avons une meilleure idée de ce qui peut influencer la décision des couples d'avoir des enfants, nous nous intéressons aux politiques familiales qui peuvent avoir un impact sur cette décision.

Bref historique des interventions de l'État envers les familles

Dans son ouvrage intitulé *The State and the Family*, Gauthier dresse un historique des interventions de l'État dans les pays industrialisés depuis la fin du 19^e siècle jusqu'à la fin du 20^e. La France, par des politiques natalistes et la Suède, par des politiques familiales, ont été deux des premiers pays à intervenir à l'aide d'un ensemble de politiques. La France, qui a été l'un des premiers pays à vivre une diminution marquée de sa fécondité au 19^e siècle, a adopté des politiques natalistes visant à favoriser les couples à avoir des enfants parce que l'on croyait à l'époque que la puissance d'un pays était

proportionnelle à la taille de sa population. La politique du gouvernement français de l'époque comprenait la propagande nataliste, des incitatifs financiers et l'accès restreint aux instruments de contrôle des naissances. En Suède, contrairement à la France, les premières politiques familiales, qui datent des années 1930 et 1940, n'étaient pas expressément natalistes, mais visaient plutôt l'amélioration de l'environnement dans lequel les familles se trouvaient ainsi que l'accès à la contraception et le libre choix des couples d'avoir des enfants ou non.

Après la Seconde Guerre mondiale, les politiques sociales qui existaient dans les pays développés qui, avant la guerre, visaient particulièrement à soutenir la croissance de la population visent désormais à améliorer son niveau de vie. L'État providence naît à cette époque et connaît son apogée au début des années 1970. Pendant cette période, les États tentent de redistribuer la richesse de façon à éliminer la pauvreté. C'est à cette époque qu'apparaissent et se répandent les aides financières universelles, qui sont dirigées vers toutes les familles indépendamment de leur revenu, de leur classe sociale et de leurs ressources.

De plus, durant cette période, on croit que la famille moderne, constituée de la mère au foyer et du père pourvoyeur, est le modèle de famille par excellence. Les politiques familiales et les mesures prises par les gouvernements visent donc à promouvoir ce type de famille. L'imposition conjointe des revenus — c'est-à-dire le calcul de l'impôt sur la somme des revenus des conjoints plutôt que sur le revenu de chacun a existé en Irlande jusqu'en 1980 et au Royaume-Uni jusqu'en 1971 et avait failli être adopté aux États-Unis dans les années 1940 (Kesselman, 2008) — et les incitatifs financiers avaient pour but de faire échec à la participation des femmes au marché du travail et ont été privilégiés à cette époque.

À partir des années 1960, la pauvreté, que l'on croyait avoir éliminée grâce aux aides fournies par l'État providence, est soudainement plus présente que jamais. On remet en question le modèle de l'État providence et dans de nombreux pays, on se décide à soutenir principalement les individus les plus démunis. Les aides financières universelles sont remplacées par des aides sous condition de ressources. Cela permettait du même coup aux gouvernements de réduire leurs dépenses à une époque où la situation économique était particulièrement difficile.

Par ailleurs, à cette époque, se produisent certains changements importants, dont le contrôle de la fécondité grâce à la contraception et l'augmentation du nombre d'emplois à temps partiel, qui favorisent la participation des femmes au marché du travail. Le modèle de la famille moderne est rapidement remis en question.

Avec l'intégration des femmes au marché du travail, les mères qui, autrefois s'occupaient à temps plein des enfants et des tâches ménagères, sont maintenant plus nombreuses à travailler. Autrement dit, travailler n'est plus ce que font les filles en attendant de se trouver un mari et de devenir mère. Une fois ce mouvement engagé, les hommes doivent remettre en question leur rôle de pourvoyeur et doivent

accroître leur participation au soin des enfants et aux tâches ménagères sous la pression des femmes qui ne peuvent plus s'en acquitter seules comme auparavant. L'égalité des sexes dans la prise en charge du soin des enfants et des autres tâches ménagères devient de plus en plus incontournable. De plus, la participation massive des femmes au marché du travail liée à l'absence de mesures favorisant la conciliation entre le travail et la famille poussent plusieurs d'entre elles à réduire leur fécondité.

Dans les années 1980 et 1990, les mesures facilitant la conciliation du travail et de la famille deviennent de plus en plus nécessaires pour soutenir le nouveau modèle de famille prédominant : la famille postmoderne ou famille à deux pourvoyeurs. C'est à cette époque que les services de garde se développent, que les congés de maternité se bonifient et que les conditions de travail sont adaptées aux besoins des parents — avec des horaires de travail mieux adaptés et la possibilité de travailler à temps partiel lorsque les enfants sont en bas âges — pour aider les familles avec enfants.

Les gouvernements des démocraties ne peuvent pas imposer leur volonté à leurs citoyens dans ce qui relève de la vie privée. C'est pour cette raison que dans ces pays, les politiques familiales qui peuvent influencer la fécondité ne peuvent pas être natalistes. Ces politiques agissent plutôt de façon indirecte sur la fécondité. Des politiques familiales qui améliorent l'environnement dans lequel les individus évoluent, qui favorisent la conciliation entre le travail et la famille ou qui améliorent l'équité entre les hommes et les femmes peuvent de façon indirecte stimuler les couples à avoir des enfants — voire en avoir un de plus — et cela même si ce n'est pas l'objectif directement recherché.

Les politiques familiales et les mécanismes par lesquels elles peuvent influencer la fécondité

Dans cette section, nous visons à comprendre les mécanismes par lesquels les politiques familiales peuvent avoir un effet sur la fécondité. Selon le document produit par l'INED (Letablier et al., 2009), les principaux objectifs visés par la mise en place des politiques familiales peuvent être inclus dans six grandes catégories : 1) compenser le coût des enfants de façon à limiter l'écart entre les niveaux de vie des ménages qui ont des enfants et des ménages qui n'en ont pas, 2) réduire la pauvreté qui frappe les familles et les enfants, 3) faire la promotion du bien-être des enfants et celle de leur bon développement social et cognitif, 4) soutenir la fécondité en aidant les adultes à mettre au monde les enfants qu'ils désirent, 5) augmenter le taux d'emploi des femmes et faciliter la conciliation du travail et de la famille et 6) faire la promotion de l'équité entre les sexes, spécifiquement en ce qui concerne les services de garde et le fonctionnement sur le marché du travail. Chacune des mesures que nous présentons dans cette section vise au moins un de ces six objectifs. Afin de faciliter la présentation, nous regroupons les mesures en trois catégories en s'inspirant de la classification de McDonald (2002). La première regroupe toutes les mesures qui fournissent des incitations financières. La deuxième comprend les aides accordées aux parents pour leur permettre de concilier le travail et la famille. La

troisième inclut les mesures qui visent à promouvoir de grands changements sociaux favorables à l'enfance et à la fonction parentale. Nous terminons cette section en soulevant le point que ce sont des mesures conjuguées qui ont un effet sur la fécondité plutôt que des mesures isolées.

Les incitatifs financiers

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les incitatifs financiers font partie des politiques de soutien aux familles depuis très longtemps. Les incitatifs financiers peuvent soutenir la fécondité de deux façons : soit en aidant les familles avec enfants ou soit en agissant comme élément précurseur à la fécondité en soutenant directement ou indirectement financièrement les individus avec ou sans enfant. Les incitations financières que nous présentons agissent sur l'un ou l'autre des deux plans.

Les mesures financières et fiscales dirigées vers les familles avec enfants

L'objectif des gouvernements lorsqu'ils soutiennent financièrement les familles avec enfants, est de permettre aux parents de réduire les coûts directs et indirects qu'engendre la présence d'enfants et plus particulièrement l'arrivée d'un nouvel enfant. Il est bien connu que la naissance d'un enfant entraîne des coûts importants. Parmi les coûts directs, on retrouve toutes les dépenses supplémentaires encourues par les ménages qui ont des enfants à charge, ce qui inclut les coûts supplémentaires pour la nourriture et le logement ainsi que et les nouvelles dépenses pour les vêtements, les services de garde et l'éducation. Parmi les coûts indirects, on retrouve principalement les pertes de revenu encourues par les parents à cause de la présence d'un enfant. Cela inclut le coût d'opportunité pour les mères qui quittent leur emploi ou qui réduisent leurs heures de travail pour s'occuper de leur progéniture, ou encore qui voient leur perspective d'avancement réduite suite à la naissance de l'enfant. Les coûts à long terme peuvent aussi être inclus ici, ce qui englobe entre autres la réduction du montant de la retraite. Ces coûts ne sont pas les mêmes pour les hommes et les femmes et les politiques doivent tenir compte de cette différence lorsqu'elles ont pour objectif d'éliminer les inégalités entre les sexes (Letablier et al., 2009).

La compensation financière permet de pallier en partie les dépenses supplémentaires ainsi que les pertes de revenu de la famille tout en évitant la baisse trop importante de son niveau de vie, voire même en permettant aux parents d'offrir un niveau de vie plus élevé aux enfants. Par ailleurs, le soutien financier destiné aux parents vise aussi à supprimer certains des obstacles qui pourraient dissuader les femmes d'avoir plus d'enfants en raison des retombées négatives de la maternité (Sleeboos, 2003). Les incitatifs financiers peuvent donc amener les couples à réaliser plus facilement leur désir d'avoir des enfants.

Les incitatifs financiers font partie des mesures les plus utilisées par les gouvernements pour soutenir les familles et, par conséquent, la fécondité. Ces mesures s'adressent principalement aux familles modernes parce que ce sont ces dernières qui demandent davantage de soutien sous forme

monétaire. Bernier et Roy (2006) mentionnent que les familles modernes ont une vision « privée » de la famille : pour elles, la famille est une unité de décision fermée et elles souhaitent que l'État n'intervienne pas dans les décisions qui s'y prennent. Pour cette raison, elles préfèrent recevoir des aides financières qu'elles peuvent utiliser à leur guise plutôt que des services orientés vers la famille. Les familles dites postmodernes demandent peu d'incitatifs financiers, mais demandent plutôt un soutien important sous forme de services qui leur permettent de pouvoir plus facilement concilier le travail et les responsabilités liées à la famille.

D'un autre côté, l'aide financière à la famille peut freiner la participation des femmes au marché du travail en incitant ces dernières à demeurer à la maison : les allocations sont parfois suffisantes pour qu'il ne soit pas avantageux pour les mères de travailler, notamment lorsqu'elles sont peu instruites et que le salaire qu'elles pourraient obtenir est faible. Dans certains cas, cela peut avoir un effet négatif sur la fécondité dans un contexte où l'apport économique des deux membres du couple est devenu presque essentiel pour assurer un bon niveau de vie à la famille. Par exemple, une femme qui quitte le marché du travail perd la chance d'acquérir de l'expérience et d'obtenir un meilleur emploi qui permettrait à la famille d'augmenter son niveau de vie et d'être en meilleure position pour réaliser son désir d'enfants ou autres.

Les incitatifs financiers peuvent se présenter sous plusieurs formes, notamment le versement unique, les versements périodiques et les allègements fiscaux.

Le versement unique

Le versement unique, comme son nom l'indique, est un incitatif financier versé en une seule occasion. Le versement unique le plus connu est celui versé à la naissance d'un enfant, le plus souvent à la naissance d'un enfant de rang élevé et dans bien des cas à partir du troisième enfant. Le but du versement unique est de réduire le fardeau financier qu'engendre l'arrivée du nouvel enfant et de maintenir le niveau de vie de la famille.

Le versement périodique

Le versement périodique est un paiement régulier fait aux parents pour chaque enfant qui vit avec eux et jusqu'à ce que l'enfant atteigne un certain âge. Le montant du versement périodique varie selon de nombreux critères. Le versement peut être universel ou accordé sous condition de ressources. Lorsqu'il est universel, chaque famille avec enfant a droit à l'aide financière de l'État peu importe son revenu. Les mesures universelles étaient courantes pendant l'âge d'or de l'État providence de la fin de la Seconde Guerre mondiale au premier choc pétrolier. Aujourd'hui, dans de nombreux pays, le droit au versement périodique et son montant sont établis en fonction des ressources de la famille. Les familles les plus démunies reçoivent plus alors que les familles mieux nanties reçoivent peu ou pas du tout. Le versement périodique sous condition de ressources vise à soutenir les familles dans le besoin afin de réduire le nombre des enfants qui vivent dans la pauvreté et augmenter les ressources de leur famille

de manière à leur assurer un bon développement. Le versement périodique, universel ou sous condition de ressources, ne vise toutefois pas spécifiquement à faire augmenter la fécondité.

Le montant du versement périodique peut aussi varier en fonction de l'âge, du rang de l'enfant, du nombre des enfants présents dans le ménage ainsi que de la structure de la famille (monoparentale, à deux parents) (McDonald, 2002). Le même auteur écrit également que :

[...] ces allocations constituent essentiellement une forme d'équité horizontale, c'est-à-dire une reconnaissance, à travers le système de redistribution, de la surcharge financière entraînée par l'éducation des enfants. Une certaine équité verticale peut-être mise en œuvre si les allocations sont modulées en fonction du revenu, c'est-à-dire si elles sont réduites ou supprimées au fur et à mesure que le revenu augmente. Mais il faut remarquer que, dans les ménages à deux revenus, une telle modulation des allocations en fonction du revenu peut dissuader l'un des conjoints de travailler et donc, par ricochet, dissuader le couple d'avoir un nouvel enfant. McDonald (2002 : 444)

Tout ceci paraît étrange considérant que jusqu'à tout récemment, maintenir la femme à la maison était considéré comme une condition nécessaire au soutien de la fécondité. Par contre, de nombreux indices laissent croire que ce raisonnement ne vaut plus aujourd'hui. Dans certains pays comme la Suède, les couples dont les deux conjoints sont actifs ont une fécondité plus élevée que les couples où la femme demeure à la maison. Cela peut s'expliquer par la difficulté qu'ont les couples à un seul revenu à s'assurer une bonne sécurité économique. Il est de plus en plus fréquent que les deux membres du couple doivent travailler pour assurer un niveau de vie décent à la famille. Dans un contexte comme celui-ci, si les mesures financières ou autres mesures tendent à retenir les femmes à la maison, alors ces mesures agiront comme un frein à la fécondité car non seulement elles n'amélioreront pas les conditions économiques de la famille mais elles empêcheront aussi les conditions de vie de celle-ci s'améliorent. Ce raisonnement tient uniquement si les femmes ont accès à des emplois qui procurent des revenus relativement élevés, ce qui est possible si elles ont accès à l'enseignement professionnel et postsecondaire. Ces incitatifs financiers pour qu'ils soient efficaces ne devraient pas inciter les femmes à quitter le marché du travail parce que dans ce cas leurs effets pourraient s'avérer négatif sur la fécondité. Pour être efficace, ces versements ne devraient pas pénaliser les individus qui désirent travailler.

Les allègements fiscaux

Une autre façon d'aider financièrement les familles avec enfants est de leur fournir des allègements fiscaux. Dans ce cas-ci, il ne s'agit généralement pas de transfert d'argent direct mais plutôt de l'allègement du fardeau fiscal des familles. Ce sont des réductions ou des crédits d'impôts qui sont justifiés par la présence d'un ou plusieurs enfants et qui doivent compenser au moins en partie les dépenses supplémentaires que font les parents parce qu'ils ont des enfants.

Le financement des services de garde est un exemple de situation où les crédits et les dégrèvements d'impôts peuvent soutenir les parents financièrement. Certains pays, notamment les États-Unis et le

Canada, aident les familles avec enfants non pas en leur fournissant des garderies subventionnées mais plutôt en les aidant à réduire le coût de la garde de leur enfant en accordant un crédit d'impôt. Cette mesure réduit considérablement le coût des services de garde pour les parents (McDonald, 2002) et augmente le revenu disponible qui peut être utilisé pour accueillir un autre enfant.

Les appuis financiers agissant comme précurseurs à la fécondité

Les incitations financières et les services dirigés vers les couples ou les individus

D'autres incitations financières peuvent avoir des effets sur la fécondité. Ces incitations ne visent pas toujours directement les familles avec enfants, mais ont plutôt pour objectif d'améliorer le contexte dans lequel les enfants pourraient venir s'insérer. En ce sens, toutes les incitations financières qui allègent le fardeau fiscal des individus ou des couples peuvent améliorer le contexte d'arrivée de l'enfant et donc influencer positivement la fécondité. Ce raisonnement repose sur l'hypothèse que la diminution de l'insécurité — l'insécurité économique dans ce cas-ci — a pour effet d'améliorer la marge de manœuvre des couples pour faire face à l'arrivée d'un nouveau-né qui entraînera des dépenses importantes.

On recense de nombreuses formes d'incitations financières qui peuvent aider les individus et les couples. Les objectifs de ces dispositions sont très variés. Dans certains cas, l'aide financière vise à soutenir la formation et l'installation des couples. Puisque le couple est l'unité de base de la reproduction, toute politique qui facilite sa formation et son installation comme unité autonome pourrait favoriser la fécondité. Certaines mesures telles que l'aide au logement ou les incitatifs financiers pour aider les jeunes à se marier agissent en ce sens. Dans le cas de l'aide au logement, les modalités sont diversifiées. Dans certains pays, comme le Canada par exemple, l'aide au logement vise principalement les personnes ou les couples à faible revenu. Dans ce cas, cette aide est réservée aux plus démunis et n'a pas pour objectif d'aider l'installation des couples. Par contre, dans certains pays comme la Suède, l'aide financière au logement permet aux jeunes couples l'achat d'une maison et accélère leur installation. McDonald (2002 : 446) mentionne que : « les enquêtes sur les jeunes réalisées en Europe indiquent que le coût du logement est un facteur de première importance dans la décision de fonder une famille ». Cette aide au logement peut soit prendre la forme de versements périodiques — on parle alors d'allocation au logement — ou celle d'un versement unique — prime à l'achat du premier logement —, de dégrèvement d'impôt ou de déduction fiscale des frais de logement. L'aide au logement peut aussi être fournie spécialement pour aider les jeunes couples mariés à s'installer, ce qui doit inciter les jeunes à se marier et à mettre en place certaines des conditions nécessaires à l'arrivée des enfants.

D'autres dispositions visent plus généralement à réduire le fardeau financier des individus ou leur endettement à long terme surtout s'ils sont jeunes. L'idée de réduire le fardeau financier des individus

est proposée pour la première fois par Myrdal (1941). Selon Myrdal, toutes les politiques familiales sont des politiques sociales. Réduire les dépenses des individus en offrant à tous des services à prix réduit ou gratuits évite qu'une partie de la population — p. ex. les plus pauvres, les familles nombreuses — s'endette ou se retrouve dans des conditions de vie misérables. Le but est de favoriser l'égalité des chances indépendamment des ressources initiales de chaque famille. De cette façon, on diminue l'insécurité à laquelle font face les familles et on améliore le contexte financier dans lequel les individus et les couples évoluent, deux éléments qui peuvent influencer la décision d'avoir des enfants. Par ailleurs, l'objectif que les familles à plusieurs enfants n'aient pas un niveau de vie inférieur à celui des familles sans enfant justifie qu'on offre des services subventionnés ou gratuits à tous. De cette manière, tous contribuent, mais les familles nombreuses ne sont pas pénalisées ou le sont moins.

L'aide financière aux étudiants et aux étudiantes, les services de santé et les soins dentaires gratuits sont trois exemples de mesures universelles. Bien que la relation entre l'éducation ou les soins de santé à prix réduit ou gratuits et la fécondité soit difficile à établir, Myrdal (1941) suppose que l'accès facile à ces services peut favoriser la fécondité puisqu'il réduit les dépenses et l'endettement à la fois des parents et des jeunes en âge de procréer. La gratuité de l'éducation peut avoir un effet double sur la fécondité. Le parent qui a l'assurance que ses enfants pourront atteindre le même niveau de vie que lui en allant à l'université sans devoir s'endetter outre mesure sera probablement plus enclin à avoir davantage d'enfants que s'il doute de sa capacité de payer à ses enfants l'éducation nécessaire pour leur assurer un avenir convenable. Par ailleurs, le jeune qui s'est endetté durant ses études attendra probablement d'avoir remboursé une partie de ses dettes et d'avoir réduit son insécurité économique avant d'avoir des enfants. Le report de l'âge à la naissance est généralement considéré comme un facteur qui réduit la fécondité ou, du point de vue inverse, qui n'aide en rien à la faire augmenter (Bernier et Roy, 2006).

L'accessibilité à des services de santé de qualité peut aussi avoir pour effet de réduire l'insécurité des individus et être un élément qui peut favoriser la fécondité. Dans les pays où les services de santé sont gratuits et universels, les familles à plusieurs enfants ne sont pas désavantagées parce qu'elles n'ont pas à payer davantage que les autres pour ces services. Cela n'est bien sûr pas le cas dans les pays où les services ne sont pas gratuits. Les parents doivent, dans cette situation, s'acquitter des frais pour chaque visite chez le médecin, visites qui sont plus fréquentes avec le nombre de personnes présentes dans la famille. Ceci peut décourager certaines familles d'avoir plus d'enfants. Par ailleurs, des services de santé de qualité accessibles à tous permet aux femmes enceintes d'avoir tout le suivi nécessaire pour le bon déroulement de leur grossesse et permet de réduire au minimum la mortalité infantile. Bien qu'aujourd'hui dans les pays développés les taux de mortalité infantile soient très bas, il n'en a pas toujours été ainsi et l'accès des femmes enceintes à des soins de santé adéquats a déjà été considéré comme un enjeu important (Myrdal, 1941). Ainsi, des politiques familiales qui permettent

l'accès à des soins de santé pour tous, peu importe leur condition, peut être considéré comme des mesures favorables à la fécondité.

Les services dirigés spécialement vers les enfants

Le but des services gratuits ou subventionnés destinés aux enfants est d'assurer leur bon développement et de réduire au maximum les coûts que doivent supporter les parents. Myrdal (1941) mentionne qu'en fournissant un ensemble de services et en subventionnant la plupart des biens dont les enfants ont besoin, on empêche que le niveau de vie des familles avec enfants soit bien en-deçà de celui d'une même famille sans enfant. Une politique familiale qui vise à réduire au minimum le coût des enfants soutient les couples dans leur désir d'avoir des enfants.

Myrdal (1941) indique qu'une politique familiale qui vise à diminuer au minimum le coût de l'enfant peut inclure les accouchements gratuits, les soins péri et post natus gratuits pour les mères, les soins médicaux et les contrôles de santé gratuits pour les enfants — ce qui inclut les soins dentaires, l'hygiène mentale et les médicaments —. Elle peut aussi inclure des subventions pour louer un appartement ou pour couvrir les coûts additionnels pour l'espace supplémentaire nécessaire pour les enfants. On peut aussi offrir des repas gratuits à l'école et des réductions de prix sur certaines denrées alimentaires. L'éducation gratuite, incluant l'école publique et l'université, le perfectionnement professionnel, des livres et du matériel gratuits, le transport gratuit où cela est nécessaire, l'éducation gratuite en garderie, des coûts réduits pour l'habillement ainsi que des installations améliorées pour les activités récréatives familiales sont aussi des mesures à mettre en place.

McDonald suggère une liste similaire et privilégie, à l'instar de Myrdal, des avantages sous forme de services gratuits ou subventionnés plutôt que des allocations ou des réductions d'impôt. Selon lui, les services gratuits ou subventionnés doivent inclure :

[...] l'enseignement à tous les niveaux, les soins médicaux et dentaires, les transports publics et les services récréatifs tels que les activités sportives, artistiques, de divertissement et de loisir... Parmi les biens subventionnés pourraient figurer les livres scolaires, le matériel éducatif, les équipements de sport et de loisir; On pourrait faire entrer dans cette catégorie des ristournes sur les prix de l'essence, de l'électricité, de l'immatriculation des voitures, de l'assurance auto, etc. (McDonald, 2002 : 446)

Les politiques familiales qui favorisent la conciliation du travail et de la famille

En introduction de cette recension d'écrits, nous avons vu qu'à partir du début des années 1970 — et même avant —, les femmes ont intégré en masse le marché du travail. Les femmes qui traditionnellement demeuraient au foyer familial pour s'occuper des enfants, s'intégraient dans un domaine jusque là réservé aux hommes.

À cette époque, les politiques de soutien à la famille favorisaient le modèle de la famille moderne et n'encourageaient pas la participation des femmes sur le marché du travail. Dans ce contexte, les femmes qui travaillaient continuaient à s'occuper des enfants même si les contraintes de temps étaient évidentes. Les mesures existantes ne permettaient pas aux femmes de concilier les responsabilités familiales et celles du travail. Les femmes qui ont décidé de travailler n'ont pas eu d'autre alternative que de diminuer la taille de leur descendance. Pour pallier ces inconvénients, les gouvernements de nombreux pays ont élaboré des mesures pour faciliter la conciliation du travail et de la famille.

L'objectif des mesures de conciliation du travail et de la famille est d'améliorer les conditions dans lesquelles les parents se trouveront au moment de la naissance de leurs enfants et après. Elles soutiennent les femmes dans leur désir de poursuivre une carrière tout en ayant la possibilité d'élever une famille. Ces mesures prennent plusieurs formes : congés parentaux, garderies subventionnées, aménagement du temps de travail et mesures d'équité entre les hommes et les femmes. Sleebos (2003) indique que toutes ces mesures influencent positivement les femmes à avoir des enfants parce qu'elles tendent à réduire le coût d'opportunité. McDonald (2002) indique que là où un ensemble de mesures existent permettant la conciliation du travail et de la famille, la fécondité est plus élevée. Des mesures visant à favoriser le partage équitable des tâches domestiques et des soins à donner aux enfants — au sens large — sont de nature à favoriser la fécondité (Bernier et Roy, 2006).

Nous présentons maintenant les mesures de conciliation du travail et de la famille et cherchons par quels mécanismes elles peuvent soutenir les familles dans leur désir d'avoir des enfants.

Le congé parental

Le congé parental — qui inclut le congé de maternité, de paternité et les congés interchangeable entre la mère et le père — est une période d'arrêt de travail allouée aux mères et aux pères pour prendre soin de leur enfant au moment précédant et suivant sa naissance. Neyer (2003) mentionne qu'un des buts principaux du congé parental est de permettre aux parents de prendre soin de leurs enfants sans mettre en péril leur niveau de vie ou leur emploi. Cette mesure réduit l'insécurité liée à l'arrivée d'un enfant et peut soutenir les couples dans leur décision de fécondité.

Le congé parental est utile dans les pays où la famille postmoderne est prédominante parce qu'il permet de faciliter la conciliation du travail et de la famille (Bernier et Roy, 2006). Le congé parental prend diverses formes. Parfois il s'adresse uniquement à la mère sous forme de congé de maternité, parfois il s'adresse à la fois au père — congé de paternité — et à la mère. Il existe aussi des congés parentaux divisibles entre les deux conjoints. En général, les congés de paternité sont beaucoup moins fréquents et beaucoup moins généreux que les congés de maternité.

L'impact du congé parental varie en fonction de deux principaux critères : sa durée et le niveau des prestations allouées. La situation qui risque de soutenir davantage les couples dans leur décision de fécondité est celle où le congé parental est long — environ un an — avec des prestations se

rapprochant le plus possible du revenu de la mère ou du père. Un congé parental de courte durée — quelques semaines — avec de faibles prestations ne constitue pas un incitatif aussi intéressant et peut être insuffisant pour lever certains obstacles qui empêchent les couples d'avoir un nouvel enfant (Bernier et Roy, 2006).

Le congé de maternité

Le congé de maternité a plusieurs objectifs. Son but principal est de faciliter le retrait des femmes du marché du travail pour mettre au monde un enfant (Conseil de la famille et de l'enfance, 2008). Il assure aux femmes qui désirent mener une carrière, le maintien du lien d'emploi suite à naissance. Le congé de maternité, s'il est généreux en termes de durée, en termes de revenu assuré et s'il permet aux femmes de recouvrer leur emploi, soutient les femmes dans leur désir d'avoir des enfants tout en leur permettant de poursuivre une vie active sur le marché du travail.

Des prestations de maternité durant le congé diminuent la perte de revenu engendrée par l'arrêt de travail ce qui peut lever des obstacles financiers dans la période qui suit la naissance de l'enfant. Bernier et Roy (2006 : 62) mentionne :

C'est ainsi que l'offre d'un congé parental généreux serait une façon de réduire le coût engendré par l'absence de la mère du marché du travail [...] Dans la mesure où l'accessibilité à des congés parentaux ou des services de garde est difficile dans un contexte où les taux d'activité féminins sont élevés, alors les taux de fécondité tendent à en souffrir.

Le congé de maternité vise plus particulièrement les femmes qui sont déjà sur le marché du travail et peu celles qui demeurent à la maison.

En contre-exemple, l'absence de congé de maternité généreux dissuade les femmes qui ont d'excellents emplois sur le marché du travail à mettre au monde des enfants parce que le coût d'opportunité peut signifier la perte de l'emploi et l'impossibilité d'en retrouver un similaire. Cela peut agir comme un frein à la fécondité. Bernier et Roy indique en ce sens que

[...] la relative difficulté à intégrer le marché du travail fait en sorte qu'en l'absence de mesures adéquates de protection de l'emploi, les femmes qui travaillent trouveront nettement plus difficile de prendre la décision d'avoir un enfant. La forte probabilité qu'elles perdent leur emploi et la difficulté à en trouver un autre après la période de la maternité peuvent faire en sorte que le projet d'avoir un enfant soit souvent abandonné, ou à tout le moins repoussé. Le cas italien en est un bel exemple. (Bernier et Roy, 2006 : 63)

Dans le document produit par l'INED (Letablier *et al.*, 2009), on souligne que de nombreuses recherches montrent qu'un retrait du marché du travail supérieur à un an pour s'occuper de son enfant a un impact substantiellement négatif sur la progression éventuelle du salaire et sur les perspectives de carrière de la personne. Pour qu'un congé de maternité ne nuise pas à la carrière de la femme, il ne doit pas dépasser la durée d'une année parce que dans le cas contraire, sa carrière et ses revenus risquent d'en souffrir à long terme.

La continuité et la complémentarité du support tout au long de la période de l'enfance, sans intervalle d'arrêt, est aussi un élément important dans la poursuite de la carrière. Par exemple, prendre un congé parental n'aura pas un impact négatif sur la position sur le marché du travail de celui qui prend le congé si (i) les deux parents sont encouragés à prendre le congé, (ii) les services de garde sont accessibles et abordables à la fin du congé et (iii) les horaires de travail sont ajustés en fonction de la vie familiale (Letablier *et al.*, 2009 : 16).

Le congé de paternité

Le congé de paternité soutient la fécondité d'une manière complètement différente que le congé de maternité parce qu'il vise principalement à favoriser l'équité entre les hommes et les femmes en permettant au père de participer aux activités domestiques et de prendre du temps pour s'occuper de son enfant (Letablier *et al.*, 2009). Pour que le père puisse participer davantage à la vie familiale, le congé de paternité doit être suffisamment long et il ne doit pas être interchangeable entre la mère et le père — car dans ce cas, les mères ont tendance à en être les bénéficiaires —.

Le lien entre congé de paternité et soutien au désir d'enfant passe par l'équité entre les hommes et les femmes. Pour une majorité de chercheurs, dont Beaujot et Bélanger (2001), trouver un conjoint qui partagera les tâches domestiques et celles liées aux soins à prodiguer aux enfants constitue une des conditions minimales posées par les jeunes avant de prendre la décision d'avoir un enfant. D'autres — dont McDonald — avancent qu'il s'agit d'une condition de base permettant aux couples de concilier l'activité professionnelle et la parentalité. Ceci est d'autant plus vrai à partir du moment où la société compte une proportion de plus en plus élevée de couples à deux actifs.

Bernier et Roy indiquent que le congé de paternité est positif puisqu'il permet au père de s'impliquer davantage dans le milieu familial dès la naissance de l'enfant. Un partage des tâches équitables entre les partenaires facilite la transition au moment où la mère retourne sur le marché du travail. L'implication du père est un avantage pour la mère qui veut poursuivre une carrière parce qu'elle peut concilier plus aisément les responsabilités familiales et le travail. Une répartition équitable des tâches domestiques et familiales entre les partenaires est un facteur qui soutient les femmes dans leur désir d'avoir un enfant et une politique qui soutient cette équité entre les partenaires — comme le congé de paternité — a une influence sur les décisions de fécondité.

Letablier, Luci, Math et Thévenon (2009) indiquent que trois paramètres sont importants pour que les congés de maternité, de paternité et parentaux aient les effets les plus positifs : un revenu de remplacement proportionnel au salaire de l'individu, l'existence d'une période de congé non-transférable entre les conjoints et la possibilité de diviser le congé en plusieurs périodes. La possibilité de diviser le congé en plusieurs périodes offre de la flexibilité aux parents en leur permettant d'être présents auprès de leur enfant aux moments qu'ils jugent le plus pertinent et facilite la conciliation du travail et de la famille.

Le congé de présence parentale

Le congé de présence parentale est un congé du travail pris par les parents pour répondre aux besoins essentiels ou urgents de leurs enfants. Il permet aux parents de se dégager plus facilement de leurs obligations liées au travail. Les normes du travail fixent un certain nombre de jours de congé pour que les parents puissent s'absenter du travail sans mettre en péril leur emploi. Une politique qui fournit un congé de présence parentale fournit une plus grande flexibilité aux parents pour s'occuper de leur progéniture.

Le nombre de jours de congé pour s'occuper des besoins de l'enfant varient d'un pays à l'autre. Certains pays offrent des prestations. Au Québec, dix jours par année sans salaire sont alloués aux parents pour « remplir des obligations liées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint » (Commission des normes du travail du Québec, 2008a). En Suède, les parents peuvent prendre jusqu'à 120 jours par années avec un dédommagement de 80 % de leur salaire pour s'occuper d'un enfant malade (Korpi, 2004). Bjorklund (2006 : 7) indique : « on peut soutenir que cet avantage aide à réduire le stress associé avec le fait d'avoir à la fois des jeunes enfants et un emploi sur le marché du travail. » Évidemment, plus le congé offre des avantages généreux plus il est intéressant pour les parents et plus il risque de soutenir les parents dans leur désir d'avoir des enfants.

Les services de garde subventionnés

Les gouvernements de quelques pays, comme la Suède, offrent des services de garde subventionnés. L'objectif de ces services est de réduire les coûts que doivent supporter les familles pour faire garder leurs enfants tout en leur fournissant des services de qualité. Ils permettent de retenir les femmes sur le marché du travail en évitant que les coûts des garderies les dissuadent de travailler — des coûts trop élevés découragent les femmes avec de faibles ou de moyens revenus de travailler puisqu'une proportion élevée de leur revenu servira à payer la garderie. Dans cette situation, plusieurs femmes choisissent de garder elle-même leur enfant —.

En facilitant la participation des mères sur le marché du travail en ne les pénalisant pas financièrement, les services de garde subventionnés permettent aux familles d'avoir plus d'argent disponible, ce qui les soutient dans leur désir d'avoir un enfant de plus. En d'autres mots, les services de garde subventionnés réduisent le coût indirect des enfants.

Les services de garde subventionnés viennent généralement prendre le relais des congés parentaux. Lorsque les congés de maternité et de paternité arrivent à leur échéance, les parents doivent s'organiser pour faire garder leur enfant — si bien sûr aucun des deux conjoints s'occupe des enfants à temps plein comme dans le cas de la famille moderne —. Si les services de garde subventionnés sont facilement disponibles pour les parents, s'ils sont peu coûteux et offrent des horaires flexibles — pour ceux qui ont des horaires de travail atypiques —, il est probable que les parents les utiliseront. Ces

services contribuent à la conciliation du travail et de la famille et soutiennent les couples dans leur désir d'avoir des enfants.

Dans certains pays tels que l'Italie et la France, on essaie de faire entrer le plus tôt possible les enfants à l'école parce que l'on croit qu'une éducation précoce est bénéfique pour les enfants. Cette mesure, qui ne vise pas à libérer les parents des contraintes de garde, a pour effet de libérer les parents — surtout les mères — durant le temps que les enfants sont à l'école et permet ainsi aux mères de retourner sur le marché du travail ou de suivre des cours de perfectionnement pour y accéder (Gauthier, 1996).

Gauthier (1996) mentionne que dans les pays où les services éducatifs pour les jeunes enfants sont à temps partiel et les services de garde à temps plein inexistantes, les femmes ont de la difficulté à participer au marché du travail parce qu'elles doivent être disponibles pour prendre en charge leurs enfants aux heures où se commence et se termine l'école. Ces contraintes agissent comme un frein à la réalisation du désir d'enfants.

L'horaire flexible

L'horaire flexible, c'est-à-dire la possibilité pour une personne d'organiser elle-même son horaire de travail, peut aider les parents avec de jeunes enfants à mieux partager leur temps entre leur famille et leur travail. Cette souplesse permet aux parents de mieux s'occuper de leur progéniture et constitue une mesure reconnaissant le rôle de parent. Le droit à l'horaire de travail flexible est un facteur qui peut influencer la décision des couples d'avoir le premier enfant ou un enfant supplémentaire.

McDonald mentionne (2002) : « Quand elle est possible, la négociation des horaires de travail entre l'employeur et l'employé devrait prendre en considération les responsabilités familiales de celui-ci. Par exemple, en Norvège, les parents de jeunes enfants ont le droit de réduire leur horaire de travail à 80% de l'horaire normal ». S'il est difficile pour les parents de concilier leur horaire de travail avec les horaires de leurs enfants, il est probable que cela constituera un frein à leur désir d'avoir un enfant de plus.

D'un autre côté, ajoute McDonald (2002 : 449),

[...] les horaires des employés ne devraient pas pouvoir être modifiés du jour au lendemain, et des réunions ou des événements liés au travail ne devraient pas être programmés à des heures qui mettent en difficulté ceux qui ont des jeunes enfants à charge [...] La diffusion de l'obligation morale de fournir gratuitement des heures supplémentaires réduit la compétitivité des travailleurs qui ont des responsabilités familiales. Les horaires de travail doivent être fixés en concordance avec les horaires scolaires.

Si on fournit des horaires de travail qui prennent en considération les responsabilités familiales des salariés qui ont des enfants, on valorise la fonction parentale et on lève certains obstacles qui nuisent à la réalisation du désir d'enfants

L'emploi à temps partiel pour les parents de jeunes enfants

Dans les pays nordiques, les parents de jeunes enfants peuvent convertir un emploi à temps plein en emploi à temps partiel « de qualité » ce qui facilite la conciliation du travail et de la famille (Bernier et Roy, 2006). Par exemple, en Norvège, les parents peuvent réduire leur horaire à 80% de l'horaire normal ce qui leur libère plus de temps pour s'occuper de leurs responsabilités familiales. En facilitant le travail à temps partiel des mères après la naissance de l'enfant, on permet à un grand nombre d'entre elles d'éviter le dilemme entre deux extrêmes qui ne conviennent pas à plusieurs : s'occuper de leurs enfants à temps plein ou travailler à temps plein.

Une politique soutenant le développement d'emploi à temps partiel des mères, permet à plusieurs d'entre elles de devancer leur retour le marché du travail parce que ces emplois conviennent mieux aux nécessités de leurs fonctions parentales. À l'inverse, l'absence d'emplois à temps partiel nuit à la réalisation du désir d'enfants. En Italie, par exemple, où les taux de fécondité sont parmi les plus bas d'Europe, les emplois à temps partiel sont rares et les femmes avec de jeunes enfants sont nombreuses à demeurer à la maison au lieu de retourner travailler (Del Boca, 2002).

En résumé, aider les parents avec de jeunes enfants à travailler à temps partiel est une façon efficace de soutenir la fonction parentale — en permettant aux parents de mieux exercer leurs responsabilités familiales — et crée un environnement favorable à la réalisation du désir d'enfant

Bernier et Roy (2006) mentionnent qu'il est plus facile pour les femmes d'avoir des emplois à temps partiel de qualité dans les secteurs public et parapublic. Cela signifie qu'une politique qui privilégie l'intégration des jeunes femmes dans ces secteurs pourrait agir comme soutien à la fécondité. C'est pourquoi certains pays comme la Suède favorisent l'accès des femmes à ces emplois. Ces dernières considérations sous-entendent que la qualité des emplois à temps partiel est aussi un facteur important à prendre en compte (Bernier et Roy, 2006).

Les lois antidiscriminatoires et l'égalité des sexes dans le domaine du travail

Toutes les politiques qui visent à réduire au minimum la discrimination fondée sur le sexe, l'état matrimonial ou la situation familiale ont pour effet de retirer des entraves qui dissuadent les couples d'avoir des enfants. Pour soutenir la fécondité, il faut écarter tous les obstacles à la participation sur le marché du travail. McDonald (2002 : 449) indique : « Pour prévenir l'apparition de phénomènes de désincitation au travail de l'un des conjoints, l'imposition individuelle des revenus est préférable à l'imposition globale des revenus de la famille, et il faut donc la promouvoir ».

Les différents systèmes d'imposition du revenu

Il existe plusieurs méthodes pour calculer l'impôt des individus et des couples. La plus courante est l'imposition individuelle. Cette méthode traite tous les payeurs de taxe comme des individus et les soumet tous aux mêmes taux d'imposition. Cette forme d'imposition ne prend pas en compte les économies d'échelle dont profitent les couples ce qui les favorise par rapport aux personnes vivant seules. Pour cette raison, l'imposition individuelle est favorable à la mise en couple et au mariage. Un élément crucial de cette forme d'imposition est qu'elle ne pénalise pas les couples postmodernes et plus particulièrement le membre du couple qui gagne le salaire le moins élevé — bien souvent la femme — (Kesselman, 2008).

Il est important de distinguer si le taux marginal d'imposition est progressif ou constant. Si le taux marginal d'imposition est progressif — c'est-à-dire augmente avec les revenus —, la personne avec le revenu le moins élevé est soumise à des taux d'imposition plus bas que celle avec le revenu le plus élevé. Si le taux marginal d'imposition est constant — c'est-à-dire est le même pour tous les niveaux de revenu —, les personnes qui ont des faibles revenus sont soumises aux même taux que celles qui ont des revenus plus élevés. Cette approche profite généralement aux « vieux riches » au détriment des « jeunes pauvres » — qui sont en âge de fonder une famille — et des femmes avec de faibles revenus. Au Canada et dans la plupart des pays développés, on calcule l'impôt en utilisant le système d'imposition individuel avec des taux marginaux d'imposition progressifs.

La deuxième méthode d'imposition utilisée est celle du fractionnement complet du revenu. Cette approche permet à un des partenaires de transférer une partie de son revenu à son conjoint de façon à ce que les revenus des deux conjoints se situent dans les intervalles de taux d'imposition qui leur permettent de payer le moins d'impôt possible. Chaque membre est, par la suite, soumis aux même taux d'imposition que les individus. L'hypothèse qui sous-tend cette approche est que l'on considère que les époux partagent complètement leur revenu individuel et que le couple met tout en commun. Ce type d'imposition favorise les couples où l'un des membres a un revenu élevé et l'autre un revenu plus faible (Kesselman, 2008).

La troisième méthode est l'imposition commune des conjoints. L'unité d'imposition n'est plus l'individu mais le couple. Le système impose des taux qui reconnaissent les économies d'échelle dont bénéficient les couples. Cette approche, en comparaison à l'imposition individuelle, pénalise les couples mariés à deux revenus mais avantage les couples à un seul revenu. Kesselman (2008 : 9) mentionne : « si les deux époux ont à peu près le même revenu individuel, ils gagneront très peu ou rien de la répartition du revenu, mais la reconnaissance de leur économie d'échelle — dans le cas de la l'imposition commune des conjoints — signifiera qu'ils seront taxés plus fortement que s'ils ne vivaient pas ensemble. » Le calcul de l'impôt dans la méthode d'imposition commune des conjoints est la suivante : on additionne le revenu des conjoints et on calcule l'impôt sur ce montant total. Si les taux marginaux d'imposition sont progressifs, cela signifie que le revenu du deuxième conjoint est imposé à

des taux plus élevés que celui du premier conjoint, ce qui peut inciter le couple à miser sur un seul et unique revenu. Cette approche est un frein à l'insertion des femmes sur le marché du travail et vise à maintenir en place le modèle de la famille moderne.

En résumé, le système d'imposition qui permet de diminuer au maximum les inégalités à l'intérieur des couples est celui de l'imposition individuelle avec des taux marginaux d'imposition progressifs. À l'OCDE, on qualifie ce système d'imposition comme étant « neutre selon le sexe » — « gender neutral » — parce qu'il favorise la participation des deux membres du couple sur le marché du travail en ne les pénalisant pas financièrement. Un autre avantage de l'imposition individuelle avec des taux marginaux d'imposition progressifs est qu'il diminue le fardeau fiscal des jeunes qui ont des revenus moins élevés en début de carrière. Ces deux éléments soutiennent les couples postmodernes dans leur désir d'avoir des enfants.

Les grands changements sociaux favorables à l'enfance et à la fonction parentale

Les mesures relatives à l'emploi

Plusieurs mesures relatives à l'emploi soutiennent les couples et facilitent leur accession au statut de parent. Par exemple, les politiques qui encouragent la création d'emploi pour les femmes et les jeunes sont bénéfiques puisque ce sont deux groupes qui ont de la difficulté à s'intégrer sur le marché du travail. En aidant les femmes à se trouver de l'emploi, on encourage les familles à deux revenus qui sont mieux outillées économiquement pour mettre au monde des enfants; en aidant les jeunes à se trouver des emplois plus rapidement, on améliore leur chance qu'ils devancent l'arrivée d'un premier enfant.

D'autres mesures en lien avec l'emploi aident les parents. Par exemple, la réduction du temps de travail suite à la naissance d'un enfant permet aux parents de mieux s'acquitter de leurs responsabilités parentales. En Norvège, les parents peuvent muter un emploi à temps plein en un emploi à temps partiel tout en conservant les avantages sociaux. Des mesures assurant la sécurité d'emploi peuvent aussi soutenir les couples qui désirent des enfants en réduisant une partie de leur insécurité. Faciliter le retour des femmes en emploi après l'éducation des enfants constitue aussi une façon de supporter les parents

L'insécurité liée à l'emploi peut agir comme un frein à la fécondité des couples. Des mesures qui permettent ou qui permettraient de réduire cette insécurité auraient donc un effet positif sur la réalisation du désir d'enfants. Par exemple, McDonald (2002 : 450) indique que : « La protection des travailleurs contre le licenciement abusif et l'offre de possibilités de recyclage aux travailleurs congédiés augmentent le sentiment de sécurité d'emploi ». Des mesures telles que l'assurance-

chômage ou l'assurance-emploi peuvent aussi réduire l'insécurité en assurant les salariés d'un revenu en cas de perte d'emploi.

Les environnements accueillants pour les enfants

McDonald (2002 : 450) estime que des politiques urbanistiques en faveur des enfants sont des signes que la société se veut accueillante et favorable à leur présence. Il mentionne :

L'environnement bâti doit être accueillant pour l'enfant. Cela peut supposer une réduction de la circulation, des politiques de sécurité locale, des équipements publics récréatifs comme des terrains de jeu, des aménagements destinés aux enfants dans les lieux de loisir et les centres commerciaux, etc. [...] La localisation des crèches et des écoles est également importante à cet égard. Ainsi, un urbanisme accueillant pour l'enfant peut faire partie intégrante d'une politique nataliste.

L'égalité entre les hommes et les femmes

De nombreuses études montrent que : « la répartition des charges entre les membres du ménage et le degré général d'égalité entre les sexes au sein de l'unité familiale ont une incidence sur la décision de fonder une famille » (McDonald, 2002 : 450). Beaujot et Bélanger (2001) indiquent que trouver un conjoint qui partagera les tâches domestiques et les responsabilités induites par la présence d'enfants constitue une des conditions essentielles posées par les jeunes avant de décider d'avoir un enfant. Bagavos et Martin (2000) mentionnent que là où l'action politique permet aux femmes de mieux concilier leur vie professionnelle et familiale et aux hommes de participer davantage aux tâches ménagères et aux soins aux enfants, les couples peuvent plus facilement réaliser leur désir d'avoir des enfants.

Sleebos (2003) indique qu'une façon d'améliorer l'équité entre les hommes et les femmes est de reconnaître le rôle de père et surtout de reconnaître ses responsabilités familiales en lui fournissant les moyens de les exercer. Plusieurs mesures peuvent être mises en place telles que permettre aux pères de travailler à temps partiel, leur fournir des horaires flexibles et/ou un congé de paternité. Le raisonnement derrière ces mesures est qu'en allégeant les tâches domestiques et familiales des mères travailleuses — en faisant contribuer davantage le père — on facilite la conciliation du travail et de la famille et on améliore les chances que les femmes réalisent leur désir d'avoir des enfants.

Sleebos (2003) ajoute que les politiques familiales d'aide aux familles avec enfants devraient fournir des services subventionnés ou gratuits aux enfants plutôt que des transferts financiers. De cette façon, on encourage la participation sur le marché du travail des deux membres du couple et on n'incite pas les femmes à demeurer à la maison. McDonald (2002 : 450) mentionne que l'équité entre les hommes et les femmes passent par de nombreuses mesures :

Cela implique qu'un sexe ne soit pas privilégié par rapport à l'autre dans la politique du lieu de travail, dans les politiques de redistribution et d'assurances sociales, dans les aides aux travailleurs ayant des enfants à charge; cela suppose aussi qu'on élimine les vestiges

institutionnels du modèle de l'homme unique pourvoyeur de ressources pour la famille, et plus largement que les pères soient reconnus et aidés dans leur fonction parentale.

Le développement d'attitudes positives envers les enfants et la fonction parentale

Pour assurer une attitude positive à l'égard des enfants et de la fonction parentale, il faut avant tout établir un consensus social (Chesnais, 1998). McDonald (2002) indique que les politiques doivent être en adéquation avec la demande sociale et, idéalement, avec l'économie et la culture. À défaut d'une approche qui tient compte de la réalité du terrain, les mesures instaurées risquent de ne pas trouver résonance chez les membres de la société et de ne pas donner les résultats voulus. Dès les années 1930, Myrdal a établi qu'il fallait prendre en considération les valeurs de la société avant d'intervenir avec des mesures puisque c'est la seule façon d'obtenir les résultats attendus.

McDonald (2002) mentionne que les politiques familiales ne doivent pas créer d'injustice envers les personnes et les couples qui n'ont pas d'enfant. Les personnes et les couples sans enfant peuvent avoir du ressentiment envers les familles avec enfant parce que les politiques privilégient souvent ces familles. Aux États-Unis, des groupes de personnes sans enfant se disent défavorisés voire subissent de la discrimination par rapport aux familles avec enfant et cela dans plusieurs secteurs de leur vie.

Dans le livre d'Elinor Burkett, *The Baby Boon, How Family-Friendly America Cheats the Childless*, l'auteure dresse un aperçu des récriminations qu'ont les personnes sans enfant face à une société qui a décidé de privilégier et de favoriser les familles avec enfants. Ces personnes soutiennent que les politiques liées au travail et les politiques d'imposition dont bénéficient les parents sont injustes et non-nécessaires. Ils considèrent qu'avoir des enfants est un choix de style de vie et ils se demandent pourquoi les milieux de travail et les États supportent de façon particulière le choix à la procréation. Sur ce point, McDonald (2002 : 451) mentionne qu'il faut : « combattre l'idée qu'avoir un enfant est une satisfaction personnelle et facultative et que, par conséquent, il ne faut pas demander aux personnes qui n'ont pas d'enfant de contribuer aux charges financières de celles qui en ont. »

Burkett (2000) indique trois principales critiques que les personnes sans enfant ont au sujet de la société américaine et de la politique. Premièrement, ils soutiennent que la culture américaine est pro-famille. Ils considèrent que la société met de la pression tant sur les femmes que sur les hommes pour qu'ils aient des enfants. Selon eux, la société stigmatise les personnes sans enfant et a de la difficulté à reconnaître que certaines personnes n'en désirent pas.

Deuxièmement, ils soutiennent que les mesures en faveur des salariés avec enfants les désavantagent. Ils indiquent que les salariés avec enfants sont mieux traités puisqu'ils ont droit à des allocations particulières, à des horaires flexibles et des garderies sur le lieu de travail. Ils se plaignent de travailler davantage les fins de semaine, d'hériter des semaines de vacances indésirables et des voyages d'affaire les plus ennuyeux. D'autres estiment que les politiques en faveur des familles avec enfants violent le principe du salaire égal pour travail égal parce que les employés sans enfant sont

tenus de participer à des activités en dehors des heures payées — ce inclut les réunions et le travail supplémentaire — alors que les salariés avec enfants peuvent plus aisément s’y soustraire. Ceci met une surcharge sur ces salariés qui n’est pas reconnue sur le chèque de paye.

Finalement, les personnes sans enfant se disent brimées par la politique d’imposition. Selon eux, les crédits d’impôt et les exemptions dues à la présence d’enfants font qu’ils doivent supporter plus que la part qui leur revient. Ils considèrent payer trop pour ce qu’ils retirent.

Il faut retenir de ces récriminations que les politiques familiales doivent le moins possible marginaliser une partie de la population sans quoi elles risquent d’être mal acceptées. Par contre, elles doivent aussi prendre en considération les valeurs et la volonté de la société en général.

Un ensemble de politiques plutôt que des mesures isolées

Nous avons passé en revue l’ensemble des mesures qui soutiennent les personnes et les couples dans leur désir d’avoir des enfants. Nous les avons présentées une à la fois en sous-entendant qu’elles peuvent influencer la fécondité de façon indépendante. En réalité, une mesure n’agit pas isolément mais de concert — et parfois en opposition — avec d’autres mesures. Myrdal (1941) indique qu’il faut instaurer un ensemble de mesures complémentaires plutôt que des mesures isolées — qui sont parfois en contradiction avec d’autres mesures —. Elle met en relief l’importance d’intégrer des mesures pour permettre à la fois aux femmes de travailler et d’élever leurs enfants. Par exemple, fournir des garderies subventionnées aura peu de succès si les femmes ont difficilement accès au marché du travail ou si le système d’imposition favorise les familles à un revenu. Il faut tenir compte de ces éléments lors de la mise en place d’une bonne politique.

Il existe des exemples de politique familiale qui touchent à plusieurs aspects de la société et qui ont un impact sur la fécondité. Le *G.I. Bill of Right* — aussi connu sous le nom de *Servicemen's Readjustment Act of 1944* — aux États-Unis est un exemple de politique familiale intégrée. La *G.I. Bill of Right* inclut un ensemble de mesures adoptées en 1944 aux États-Unis pour éviter une crise semblable à celle vécue en 1918 suite au retour des soldats américains qui ont combattu sur les champs de bataille européens. Ces mesures visaient principalement à réintégrer les soldats dans la société civile en leur fournissant un ensemble d’avantages sociaux. Parmi les avantages, on trouvait un montant alloué à chaque semaine pendant un an aux soldats qui étaient sans emploi, de l’aide à la recherche d’emploi, des prêts pour l’achat d’une maison, d’une ferme ou d’un commerce, l’éducation ou des cours d’appoints payés pendant une période déterminée ainsi que la construction d’hôpitaux et la fourniture d’équipement profitant aux vétérans. Certains estiment que ces mesures ont été à la base de ce qui allait devenir le baby-boom aux États-Unis parce qu’elles ont permis aux soldats de retour du front d’avoir les moyens d’avoir des enfants et de vivre avec un minimum d’insécurité. Le *G.I. Bill of Right* est un exemple de politique familiale touchant à plusieurs aspects complémentaires de la société et qui a

eu un impact sur la fécondité. Ce ne sont pas des mesures isolées qui ont stimulé la fécondité mais plutôt l'effet d'un ensemble de mesures.

La Suède, un des premiers pays à avoir mis de l'avant une politique familiale intégrée, nous fournit aussi deux exemples d'ensemble de mesures qui ont eu un effet sur la fécondité. Le premier exemple date des années 1930 à 1940. La Suède, à l'époque, affichait les taux de fécondité les plus bas d'Europe (Pauti, 1992). Face à cette « crise démographique », on a mis sur pied une commission d'enquête pour comprendre les causes de la faible fécondité et prendre les mesures nécessaires. Suite à cette commission et grâce aux résultats de certaines enquêtes, on adopta une politique nataliste comprenant de nombreuses mesures :

[...] quelques lois furent votées en ce sens : en 1935, une loi accordant des prêts à la construction et des allocations-logements pour les familles à bas revenus ayant au moins 2 enfants; en 1937 et 1938, de nombreuses lois telles que les prêts au mariage, la gratuité des soins de maternité et des repas scolaires — pour améliorer la santé de la mère et de l'enfant et pour réduire la mortalité infantile —, les déductions fiscales pour enfants à charge, les congés de maternité, les avances sur pensions alimentaires. La loi de 1910 sur l'interdiction de la contraception fut également abolie à cette époque (1938). Puis, en 1942, une nouvelle loi développa le prêt à l'habitat et accorda une priorité aux familles nombreuses pour l'admission dans les logements locatifs. Cependant, les propositions relatives à la redistribution des revenus en faveur des jeunes familles furent rejetées. (Pauti, 1992 : 965).

Cet ensemble de mesures a influencé positivement la fécondité puisqu'en 1945, la Suède avait un indice synthétique de fécondité de 2,6 enfants par femme, une augmentation de 0,9 enfant par rapport au niveau de 1935.

Dans les années 1960 et 1970, la Suède a adapté sa politique familiale en mettant l'accent sur la conciliation du travail et de la famille et la diminution du coût des enfants. Les mesures prises à cette époque ont permis à la Suède de conserver des indices synthétiques de fécondité parmi les plus élevés d'Europe.

Vers la fin des années 1960, la Suède a favorisé le développement d'emplois à temps partiel qui ont eu un effet positif sur la participation des femmes sur le marché du travail. Pauti (1992 : 971) indique que : « la hausse de l'activité féminine résulte aussi d'une pression de l'appareil productif et est en partie imputable à l'expansion du secteur public, à la politique d'égalité des sexes et à des changements dans la législation, comme la réforme fiscale de 1971 ». En 1971, le gouvernement a instauré le système d'imposition individuel qui remplaçait l'imposition commune des époux. Cette mesure venait privilégier les couples à deux actifs (Pauti, 1992). Depuis ce temps, la Suède a les taux de participation des femmes sur le marché du travail les plus élevés au monde.

Pour s'ajuster à cette participation massive des femmes sur le marché du travail, la Suède a instauré des mesures facilitant la conciliation du travail et de la famille. Elle a instauré, en 1974, un congé parental généreux qui consistait en « un congé possible de 12 mois, dont neuf rémunérées à 90% du

revenu professionnel normal, l'allocation étant ramenée a un forfait minimum de 48 couronnes par jour durant les trois mois restant » (Pauti, 1992 : 974). L'un ou l'autre des parents pouvait prendre le congé parce qu'en Suède on croit qu'il est important de faire participer le père aux soins et à l'éducation de l'enfant. Depuis les années 1970, on n'a pas cessé d'améliorer le contenu des congés.

La mère est en congé 50 jours avant l'accouchement, alors que le père a droit à 10 jours après l'accouchement (congé de « paternité » rémunéré, utilisé par 85 % des pères en 1988). Les deux parents peuvent ensuite se partager 450 jours jusqu'aux 4 ans de l'enfant. Depuis 1980, ils peuvent également rester au foyer pour s'occuper d'un enfant malade: 60 jours de congés payés par an et par enfant de moins de 12 ans (de moins de 16 ans s'il est handicapé). Ils peuvent aussi, depuis le 1er janvier 1979, travailler 6 heures par jour au lieu de 8, sans compensation financière, jusqu'aux 8 ans de l'enfant (Pauti, 1992 : 975).

Dans les dernières années, on a encore bonifié le congé parental.

À la fin des années 1960 et au début de années 1970, la Suède a mis beaucoup d'efforts pour développer des systèmes de services de garde permettant aux femmes de réintégrer le marché du travail — habituellement dans des emplois à temps partiel — après la naissance de leur enfant — généralement après le congé de maternité —. En principe, les services de garde doivent être accessibles à tous sans exception. Le coût des services de garde est fonction des revenus des parents, du temps d'accueil des enfants et du nombre d'enfants confiés. Toutes ces mesures ont permis à la Suède de conserver des indices synthétiques de fécondité parmi les plus élevés d'Europe durant les années 1990 et 2000.

Ces exemples de politiques familiales instaurées aux États-Unis et en Suède permettent de comprendre comment les gouvernements peuvent agir pour soutenir la fécondité. Ils doivent mettre en place un ensemble de mesures complémentaires pour aider les familles. Des mesures isolées risquent d'entrer en contradiction avec d'autres mesures et de ne pas donner les résultats escomptés.

CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE

L'objectif de ce mémoire est d'étudier la relation qui existe entre le degré de l'insécurité qui affecte les couples et leur comportement de fécondité. Nous voulons vérifier, à partir de mesures objectives, si le fait, pour un couple, d'être moins soumis à l'insécurité ou aux risques sociaux se traduit par une prédisposition accrue d'avoir le premier, le deuxième ou le troisième enfant. Nous cherchons quels peuvent être les principaux facteurs qui peuvent réduire l'insécurité et soutenir davantage les couples dans leur désir d'avoir des enfants.

Dans ce cadre, on entend donc fécondité au sens restreint de risque de mettre au monde un enfant et non pas au sens plus général et plus habituel de descendance finale. Nous étudions les naissances par rang et nous ne cherchons pas à expliquer ou prédire la descendance finale. Nous nous intéressons aux facteurs qui permettent aux couples de réaliser plus facilement leur désir d'enfants; nous ne nous intéressons pas aux mécanismes qui pourraient servir des fins natalistes.

Dans ce chapitre, nous présentons la méthodologie que nous utilisons pour atteindre notre objectif. Nous décrivons la base de données que nous utilisons, nous présentons les critères qui nous servent à définir nos échantillons et nous exposons nos hypothèses. Par la suite, nous expliquons comment nous opérationnalisons ces hypothèses et nous décrivons les méthodes que nous utilisons pour les mettre à l'épreuve. Finalement, nous présentons les splines cubiques, que nous usons abondamment dans nos analyses, et la manière dont nous nous en servons.

Données

L'utilisation de données longitudinales est de plus en plus répandue dans l'étude des phénomènes sociaux. Le fait qu'elles permettent l'analyse dynamique des phénomènes, contrairement aux données transversales qui ne permettent que l'analyse statique, les rend particulièrement intéressantes. En démographie, les données longitudinales sont aussi de plus en plus utilisées parce qu'elles permettent de reconstituer les biographies des individus. Puisque les différents événements qui surviennent au cours de la vie des individus sont connus, ordonnés et datés, il devient possible d'examiner et de mesurer l'influence d'un état particulier sur un autre. Dans le vocabulaire de l'analyse longitudinale, un *évènement* est le passage d'un *état* à un autre. Un *évènement* est aussi appelé une *transition*. Les modalités d'une variable dynamique sont des *états* et l'ensemble des modalités d'une variable dynamique est un *espace d'états*. De plus, le croisement de plusieurs variables dynamiques forme un *espace d'états multidimensionnel*. Ainsi la biographie complète se déroule dans l'espace d'états multidimensionnel qui résulte du croisement des espaces d'états qui correspondent à chacune des trajectoires. L'intervalle passé dans un état est conçu comme un *séjour* dans cet état et tout séjour dans un état peut se terminer par le passage à un autre état.

Par conséquent, un des avantages des analyses longitudinales est qu'elles permettent de prendre en compte des facteurs qui varient dans le temps et qui sont susceptibles d'influencer la rapidité d'occurrence d'un événement, ce qui n'est pas possible avec des analyses transversales. Pour ces raisons les études longitudinales mettent principalement l'accent sur l'étude du changement d'état et de la durée du séjour dans l'état d'origine.

L'EDTR

Dans le cadre de ce mémoire, nous utilisons des données provenant de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), une enquête prospective à passages répétés mise en œuvre par Statistique Canada en 1993. La population visée par cette enquête comprend les Canadiens et Canadiennes âgés de seize ans ou plus vivant dans des ménages privés à l'exclusion des résidents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, des pensionnaires des établissements institutionnels et des personnes vivant dans les réserves indiennes (Statistique Canada, 1994). L'avantage de cette enquête pour notre étude est qu'elle constitue l'unique source de données longitudinales représentative de la population canadienne qui fournisse à la fois des informations biographiques sur la vie familiale et reproductive des enquêtés, et des informations longitudinales détaillées sur les caractéristiques des épisodes de travail et sur le revenu de chacun des membres des ménages. Ainsi, dans cette enquête, nous retrouvons des informations datées sur chacune des naissances que les enquêtés ont connues durant les six années qu'ils ont été interrogés. Nous avons aussi des informations datées sur les épisodes de vie conjugale¹ ainsi que sur les épisodes d'emploi, de chômage et d'inactivité.

Bien que certaines des informations recueillies par l'EDTR soient datées au sens strict, la plupart des variables dynamiques que contiennent les bases de données de l'enquête ne sont mesurées, dérivées ou rendues disponibles que pour des intervalles d'un mois ou d'une année. C'est le cas des variables qui ont trait au statut d'activité et aux caractéristiques des emplois qui ne sont connues qu'au mois près et des informations relatives aux revenus, qui ne sont disponibles que pour l'année. En d'autres mots, nous ne connaissons pas le revenu des individus à chaque mois, mais uniquement leurs revenus totaux de l'année. Il est donc impossible de connaître avec précision les variations du revenu des personnes au cours de l'année.

On recueille l'information auprès des ménages une ou deux fois par année. Les réponses peuvent être données soit par les enquêtés eux-mêmes soit par une personne interposée. Dans l'EDTR, on accepte

¹ Dans cette étude nous nous intéressons aux épisodes de vie conjugale au sens que Statistique Canada donne à la « situation conjugale ». Statistique Canada classe la situation conjugale en deux catégories : 1) Vivant avec un(e) conjointe(e) ou partenaire : cette catégorie comprend les personnes qui sont légalement mariées — et non séparées — et les personnes qui vivent en union libre. Ces personnes sont incluses même si elles sont membres d'un couple qui temporairement vit séparément en raison de maladie, de travail ou d'études, et 2) Ne vivant pas avec un(e) conjoint(e) ou partenaire : cette catégorie comprend les personnes qui ni ne pas sont légalement mariées — et non séparées —, ni ne vivent en union libre.

les réponses par personnes interposées, ce que signifie qu'un membre du ménage peut répondre au nom de n'importe quel autre membre à condition que celui-ci soit consentant et bien informé. La première entrevue, en janvier, recueille les informations sur l'emploi, la composition du ménage et sur les activités éducatives au cours de l'année de référence (Statistique Canada, 1994). L'année de référence correspond à l'année à laquelle on s'intéresse. Par exemple, lors de l'entrevue de janvier 2002, les enquêteurs recueillent de l'information sur l'emploi des enquêtés de l'année de référence 2001. L'information recueillie permet de connaître la situation des enquêtés à certains moments au cours de l'année. Pour certaines variables, nous avons la situation de l'enquêté à chaque semaine, à chaque mois ou à chaque année. Pour d'autres variables, nous avons le moment exact de l'occurrence d'un événement, p. ex. la date du mariage, d'une rupture, du début ou de la fin d'un emploi, etc. Enfin certaines variables sont des indicateurs de durée, p. ex. la durée en semaine d'une période sans emploi. Les personnes qui sont admissibles aux interviews sont celles qui sont présentes dans le ménage au 31 décembre de l'année de référence. Une personne qui ne fait plus partie du ménage à cette date est considérée comme absente durant toute l'année même si en réalité elle était présente durant une partie de celle-ci.

La seconde entrevue a lieu au mois de mai pour rassembler l'information sur le revenu des enquêtés durant l'année de référence. On profite du fait que les individus viennent de compléter leur déclaration de revenu et qu'ils ont fraîchement en mémoire leur situation financière. Dans 80 % des cas, les enquêtés autorisent Statistique Canada à consulter directement leur déclaration de revenus plutôt que d'avoir à répondre à la seconde entrevue (Statistique Canada, 1994).

L'EDTR recueille très peu d'information rétrospective. Pour cette raison, notre connaissance du parcours biographique de chaque individu avant son entrée dans l'enquête est très limitée. En principe, pour réaliser adéquatement une analyse longitudinale, il faut disposer de la biographie complète de chaque enquêté. Malheureusement, certaines informations qui auraient été utiles pour notre analyse ne sont pas disponibles.

La base de données de l'EDTR est actuellement constituée d'informations recueillies auprès de cinq panels. L'information recueillie auprès du premier panel couvre les années 1993 à 1998 inclusivement. On forme un nouveau panel à tous les trois ans de façon à ce que deux panels se chevauchent en tout temps. On a ainsi formé de nouveaux panels en 1996, 1999, 2002 et 2005. Chacun d'eux permet de suivre environ 15 000 ménages et 31 000 individus.

Les échantillons de l'EDTR sont sélectionnés à partir de l'Enquête sur la population active (EPA), une enquête mensuelle, ce qui fait qu'ils partagent le même plan de sondage que cette dernière. L'échantillon de l'EPA est prélevé à partir d'une base aréolaire et se fonde sur un plan stratifié à plusieurs degrés s'appuyant sur un échantillonnage probabiliste. L'échantillon total est composé de six échantillons indépendants, appelés groupes de renouvellement puisqu'un sixième de l'échantillon — soit un groupe de renouvellement — est remplacé tous les mois. (Statistique Canada, 2009b).

Dans l'EDTR, on distingue deux types d'enquêtés : les personnes longitudinales et les cohabitants. On considère comme longitudinale, une personne qui était présente lors de la première entrevue du panel. Une personne longitudinale est interviewée à chaque passage de l'enquête car en dépit du fait que ces enquêtés puissent déménager ou changer de ménage, l'EDTR continue tout de même à les suivre. Les cohabitants sont les nouvelles personnes qui commencent à vivre avec une personne longitudinale après la première interview. Ils font partie de l'enquête aussi longtemps qu'ils résident dans le même ménage que la personne longitudinale. Par contre, si un cohabitant cesse de vivre avec cette personne, on cesse de l'interviewer et il ne fait plus partie de l'enquête.

Les échantillons

Nous utilisons trois sous-échantillons tirés de deux panels de l'EDTR. Ces sous-échantillons sont composés des femmes vivant en couple, mariées ou en union de fait, habitant le même ménage que leur conjoint et âgées de 20 à 49 ans à un moment ou l'autre de l'enquête. Nous excluons, par conséquent, les femmes qui n'habitent pas dans le même ménage que leur conjoint. Nous avons sélectionné uniquement les couples dont la femme est une enquêtée longitudinale au sens de l'enquête. Nous utilisons uniquement les femmes qui sont des enquêtées longitudinales car c'est seulement pour ces dernières que nous disposons de l'information pour toutes les années d'un panel. Par contre, les conjoints de ces femmes longitudinales peuvent être soit des personnes longitudinales soit des cohabitants. Enfin, nous avons exclu de l'analyse les femmes qui avaient un ou des poids nuls à un moment ou l'autre de l'enquête. Il peut sembler curieux qu'un enquêté longitudinal puisse avoir un poids nul. Statistique Canada attribuait un poids nul à l'enquêté pour une année lorsque, pour une raison ou une autre, on n'a pas recueilli l'information de cette année à son sujet.

Nous retenons les femmes qui sont considérées à risque d'avoir un enfant à partir de 20 ans car avant cet âge très peu de femmes sont en couple et par conséquent très peu de naissances ont lieu. Nous considérons les femmes à risque d'avoir un enfant jusqu'à 49 ans puisqu'il s'agit de l'âge où les femmes ont terminé leur période reproductive. Nous considérons également que les femmes ne sont plus à risque d'avoir un enfant 15 ans et neuf mois après la naissance de l'enfant précédent si elles n'ont pas mis au monde un enfant depuis ce moment. Nous supposons qu'après cet intervalle, il est fort peu probable qu'une femme mette au monde un nouvel enfant.

Puisque notre intérêt se dirige vers les femmes qui sont à risque de mettre au monde leur premier, deuxième ou troisième enfant, nous conservons uniquement celles qui ont mis au monde moins de trois enfants biologiques au moment du début du panel. Nous considérons seulement les enfants biologiques de la femme pour établir duquel des trois sous-échantillons elle fait partie : le sous-échantillon des femmes qui peuvent mettre au monde le premier enfant, le deuxième enfant ou celui des femmes qui peuvent mettre au monde le troisième enfant; nous ne comptons pas les enfants adoptés ou ceux du conjoint.

Pour les besoins de notre étude, nous ne conservons que les femmes qui ont comme emploi principal un emploi salarié et qui sont en couple avec un conjoint qui lui aussi a comme emploi principal un emploi salarié. Ceci signifie que nous excluons de nos échantillons, les femmes qui sont inactives ou travailleuses autonomes ou qui sont en couple avec un conjoint inactif ou travailleur autonome. Plusieurs raisons expliquent ce choix. Tout d'abord, les couples modernes représentent moins de 15 % de l'ensemble. Il est vraisemblable que le processus qui régit leur décision est différent de celui qui régit la décision des couples postmodernes. Les inclure dans la même étude que les couples postmodernes forcerait à ajouter un grand nombre de relations conditionnelles, mais ils sont trop peu nombreux pour qu'on les étudie séparément.

Ensuite, nous avons choisi d'exclure les couples dont au moins un des conjoints est un travailleur autonome parce que plusieurs des indicateurs dont nous nous servons pour mesurer le degré de protection sociale qu'offre l'emploi — le régime d'emploi, le statut de l'emploi, la protection syndicale et le secteur de l'emploi — ne sont pas définis pour les travailleurs autonomes et, plus important encore, parce qu'ils n'ont généralement pas droit aux mesures — comme l'assurance-emploi et les prestations de maternité — dont nous voulons mesurer l'impact. Enfin, il nous est apparu clair que la majorité des couples étaient composés de deux salariés.

Le dernier critère de sélection des échantillons a trait au revenu. Ainsi, pour l'étude de la première naissance et des subséquentes, nous avons conservé uniquement les couples qui avaient un revenu après impôt inférieur à 150 000 \$. Ce critère a pour but d'exclure les couples à revenu très élevé dont on peut présumer qu'ils décident de leur fécondité sans tenir compte des politiques destinées au plus grand nombre. Ce critère exclut moins de 1 % des couples.

Les femmes que nous retenons appartiennent aux deux panels les plus récents dont les données sont disponibles, c'est-à-dire les panels trois — 1999-2004 — et quatre — 2002-2007 —. La dernière année du panel quatre — 2007 — n'était pas disponible au moment de compléter les analyses. L'échantillon utilisé dans l'étude de la naissance du premier enfant contient 1 674 femmes à risque d'avoir le premier enfant, l'échantillon de l'étude de la naissance du deuxième enfant comprend 1 372 femmes à risque d'avoir le deuxième et l'échantillon de l'étude de la naissance du troisième enfant comprend 1 996 femmes à risque d'avoir le troisième. Dans le premier échantillon, 448 femmes ont mis au monde leur premier enfant pendant la période d'observation, dans le deuxième, 440 femmes ont mis au monde le deuxième et dans le troisième, 115 femmes ont mis au monde le troisième.

La mesure de l'insécurité

Puisque notre objectif est de mesurer l'impact de l'insécurité économique sur la fécondité, il faut choisir les critères qui nous permettent de mesurer cette insécurité. Dans les études sur le sujet, on trouve deux approches pour appréhender l'insécurité à laquelle font face les individus. La première se base

sur les difficultés économiques réelles auxquelles sont confrontés les individus — p. ex. être chômeur, avoir un emploi précaire, avoir des difficultés à s'intégrer au marché du travail, avoir un faible revenu — . Il s'agit de ce qu'Anderson (2004) nomme l'insécurité économique réalisée.

La deuxième est l'insécurité économique non encore réalisée. Elle envisage l'insécurité du point de vue de l'individu qui, en analysant sa situation, considère que celle-ci pourrait se dégrader dans le futur, p. ex. à cause du risque de perdre son emploi. Cette approche se base sur la probabilité subjective de faire face à des difficultés futures (Anderson, 2004).

L'insécurité économique peut donc être définie soit par les difficultés actuelles de l'individu sur le marché du travail, soit par ses difficultés futures ou possibles. La mesure de l'insécurité économique réalisée se base sur l'analyse de données objectives, comme dans Cranford, Vosko, Zukewich (2003), tandis que la mesure de l'insécurité économique non encore réalisée repose sur la perception subjective de l'incertitude, comme dans Dominick et Manski (1997) et dans l'étude de l'OCDE sur les perspectives de l'emploi (Organisation de coopération et de développement économique, 1997).

L'EDTR ne contient pas de mesures de la perception subjective de l'insécurité; par conséquent, nous ne pouvons pas utiliser cette approche. Par contre, les données de cette enquête permettent l'utilisation de l'approche basée sur l'usage de données objectives et c'est pour cette raison que nous utilisons cette approche.

On mesure la précarité de l'emploi — et donc l'insécurité qui lui est associée — par les indicateurs des principales sources de l'insécurité économique reliées au travail répertoriées par Rodgers (1989) : 1) le degré de contrôle sur le milieu du travail — mesuré par la présence ou l'absence d'un syndicat, qui donne indirectement au salarié un certain contrôle sur ses conditions de travail et son salaire — 2) le degré de protection sociale — la présence ou l'absence de protection réglementaire ou sociale grâce à un syndicat ou à la loi, par exemple le droit à l'assurance-emploi, au congé de maternité, la participation à un régime de retraite et à une assurance-santé complémentaire offerts par l'employeur, etc. — 3) l'assurance de la continuité de l'emploi, mesuré par le statut de l'emploi — permanent ou temporaire — et par le risque qu'a une personne de perdre son emploi et finalement 4) le niveau de revenu. Le revenu est un élément très important de la mesure de l'insécurité économique : un emploi très stable et qui offre donc un degré élevé de certitude, peut tout de même être précaire parce que le salaire qu'il procure est insuffisant pour que le travailleur puisse subvenir à ses besoins et à ceux des personnes qui sont à sa charge.

Plusieurs des indicateurs de l'insécurité économique n'ont de sens que pour les emplois salariés : les travailleurs indépendants n'ont généralement pas droit aux avantages ou aux programmes sociaux comme le congé de maternité ou l'assurance-emploi. On ne peut donc pas étudier les travailleurs autonomes avec cette approche; nous avons expliqué plus haut que nous les excluons de nos échantillons pour cette raison.

En nous basant sur les critères de précarité de l'approche objective et sur les variables disponibles dans l'EDTR, nous avons choisi de mesurer l'insécurité liée à l'emploi en utilisant les informations suivantes : 1) le secteur d'emploi, privé ou public 2) le statut de l'emploi, permanent ou bien temporaire — qui regroupe les emplois saisonniers, les emplois temporaires à terme ou à contrat, les emplois occasionnels et les emplois obtenus par l'entremise d'une agence de placement temporaire — 3) la protection syndicale qu'on obtient en étant protégé par une convention collective, peu importe qu'on soit syndiqué ou pas et 4) le régime de travail, à temps partiel ou à temps plein.

Nous mesurons le degré de protection sociale par le droit au congé de maternité ou à de l'assurance-emploi et par la participation aux régimes d'assurance invalidité, d'assurance-maladie complémentaire, de soins dentaires et retraite offerts par l'employeur.

Nous utilisons trois mesures du revenu qui sont de bons indicateurs de l'insécurité économique : le revenu après impôt de la femme, le revenu après impôt du conjoint et le revenu total après impôt ajusté des deux conjoints.

Hypothèses

Nous étudions l'effet de l'insécurité économique sur la décision d'avoir les trois premiers enfants. Nous étudions les naissances par rang de maternité. L'EDTR est une enquête auprès des ménages et recueille de l'information auprès de tous les membres du ménage où vit un enquêté longitudinal, mais l'unité statistique de cette enquête aux fins d'inférence dans les analyses longitudinales est l'enquêté longitudinal. Pour toutes ces raisons, notre unité statistique est l'enquêtée longitudinale en âge de procréer et notre unité d'analyse, l'épisode qui précède une naissance.

Nous avons expliqué plus haut que nous ne retenons dans nos sous-échantillons que les enquêtées longitudinales qui vivent avec un conjoint et nous avons donné les raisons de ce choix. Nous supposons de manière très générale que prendre la décision d'avoir un enfant est l'affaire du couple. Nos hypothèses portent sur les couples, nos équations estiment les effets de variables mesurées auprès des deux conjoints et nos interprétations traitent des couples. Nous utilisons donc trois sous-échantillons de femmes pour étudier un processus dont nous pensons qu'il appartient au couple.

Lors de la recension d'écrits, nous avons constaté que la famille est soumise aux risques sociaux et que le degré d'insécurité économique auquel elle est exposée dépend pour l'essentiel de sa position sur le marché du travail et des interventions de l'État. Cette trilogie — État, marché et famille —, qui provient d'Esping-Andersen (1999), va nous aider à structurer la manière dont nous présentons nos hypothèses. En premier lieu, nous présentons nos hypothèses générales. Ensuite, nous présentons les hypothèses spécifiques en prenant soin de bien distinguer les variables en lien avec le marché du travail et celles en lien avec les interventions de l'État.

Hypothèses générales

Comme hypothèse générale, nous supposons que les couples qui sont le plus à l'abri des risques sociaux, c'est-à-dire ceux qui sont le moins soumis à l'insécurité économique, devraient, toutes choses étant égales par ailleurs, avoir de meilleures chances de mettre au monde le premier, le deuxième ou le troisième enfant que les autres. Ainsi, on s'attend 1) à ce que l'insécurité ait un effet négatif sur le risque d'avoir un enfant peu importe son rang, 2) à ce que le niveau de ressources ait un effet positif et 3) à ce que le niveau d'insécurité soit fonction du niveau des ressources. Dans la mesure où ces hypothèses s'avèrent, il sera raisonnable de conclure que, dans la population canadienne, la fécondité et ses précurseurs sont sensibles à l'insécurité et aux risques et donc que des politiques publiques qui réduiraient ces facteurs pourraient soutenir les couples dans leur désir d'avoir des enfants.

Hypothèses spécifiques

Pour nos hypothèses spécifiques, nous utilisons la logique de la mesure « objective de l'insécurité », c'est-à-dire que nous mesurons l'insécurité à partir des caractéristiques connues des individus et des couples, qui sont fournies par l'EDTR.

Le marché du travail

Certaines caractéristiques de l'emploi réduisent le degré de l'insécurité économique auquel est soumis le salarié soit parce qu'elles réduisent le risque de perdre l'emploi, soit parce qu'elles sont des indicateurs de la qualité de l'emploi.

1) Le salarié qui occupe un emploi permanent est mieux assuré de la continuité et la stabilité de son emploi. En moyenne, il est donc moins soumis à l'insécurité que le salarié qui occupe un emploi temporaire. Par conséquent, le salarié qui occupe un emploi permanent plutôt qu'un emploi temporaire devrait pouvoir se permettre plus facilement de donner naissance à l'enfant qu'il a envie d'avoir.

2) Le salarié qui occupe un emploi à temps plein est en situation moins précaire que le salarié qui occupe un emploi à temps partiel.

L'emploi à temps plein offre normalement un revenu plus élevé que l'emploi à temps partiel équivalent et rend plus accessibles ou plus généreuses certaines protections sociales. Par exemple, [le droit] à l'assurance-emploi dépend, notamment, du nombre [des] heures travaillées et la prestation d'assurance-emploi dépend du revenu hebdomadaire qui est également fonction du nombre [des] heures travaillées (Laplante, 2008 : 11).

Ainsi, les salariés à temps plein devraient être moins soumis à l'insécurité que les salariés à temps partiel et, selon nos hypothèses, avoir une fécondité plus élevée.

3) En moyenne, le salarié protégé par une convention collective est moins soumis à l'insécurité que le salarié qui n'est pas protégé par une convention collective. Il est normalement moins soumis à l'arbitraire de l'employeur, notamment pour la mise à pied, le licenciement, la mutation et la

détermination du salaire. Il jouit normalement d'avantages qui réduisent la part des risques sociaux qu'il doit assumer, notamment l'assurance-vie, l'assurance-maladie complémentaire et le régime de retraite. Le syndicat prend charge de sa défense contre l'employeur lorsque nécessaire. Par ailleurs, le salarié protégé par une convention collective a un meilleur contrôle sur son milieu de travail que le salarié qui ne l'est pas. Selon nous, les salariés syndiqués devraient plus facilement réaliser leur désir d'enfant que les non-syndiqués si le lien entre faible insécurité et fécondité existe.

4) Le salarié du secteur public est moins soumis à l'insécurité que le salarié du secteur privé. Il est normalement protégé par une convention collective et bénéficie donc habituellement des avantages qu'elle offre. Cependant, il bénéficie le plus souvent d'une grande protection contre la mise à pied et le licenciement dont l'équivalent est rare dans le secteur privé qui est soumis aux aléas du marché. Par conséquent, nous nous attendons à ce que les salariés du secteur public puissent plus facilement réaliser leur désir d'avoir des enfants que ceux du secteur privé.

5) Le salarié qui participe au régime de retraite offert par l'employeur est moins soumis à l'insécurité que le salarié dont l'employeur n'offre pas ce régime. Contrairement aux autres caractéristiques de l'emploi, le régime de retraite offert par l'employeur a un effet sur l'insécurité à long terme. Y avoir droit signifie qu'on est assuré de recevoir un certain revenu au moment de la retraite sans devoir se charger soi-même d'accumuler l'épargne nécessaire. Par ailleurs, il est clair qu'un régime de retraite à prestations déterminées est encore moins porteur d'insécurité qu'un régime à cotisations déterminées parce qu'il assure le participant de prestations connues à l'avance. Dans la mesure où il est possible de distinguer les deux, il faut le faire.

6) La famille qui a droit aux avantages sociaux offerts par les employeurs est moins soumise à l'insécurité que la famille qui n'y a pas droit. Parmi les avantages sociaux généralement offerts, on trouve les régimes de soins dentaires, d'assurance-vie, d'assurance-invalidité et d'assurance maladie. Participer à ces régimes assure la famille de ressources supplémentaires en cas de besoin. Ces régimes protègent aussi les enfants, ce qui permet plus facilement aux couples qui en bénéficient de prendre la décision de mettre au monde un enfant.

L'insécurité peut aussi être mesurée à l'aide du revenu. Le revenu, bien qu'il provienne essentiellement de l'emploi, a un effet distinct des effets des autres caractéristiques de l'emploi. Le revenu est un indicateur des ressources des individus et des familles alors que les autres caractéristiques de l'emploi servent plutôt à mesurer l'insécurité liée aux emplois. Nous supposons que plus les revenus des individus ou des familles sont élevés, moins ceux-ci sont soumis à l'insécurité économique.

Nos hypothèses de l'effet du revenu sur la fécondité reposent sur le raisonnement de Becker et Lewis (1973) et Becker (1981) qui considèrent l'approche économique du choix du consommateur pour expliquer de quelle façon les individus choisissent de dépenser leur revenu — en s'achetant des biens ou en investissant dans des enfants par exemple—. De prime à bord, nous pourrions penser que les

individus ou les couples plus fortunés devraient avoir plus d'enfants que les autres car ils ont plus de ressources que les autres. La vérification empirique de cette hypothèse est fragile.

« La théorie micro-économique a répondu à cette critique en postulant qu'avec une augmentation du revenu, on assiste aussi à un accroissement du prix des enfants (l'effet de prix), cela par deux mécanismes. Premièrement, lorsque le revenu s'accroît, le coût du temps (surtout celui des femmes) consacré aux enfants, s'accroît aussi; en conséquence, le prix des enfants augmente, ce qui tend à réduire la fécondité. Deuxièmement, lorsque le revenu s'accroît, les parents préfèrent des enfants de plus grande "qualité". En supposant que les dépenses sont égales pour chaque enfant, quel que soit le nombre d'enfants, un accroissement de qualité augmente le prix des enfants additionnels, ce qui a pour effet de réduire le nombre d'enfants désirés. À cause de ces deux mécanismes, il n'est pas exclu qu'un accroissement du revenu soit associé à une réduction de la demande d'enfant. » (Kyriazis, 1987)

En fonction de ce raisonnement, nous posons certaines hypothèses. Nous supposons que plus les femmes ont un emploi bien rémunéré, plus le coût du temps consacré aux enfants s'accroît – coût du temps mesuré en perte de salaire et en possibilité d'avancement – et plus il est désavantageux pour la femme de mettre au monde des enfants. Par conséquent, nous nous attendons à ce que plus le revenu de la femme est élevé, moins il est intéressant pour elle d'avoir un enfant. Il en va autrement du conjoint, celui-ci ayant peu à perdre en termes de carrière et en termes financiers – pas de baisse de revenu –. Nous supposons donc que la probabilité de réaliser le désir d'avoir un enfant ne devrait pas diminuer en fonction du revenu du conjoint. Nous pensons même que l'augmentation du revenu du conjoint devrait augmenter les chances qu'un couple réalise son désir d'avoir des enfants.

Une autre façon de mesurer l'insécurité est de considérer la conjoncture socio-économique au travers du taux de chômage. Nous supposons que plus le taux de chômage correspondant à la situation d'une personne est élevé, plus cette personne est soumise à l'insécurité. Une mauvaise conjoncture économique augmente les chances qu'une personne en emploi perde son travail ou, si elle n'est pas en emploi, qu'elle ait de la difficulté à s'en trouver un. Le taux de chômage peut être un indicateur d'insécurité non réalisée si la personne, voyant la situation économique se détériorer, craint pour son avenir. De hauts taux de chômage, indicateur d'une mauvaise conjoncture économique, devraient agir comme un frein à la réalisation du désir d'enfants.

Les interventions de l'État

De façon générale, nous supposons que bénéficier d'avantages sociaux diminue l'insécurité. Par exemple, le droit au congé de maternité diminue le risque, pour la femme, de perdre son emploi en cas de grossesse et le droit aux prestations de maternité réduit la perte de revenu et donc réduit l'insécurité économique liée à la naissance d'un enfant. De plus, un montant prévisible de prestations de maternité plus élevé, ou qui remplace un plus haut pourcentage du salaire devrait diminuer d'autant plus l'insécurité économique à court terme. En principe, le droit à ces programmes devrait faciliter la réalisation du désir d'avoir un enfant.

Quant au droit à l'assurance-emploi, elle devrait aussi réduire l'insécurité à court terme puisqu'elle assure aux bénéficiaires l'assurance de recevoir un revenu en cas de perte d'emploi. Ainsi, nous pourrions s'attendre à ce que les personnes couvertes par ce régime soit plus enclines à réaliser leur désir d'enfants.

Enfin, nous nous attendons à ce que plus le montant prévisible des aides financières récurrentes supplémentaires, que donne droit la naissance d'un enfant, sera grand, plus l'insécurité économique sera réduite et plus il soutiendra les familles dans leur désir d'avoir des enfants.

Autres hypothèses

Nous nous attendons à ce que les personnes avec des niveaux d'éducation plus élevés soient moins à risque de connaître de l'insécurité sur le marché du travail parce qu'elles sont mieux outillées pour décrocher de bons emplois. Par conséquent, les personnes avec une plus haute éducation devraient plus facilement réaliser leur désir d'avoir des enfants. Ceci n'entre pas en contradiction avec le raisonnement de Becker et Lewis (1973), puisque les gens plus éduqués, bien qu'ils risquent de dépenser plus pour l'éducation de leurs enfants, seront tout de même mieux placés — grâce aux diplômes qui leur ouvriront plus facilement le marché de l'emploi — pour mettre au monde les enfants de la qualité qu'ils désirent et surtout dans la quantité qu'ils désirent.

Enfin, nous croyons que les couples qui sont propriétaires de leur logement plutôt que locataires, disposent de plus de ressources — ressources immobilisées sous forme d'épargne —. Par conséquent, puisque nous supposons que les couples qui ont plus de ressources sont moins soumis à l'insécurité, nous prévoyons que les couples propriétaires soient mieux placés pour réaliser leur désir d'avoir un enfant. De plus, être propriétaire est bien souvent un projet de couple qui nécessite un grand engagement des partenaires. Cette preuve d'engagement des partenaires est un bon indicateur de la stabilité du couple et peut constituer une condition préalable dans la décision d'avoir un enfant.

Opérationnalisation des hypothèses

Plusieurs variables concernant le travail et le revenu des Canadiens sont disponibles dans l'EDTR. Nous utilisons certaines de ces variables telles quelles dans nos analyses. Nous devons aussi construire certaines variables soit à partir d'information déjà disponible dans l'EDTR ou soit en ajoutant de l'information à partir de sources extérieures.

La variable dépendante

Notre variable dépendante est un évènement. Nous cherchons à expliquer la propension à mettre au monde le premier, le deuxième ou le troisième enfant biologique par les facteurs qui déterminent le niveau de l'insécurité économique auxquels sont soumis les couples.

Bien que l'EDTR contienne beaucoup d'information, il n'est pas possible de déterminer directement, lorsque survient la naissance d'un enfant, le rang de naissance de celui-ci. Pour obtenir notre variable dépendante et placer nos sujets dans le bon échantillon, il faut construire des variables dérivées en combinant l'ensemble des données recueillies.

Dans l'EDTR, nous trouvons un ensemble d'information sur les évènements de la vie familiale de chaque personne enquêtée qui permet de construire la variable dépendante. Nous avons des informations sur la composition du ménage de l'enquêté à la fin de chaque année de référence et des caractéristiques sociodémographiques des membres du ménage². On y trouve le lien de parenté entre les membres — si la femme était mère d'un enfant vivant dans le ménage — et la date de naissance de ce membre — datée au jour, au mois et à l'année —. Nous trouvons aussi des données sur les évènements biographiques survenus avant ou durant l'année de référence³ telles que le nombre d'enfants déjà nés de l'enquêté et l'année de la naissance du premier enfant de l'enquêté. Nous avons des informations sur les évènements biographiques survenus durant l'année de référence qui permettent de savoir si : l'enquêté est devenu un nouveau parent — dans l'EDTR, on considère que la personne est un nouveau parent quand « un bébé est né et [qu'] il n'y avait pas d'autres enfants *dans la famille* au début de l'année»⁴ —, l'enquêté est devenu un parent biologique⁵ et, un enfant de l'enquêté vivant déjà dans le ménage est décédé ou est parti durant l'année.

La construction de la variable dépendante se fait en deux étapes. Premièrement, nous déterminons l'évènement — la naissance d'un enfant — et le moment de l'évènement — la date de la naissance —. Nous supposons que dans la majorité des cas, la mère d'un jeune enfant vit dans le même ménage que lui au cours des premières années de sa vie — ce qui permet de croire que nous avons de l'information sur la majorité des enfants des femmes, du moins quand ceux-ci sont en bas âge —. Il est impossible de déterminer la date de naissance d'un enfant s'il n'a jamais été présent dans le ménage durant le panel parce que l'EDTR recueille peu d'information rétrospective. L'exception à cette règle est la date de naissance du premier enfant. On connaît toujours cette information puisque l'EDTR nous fournit une variable qui indique la date de naissance du premier enfant de l'enquêté mais pas celle des

² Les membres du ménage sont ceux qui habitaient avec l'enquêté à la fin de chaque année de référence.

³ Enquêtés de 18 ans et plus et ayant eu un enfant; parents âgés de 12 à 17 ans qui habitent avec des enfants pendant la période de référence de l'enquête et ayant eu un enfant.

⁴ Toutes les personnes faisant parti de l'échantillon de l'EDTR pour l'année de référence courante ainsi que pour l'année de référence précédente.

⁵ Toutes les personnes faisant parti de l'échantillon de l'EDTR pour l'année de référence courante ainsi que pour l'année de référence précédente.

suivants. Nous avons retenu les femmes qui ont déclaré être « mères »⁶ d'un membre du ménage et nous avons conservé les dates de naissances de tous les enfants. Nous les avons ordonnées chronologiquement en conservant celles qui ont eu lieu durant le panel. Ensuite, nous avons examiné si les femmes qui se sont déclarées « mères » d'un membre du ménage né durant les années de référence du panel avaient aussi déclaré être devenues un nouveau parent ou un parent biologique. Cette dernière information est moins précise parce qu'elle ne permet pas de déterminer la date de naissance de l'enfant mais uniquement son occurrence durant l'année de référence.

Deuxièmement, nous avons déterminé à quel échantillon appartenait la femme. Les femmes à risque de donner naissance au premier enfant sont celles qui ont déclaré ne pas avoir eu d'enfant avant le début du panel et qui ne cohabitaient pas avec un ou des enfants biologiques nés avant le début du panel. Celles à risque de donner naissance à un deuxième enfant sont celles ayant déclaré avoir eu un enfant avant le début du panel et où la date de naissance du premier enfant est antérieure à la première année de référence du panel. Les femmes qui ont eu leur premier enfant durant le panel font aussi partie de cet échantillon. Nous considérons que ces femmes sont à risque d'avoir un deuxième enfant neuf mois après la date de la naissance de leur premier enfant. Enfin, les femmes à risque de donner naissance à un troisième enfant sont celles qui ont déclaré avoir eu deux enfants avant le début du panel et où les dates de naissance du premier et deuxième enfant sont antérieures à la première année de référence du panel. Les femmes qui ont eu leur deuxième enfant durant le panel font aussi partie de cet échantillon. Nous considérons que ces femmes sont à risque d'avoir un troisième enfant neuf mois après la date de la naissance de leur deuxième enfant.

Les variables indépendantes

Les variables indépendantes susceptibles d'influencer la décision des couples d'avoir des enfants sont de divers ordres. Selon nous, toutes les variables qui ont une influence sur les risques sociaux auxquels font face les couples ont un effet sur leur fécondité. Les risques sociaux sont fonction du type d'emploi des individus, de leurs ressources financières, des conditions économiques qui prévalent dans la société ainsi que des avantages sociaux qu'ils retirent des interventions de l'État et de leur employeur. Il faut donc que les variables indépendantes couvrent l'ensemble de ces informations.

Nos échantillons se composent uniquement de couples dont les deux membres sont occupés et salariés. Dans l'EDTR, il existe une variable qui permet de déterminer si au cours d'un mois une personne est occupée, au chômage ou inactive. Une autre variable permet de connaître, dans la

⁶ Pour classer les liens de filiation, l'EDTR prévoit trois catégories : « mère naturelle », « mère adoptive » et « mère d'accueil ». Nous avons retenu la première qui sert à identifier les mères biologiques. Il existe une quatrième catégorie : « mère générale ». Cette catégorie est utilisée lorsque que le répondant était une personne interposée ne connaissant pas avec exactitude le lien familial. Nous les avons incluses dans le cas où d'autres informations nous permettaient de préciser leur statut.

situation où une personne est occupée, si celle-ci est salariée, travailleuse autonome ou travailleuse familiale non rémunérée. Ces deux variables permettent d'identifier les travailleurs salariés. Dans le cas où une personne a plusieurs emplois à la fois, nous considérons uniquement son emploi principal. Statistique Canada (2009c) définit l'emploi principal comme étant celui qui a le plus grand nombre d'heures habituellement travaillées ou de prévu à l'horaire pour le mois. Si le nombre d'heures habituellement travaillées est identique entre deux emplois, l'emploi principal est celui qui a le plus grand revenu ou l'ancienneté la plus longue — si les revenus sont identiques —.

Les variables en lien avec le marché du travail

Les variables en lien avec les caractéristiques de l'emploi

Nous utilisons dans nos analyses plusieurs variables qui caractérisent l'emploi de chacun des conjoints parce que nous considérons que la qualité des emplois des conjoints est un élément essentiel pour mesurer le niveau d'insécurité.

L'EDTR recueille de nombreuses données sur les emplois. De ces informations nous obtenons huit variables — quatre pour le partenaire féminin et quatre pour le partenaire masculin —. Six variables — trois pour chaque partenaire — proviennent telles quelles de l'EDTR. Il s'agit 1) du statut de l'emploi — permanent ou temporaire — 2) du secteur d'emploi — public ou privé — et 3) de la protection syndicale — protégé ou non par un syndicat ou une convention collective —. Nous construisons les deux autres variables — une pour chaque partenaire — Il s'agit du régime de travail — temps plein ou temps partiel —. Nous avons décidé qu'une personne travaille à temps plein si dans son emploi principal elle travaille habituellement plus de 35 heures par semaine. Dans le cas contraire, nous considérons qu'elle travaille à temps partiel. Nous construisons cette variable à partir de l'information sur le nombre d'heures habituellement travaillées hebdomadairement.

Les variables de revenu

Dans l'enquête, beaucoup de variables sur les revenus des enquêtés sont disponibles. Nous en avons retenu trois : deux au niveau individuel et une au niveau de la famille. Les deux premières, qui permettent d'étudier l'effet du revenu de chacun des conjoints sur le risque d'avoir le premier, deuxième ou troisième enfant, sont : le revenu après impôt du partenaire féminin et le revenu après impôt du partenaire masculin. Nous utilisons la seconde sans transformation mais, la première a nécessité quelques ajustements. Puisque nous étudions le risque d'avoir un enfant en fonction du revenu après impôt de la femme, et que l'information est disponible uniquement au niveau de l'année — on ne connaît pas la vraie répartition des revenus au cours de l'année —, il apparaît le problème suivant : l'année de la naissance d'un enfant le revenu après impôt de la femme chute brusquement ce qui donne comme résultat que les femmes ont des enfants uniquement lorsque leur revenu est bas — ceci est causé par l'arrêt de travail après la naissance —. Pour corriger ce problème, nous avons décidé que le revenu après impôt de la femme, au cours d'une année où elle mettait au monde un

enfant, serait celui de l'année précédente. Dans le cas où la naissance survenait la première année du panel, ce qui signifie que nous n'avons pas le revenu de l'année précédente, nous avons calculé le salaire moyen des deux premiers mois de l'année que nous avons multiplié par 12 pour obtenir le salaire annuel. Nous avons ensuite recalculé le revenu après impôt en soustrayant de celui-ci le salaire réel de l'année et en additionnant le nouveau salaire calculé. Puisque le un sixième des naissances survenait lors de la première année d'un panel, nous avons dû approximer par cette méthode le revenu d'environ 75 femmes dans chacun des premier et deuxième échantillons et de 20 femmes dans le troisième échantillon.

Nous sommes conscients que cette approche a certaines limites. Par exemple, puisque les salaires suivent généralement l'inflation, le fait de prendre le revenu de l'année précédente uniquement pour les femmes qui ont eu un enfant risque de sous-évaluer leur revenu par rapport au revenu des autres enquêtées. Nous avons jugé que cette différence était assez minime pour que cette décision soit valable. Il aurait aussi pu être envisagé de prendre systématiquement le revenu de l'année précédente pour toutes les femmes pour toutes les années. Cette approche aurait eu un certain intérêt. Il aurait fallu dans ce cas prendre aussi le revenu de l'année précédente pour les hommes.

La troisième variable retenue est le revenu après impôt ajusté de la famille économique⁷. Le revenu après impôt ajusté permet de prendre en considération la taille et la composition de la famille. Statistique Canada (2009a) indique qu'« il ne suffit pas de connaître la somme déclarée comme revenu pour avoir un portrait du bien-être économique d'une famille; il faut aussi connaître le nombre de personnes qui la compose. » Pour tenir compte de l'effet de la taille et de la composition de la famille sur le revenu, il faut appliquer un facteur d'ajustement. Pour obtenir le revenu après impôt ajusté, on additionne tous les revenus des membres de la famille économique que l'on divise par un facteur obtenu à partir d'une « échelle d'équivalence ». L'échelle d'équivalence utilisée pour le calcul du revenu prend en considération les économies d'échelle puisqu'il ne suppose pas des coûts égaux pour chaque membre de la famille. La personne la plus âgée de la famille reçoit un facteur de 1,0, la personne suivante en âge reçoit un facteur de 0,4, tous les autres membres de la famille âgés de 16 ans et plus reçoivent chacun un facteur de 0,4 et tous les autres membres de la famille de moins de 16 ans reçoivent un facteur de 0,3. Un couple vivant seul n'ayant pas d'enfant a un facteur d'équivalence de 1,4 alors qu'un couple avec un jeune enfant a un facteur de 1,7. L'avantage du revenu après impôt ajusté est qu'il permet d'avoir une meilleure approximation du bien-être financier d'une famille (Statistique Canada, 2009a).

Nous avons procédé à une correction du revenu après impôt ajusté lors des années où il y avait la naissance d'un enfant puisque le revenu de la femme est inclus dans le calcul du revenu après impôt ajusté. L'ajustement consiste à multiplier le revenu ajusté après impôt de la famille économique par le

⁷ Famille économique : groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption.

facteur d'équivalence afin de retrouver le revenu après impôt non-ajusté de la famille économique — que l'on obtient en additionnant le revenu après impôt de chaque membre de la famille —. Ensuite, il faut soustraire le revenu après impôt réel de la femme — tel que fourni par l'EDTR — puis additionner le nouveau revenu après impôts de la femme auquel nous avons apporté une correction — exactement la même correction que nous avons expliqué deux paragraphes plus haut —. Enfin, il faut diviser ce nouveau total par le facteur d'équivalence pour obtenir le revenu après impôt ajusté corrigé.

Il a fallu apporter une correction au facteur d'équivalence pour l'année de la naissance de l'enfant. Statistique Canada calcule le facteur d'équivalence en fonction des membres du ménage présents à la fin de l'année. Si un couple a un enfant au mois de novembre, le facteur d'équivalence pour toute l'année sera de 1,7 — soit 1 pour le père, 0,4 pour la mère et 0,3 pour le nouveau-né —. En réalité, avant la naissance de l'enfant — soit jusqu'au mois d'octobre —, le facteur d'équivalence doit être de 1,4 plutôt que de 1,7. Nous avons procédé à un ajustement du facteur d'équivalence pour l'année de la naissance de l'enfant de façon à ce que le revenu ajusté obtenu soit celui qui existe avant la naissance de l'enfant pour qu'il soit comparable au revenu des années précédentes.

Les avantages sociaux offerts par les employeurs

Dans nos analyses, nous incluons deux variables — une pour chaque partenaire — qui indiquent si la personne participe ou non à un régime de retraite offert par son employeur. Malheureusement, il est impossible de distinguer si une personne participe à un régime de retraite à prestations ou à cotisations déterminées à partir des données recueillies par l'EDTR.

Nous incluons aussi une variable qui indique si la famille a droit à des avantages sociaux offerts par les employeurs des deux conjoints. Les trois avantages sociaux retenus sont : a) un des deux employeurs offre un régime de soins dentaires b) un des deux employeurs offre un régime d'assurance-vie ou une assurance invalidité et c) un des deux employeurs offre un régime d'assurance-maladie. La raison pour laquelle nous combinons l'information des deux conjoints est que si l'un des deux a droit à ces avantages, le couple et les enfants y ont aussi droit. Cette variable a trois modalités : ont droit 1) aux trois avantages 2) à un ou deux avantages ou 3) à aucun avantage.

Effet de la conjoncture socio-économique

Nous voulons contrôler l'effet de la conjoncture socio-économique. Nous avons choisi comme indicateur le taux de chômage qui varie selon la province de résidence, le sexe de la personne et le groupe d'âge — 15 à 24 et 25 à 54 ans —. Nous incluons dans l'analyse deux variables des taux de chômage, une pour chaque partenaire. La valeur de ces variables peut changer à chaque mois. Nous avons choisi de détailler le taux de chômage par âge et par sexe pour prendre en compte les taux de chômage plus élevés chez les hommes et chez les jeunes. Les taux de chômage proviennent de Statistique Canada — tableau CANSIM 2820087 —.

Les variables en lien avec les interventions de l'État

Dans nos analyses, nous intégrons cinq variables qui indiquent si les enquêtés ont droit à certains avantages sociaux offerts par l'État. Les quatre premières ont un lien direct avec la fécondité : 1) a droit ou non à un congé de maternité 2) a droit ou non à des prestations de maternité 3) le montant prévisible des prestations de maternité et 4) le montant prévisible des aide financières récurrentes supplémentaires suite à la naissance d'un enfant. La cinquième indique si la personne a droit ou non à des prestations d'assurance-emploi⁸

Construction des variables en lien avec les interventions de l'État

Nous construisons la variable qui indique si une femme a droit ou non à un congé de maternité en utilisant les informations fournies par la législation sur les normes du travail de chacune des provinces. L'admissibilité est conditionnelle à une certaine ancienneté en emploi. L'ancienneté requise varie d'une province à l'autre (tableau 1).

Bien que ce soient les provinces qui mettent en place les conditions d'admissibilité à un congé de maternité, c'est le gouvernement fédéral via le régime d'assurance-emploi qui gère le régime de prestations de maternité. De 1993 à 1996, les femmes devaient avoir travaillé au moins 20 semaines de 15 heures dans les 52 semaines précédant la période de prestation pour être admissibles aux prestations de maternité. Après 1997, les règles se sont resserrées et le nombre d'heures assurables requis pour avoir droit aux prestations devaient être plus grand ou égal à 700 heures au cours de l'année précédente. Après 2001, les règles se sont assouplies et le nombre d'heures requis a été abaissé à 600. En 2006, le Québec a mis sur pied son propre régime d'assurance parentale accessible à tous les salariés et travailleurs autonomes.

L'EDTR nous fournit des informations sur le nombre d'heures habituellement travaillées à chaque semaine pour chaque personne. Avec ces informations, nous avons déterminé si oui ou non une femme a droit à des prestations de maternité si elle met au monde un enfant.

En utilisant les règles de calcul de l'assurance-emploi et les informations sur le salaire des femmes récoltées par l'EDTR, nous avons calculé le montant prévisible des prestations de maternité hebdomadaire auquel a droit une femme si elle met au monde un enfant. Le montant prévisible des prestations est fonction du salaire de la femme. Le montant maximum des prestations est de 413 CAD pour la période à l'étude. Pour l'année 2006, nous avons pris en compte la grille de calcul de prestations du régime québécois d'assurance parentale.

⁸ Nous avons intégré cette variable pour le conjoint uniquement puisque la variable éligible à des prestations de maternité est fortement corrélée à celle de la variable éligible à des prestations d'assurance-emploi pour la femme. Puisque nous nous intéressons à la fécondité, nous avons jugé bon de conserver uniquement celle en lien avec les prestations de maternité.

Tableau 1 : Durée totale en semaines du congé de maternité et parental selon les différentes législations provinciales, les conditions d'admissibilité au congé ainsi que les règles de l'assurance-emploi¹ pour avoir droit aux prestations.

Provinces	Années					Conditions		
	1993	1994	1995-1996	1997-2000	2001-2008 ²	1993-1996	1997-2000	Après 2001
Terre-Neuve	29	29	29	29	52	20 semaines de service		
Île-du-Prince-Édouard	17	34	34	34	52	20 semaines de service		
Nouvelle-Écosse	17	34	34	34	52	12 mois de service		
Nouveau-Brunswick	29	29	29	29	54	Sans condition		
Québec	52	52	52	70	70	Sans condition		
Ontario	35	35	35	35	52	13 semaines de service		
Manitoba	34	34	34	34	54	12 mois de service	7 mois de service	
Saskatchewan	18	18	30	30	52	20 semaines de service au cours des 52 dernières semaines		
Alberta	18	18	18	18	52	12 mois de service		
Colombie-Britannique	30	30	30	30	52	Sans condition		
Politique de AE	25	25	25	25	50	20 semaines (d'au moins 15 heures) au cours des 52 semaines précédentes	700 heures de service au cours de l'année précédente	600 heures de service au cours de l'année précédente
Congé de maternité	15	15	15	15	15			
Congé partageable	10	10	10	10	35			

¹ Avant 1996, c'était le régime de l'assurance chômage qui régissait les prestations de maternité

² Le Québec a instauré son propre programme en 2006

Sources : <http://www.chass.utoronto.ca/cepa/breastfeeding2.9.pdf>, <http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/2000/c04900f.php#2>, (Martel, 2003) et http://www.rhdsc.gc.ca/fr/pt/psait/rllc/lmnc/06Duree_du_conge_maternite_parental_et_d_adoption.shtm

Nous construisons la variable qui indique si le conjoint a droit ou non à l'assurance-emploi s'il perdait son emploi de la même façon que la variable indiquant l'admissibilité à des prestations de maternité. C'est le régime d'assurance-emploi du gouvernement fédéral qui administre ces deux programmes. La seule différence dans la construction de ces variables est que celle représentant l'admissibilité à l'assurance-emploi nécessite de connaître l'ancienneté en emploi des deux dernières années — ce qui pose problème pour les deux premières années d'un panel —. Pour surmonter cet inconvénient, nous avons utilisé l'unique information rétrospective sur l'emploi que nous avons à notre disposition : les dates de début d'emploi — information disponible uniquement si l'emploi a débuté avant le début de l'enquête —. Nous avons calculé le nombre de semaine d'ancienneté en emploi avant le début du panel en se basant sur la date de début d'emploi et le nombre de semaines travaillées en moyenne lors des deux premiers mois du panel. Ensuite, nous avons multiplié le nombre de semaines obtenues par le nombre moyen d'heures habituellement travaillées hebdomadairement dans les deux premiers mois de l'année. À partir de ces informations, nous avons calculé le nombre d'heures assurables et vérifié si la personne est admissible à l'assurance-emploi.

Nous construisons la variable qui représente le montant prévisible des aides financières récurrentes supplémentaires que recevrait un couple s'il décidait d'avoir un nouvel enfant en utilisant un modèle de simulation produit par Kevin Milligan (2008) qui se nomme le *Canadian Tax and Credit Simulator* (CTaCS).

Le programme CTaCS est un progiciel qui simule à partir d'information sur les revenus des individus le montant des impôts qu'ils doivent payer ainsi que les montants des transferts gouvernementaux auxquels ils ont droit en vertu des différents programmes sociaux. Le calcul des montants se base sur les paramètres de calculs des tables d'impôt et des différents programmes qui existent dans toutes les

provinces du Canada. Pour notre analyse, nous avons retenu uniquement les montants des aides financières récurrentes supplémentaires liés à la présence d'enfant. Nous avons procédé à deux simulations : une avec les enfants déjà présents dans le ménage et une en ajoutant un enfant à ceux déjà présents. La différence entre les deux montants nous donne le montant des aides financières récurrentes supplémentaires auxquels a droit une famille si elle décide d'avoir un enfant de plus. Milligan a mis à jour son simulateur en 2008 pour inclure l'année d'imposition 2005. Pour l'année 2006, nous avons utilisé les mêmes paramètres de calcul que pour l'année 2005.

Les programmes sociaux en lien avec la présence d'enfants pris en compte dans le simulateur sont soit des programmes fédéraux soit des programmes provinciaux. Parmi les programmes fédéraux, nous avons : 1) le crédit d'impôt remboursable pour la TPS 2) la prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), et 3) le supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE).

Parmi les programmes provinciaux, nous avons 1) la prestation pour enfants de Terre-Neuve et du Labrador — depuis 1999 — 2) la prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse — depuis 1998 — 3) la prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick — depuis 1997 — 4) le supplément au revenu gagné du Nouveau-Brunswick 5) la nouvelle version de l'allocation familiale du Québec — de 1997 à 2004 — 6) le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants du Québec 7) l'aide aux parents pour leurs revenus du travail du Québec (APPORT) — de 1988 à 2004 — 8) le soutien aux enfants du Québec — depuis 2005 — 9) la prime au travail du Québec — depuis 2005 — 10) le supplément de revenu de l'Ontario pour les familles de travailleurs ayant des frais de garde d'enfants — depuis 1997 — 11) le programme de revenu supplémentaire pour les parents du Manitoba — depuis 1988 — 12) le supplément à l'emploi de la Saskatchewan — depuis 1998 — 13) le crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta — depuis 1997 avec changement important après 2005 — 14) la prestation familiale de la Colombie-Britannique — depuis 1996 — et 15) la prestation sur le revenu gagné de la Colombie-Britannique.

Autres variables indépendantes incluses dans l'analyse

Nous utilisons dans nos analyses d'autres variables qui ne sont pas en lien avec le marché du travail ou les interventions de l'État mais qui peuvent influencer les comportements de fécondité. Nous avons retenu une variable en lien avec l'éducation. Avoir une bonne éducation est un incontournable pour aspirer à un bon emploi — même si elle ne constitue pas une assurance —. En principe, il faut être en mesure de distinguer si une personne a un diplôme qualifiant⁹ pour le marché du travail mais, cette information n'est pas directement disponible dans l'EDTR. Pour cette raison, nous utilisons l'information sur le plus haut diplôme obtenu par l'enquêté. On crée la variable éducation en lui imposant trois

⁹ Un diplôme est considéré comme qualifiant pour le marché du travail s'il est suffisant pour permettre l'accès à certains emplois. Par exemple, un diplôme d'étude collégial pré-universitaire ne serait pas considéré comme qualifiant alors qu'un diplôme collégial d'étude professionnelle le serait.

modalités : études secondaires terminées ou moins, certificat postsecondaire non universitaire et diplôme ou certificat universitaire.

Pour certaines analyses, nous incluons une variable représentant l'éducation qui combine l'information des deux partenaires. Cette variable a trois modalités : les deux conjoints ont atteint le même niveau d'études, la femme a atteint un niveau d'études plus élevé que son conjoint et l'homme a atteint un niveau d'études plus élevé que sa conjointe.

Nous utilisons dans nos analyses une variable indiquant le type de l'union des conjoints qui a deux modalités : mariage ou union de fait.

Nous prenons en considération dans les analyses le mode d'occupation du logement. Dans l'EDTR, cette variable est disponible au niveau du ménage et non au niveau de la famille économique mais, comme le ménage et la famille économique se confondent pour la majorité des couples, nous jugeons qu'il est correct de l'utiliser telle quelle. Cette variable a deux modalités : 1) le logement appartient à l'un des membres du ménage — c'est-à-dire que la famille est propriétaire — ou 2) le logement n'appartient à aucun membre du ménage — c'est-à-dire que la famille est locataire —.

Nous incluons dans nos analyses la variable indiquant le lieu de résidence de la famille. Cette variable a cinq modalités : 1) les provinces de l'Atlantique qui incluent Terre-Neuve et Labrador, l'Îles-du-Princes-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick 2) le Québec 3) l'Ontario 4) les provinces des Prairies qui incluent le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta et 5) la Colombie-Britannique.

Les valeurs manquantes

Certaines variables que nous avons retenues ont des valeurs manquantes. Les variables qui proviennent directement de l'EDTR ont parfois des valeurs manquantes parce que certains enquêtés ont refusé de répondre à certaines questions ou ne connaissaient pas la réponse à la question. Pour éviter de retirer de nos échantillons toutes les personnes qui avaient des valeurs manquantes, nous avons attribué des valeurs.

Vu le petit nombre de valeurs manquantes pour chacune des variables retenues, nous avons décidé, en sachant que nos résultats seraient peu affectés, d'attribuer des valeurs en prenant certaines décisions. Nous aurions pu imputer des valeurs qui sont conditionnelles à d'autres caractéristiques observées mais vu le petit nombre de valeurs manquantes, ce travail aurait nécessité beaucoup d'énergie sans toutefois améliorer significativement les résultats. Par exemple, parmi toutes les variables retenues pour les partenaires féminins, celle qui avait le plus de valeurs manquantes était l'éducation avec 32 valeurs manquantes — ce qui, considérant la taille de nos échantillons, est relativement peu. Pour toutes les autres variables, le nombre de valeurs manquantes variait entre 0 et 14. Pour les variables concernant les partenaires masculins, le nombre de valeurs manquantes était du

même ordre de grandeur. Pour l'imputation des valeurs manquantes, nous avons pris les décisions suivantes :

Pour certaines variables nous avons attribué la valeur la moins favorable. C'est le cas pour les variables protection syndicale et participe ou non à un régime de retraite offert par l'employeur. Pour ces deux variables nous avons attribué la réponse « non ».

Pour d'autres variables nous avons attribué les valeurs manquantes en imputant la valeur de la modalité regroupant le plus d'effectifs. Pour le statut de l'emploi — permanent ou temporaire — et le régime de travail — temps plein ou temps partiel —, nous avons attribué « permanent » et à « temps plein » parce qu'il s'agissait des modalités regroupant le plus d'individus. Nous avons pris la même décision pour les deux variables — une pour chaque partenaire — indiquant le plus haut niveau d'études. Dans ce cas nous avons attribué la modalité « certificat postsecondaire non universitaire ».

Nous avons construit certaines variables à partir d'information provenant de l'EDTR. C'est le cas des variables binaires suivantes : a droit ou non à un congé de maternité, a droit ou non à des prestations de maternité et a droit ou non à de l'assurance-emploi. Ces trois variables ont des valeurs manquantes parce que les informations permettant de les construire n'étaient pas toujours disponibles. Dans ces cas, nous avons attribué la valeur la moins favorable à ces individus, c'est-à-dire, qu'ils n'avaient pas droit aux différents programmes.

Méthodes d'analyse

Nous étudions le risque qu'ont les femmes en couple d'avoir un enfant au moyen de l'analyse des transitions. Cette approche sert à examiner le rythme de transition d'un état à un autre et d'estimer les effets des facteurs qui l'influencent. Nous estimons l'effet des variables indépendantes au moyen du modèle semi-paramétrique à risque proportionnel de Cox, (1972). Le modèle de Cox s'exprime habituellement comme suit :

$$h(t) = h_0(t)e^{x\beta}$$

Dans cette équation, le risque $h(\cdot)$ d'avoir un enfant se décompose en deux parties. La première composante $h_0(t)$ représente la fonction de transition de base et $e^{x\beta}$ l'exponentielle du produit du vecteur des facteurs explicatifs x et du vecteur des coefficients β qui sont associés à chacun d'entre eux. Le modèle de Cox est couramment utilisé en recherche sociale parce que, contrairement aux modèles paramétriques, il ne force pas à représenter le risque de base par une loi de probabilité paramétrique, autrement dit à représenter par une relation rigide le lien entre le taux de transition (h_0) et la durée d'exposition au risque (t), alors que ce lien est souvent difficile à spécifier *a priori*. Le modèle de Cox permet d'estimer l'effet de variables indépendantes dont la valeur varie pendant que les individus sont à risque. Ce modèle impose que l'effet de chaque variable soit le même pour toutes les

valeurs de la durée d'exposition au risque (t). Dans nos analyses, nous étudions séparément le risque de première, deuxième et troisième naissance.

Les estimations ponctuelles sont obtenus en utilisant les poids longitudinaux finaux — c'est-à-dire les poids correspondants à la dernière année d'un panel — des femmes longitudinales. Ces poids visent à représenter la population des dix provinces canadiennes au 31 décembre 2004 pour le troisième panel et au 31 décembre 2006 pour le quatrième panel. Par ailleurs, le choix d'utiliser les poids longitudinaux finaux des femmes longitudinales met en lumière que l'inférence est faite des femmes de l'échantillon aux femmes de la population canadienne. Cela est une conséquence du fait que nous avons raisonné à partir des femmes pour constituer nos échantillons.

Nous estimons les erreurs-types par la méthode dite du « bootstrap », que Statistique Canada recommande pour les analyses réalisées à partir des données de l'EDTR. Le bootstrap est une méthode de rééchantillonnage qui permet d'obtenir des estimations sans biais de la variance et de la covariance d'un grand nombre de statistiques, dont les coefficients des modèle linéaires, lorsque celles-ci sont estimées à partir de données qui proviennent d'échantillons à plan complexe. En pratique, cette méthode consiste à tirer aléatoirement, et avec remplacement, des sous-échantillons à l'intérieur de l'échantillon de départ. Les poids de rééchantillonnage sont construits de manière analogue aux poids longitudinaux finaux. Leur usage permet de calculer la matrice des variances et des covariances des coefficients de chaque équation. Les erreurs-types obtenues par cette méthode permettent de déterminer si les différences observées dans les régressions reflètent des différences qui existent vraiment dans la population et ne sont pas dues à l'erreur d'échantillonnage, même si le plan de sondage qui a produit l'échantillon n'est pas aléatoire simple. Pour l'EDTR, Statistique Canada fournit une série de 1 000 poids de bootstrap.

Modèle à risque proportionnel utilisant les splines cubiques

Afin de pouvoir représenter graphiquement les fonctions de risque de base, qui ne peuvent pas être obtenues en utilisant le modèle de Cox, nous estimons les effets des variables indépendantes sur le risque de donner naissance à un enfant en utilisant des modèles à risque proportionnel dans lequel le risque de base est modélisé à l'aide d'une spline cubique (Royston, 2001; Royston et Parmar, 2002). Les coefficients associés aux variables indépendantes ont les mêmes propriétés que ceux provenant des modèles proportionnels conventionnels et peuvent être interprétés de la même façon. Étant donné que, dans ces modèles, le risque de base est une fonction algébrique, il peut être représenté graphiquement sans avoir recours à un lissage empirique.

Les poids de rééchantillonnage ont toujours été utilisés pour estimer les erreurs-types sauf dans les équations où nous avons utilisé le modèle à risque proportionnel utilisant les splines cubiques. Dans ce cas les poids de rééchantillonnage n'ont pas été utilisés parce que l'estimation des équations était très

longue et nécessitait des ressources informatiques très importantes. Ne pas utiliser les poids de rééchantillonnage n'empêche pas, par contre, d'obtenir un graphique de la fonction de risque de base.

Étude de la proportionnalité

Nous vérifions le postulat de proportionnalité du modèle de Cox au moyen d'un test statistique. Le test que nous utilisons est basé sur les résidus de Schoenfeld. Il permet de repérer les variables dont l'effet n'est pas proportionnel. La variable qui n'a pas d'effet proportionnel significatif peut avoir un effet non proportionnel significatif; en principe, le test permet également de repérer les variables dont l'effet proportionnel n'est pas significatif, mais qui pourraient avoir un effet non proportionnel significatif.

L'effet d'une variable n'est pas proportionnel lorsqu'il varie en fonction du temps écoulé depuis l'origine. La solution conceptuellement la plus simple consiste à modifier l'équation de manière à faire varier l'effet de cette variable en fonction du temps écoulé depuis l'origine. Si on admet que l'effet varie de manière monotone en fonction du temps, le problème est identique à celui de la relation conditionnelle dans un modèle linéaire et se résout de la même manière : on ajoute à l'équation un terme qui représente le produit de la variable dont l'effet n'est pas proportionnel et du temps écoulé depuis l'origine. L'effet de la variable indépendante sur le risque est alors une fonction linéaire du logarithme du temps, dont un des termes donne l'ordonnée à l'origine et l'autre la pente. Cette solution convient aux variables quantitatives.

L'autre solution courante consiste à estimer les effets des autres variables indépendantes en les supposant proportionnels, mais en admettant une fonction de risque de base différente pour chacune des modalités de la variable indépendante dont l'effet n'est pas proportionnel. Cette solution convient aux variables qualitatives.

Le test lui-même convient aux variables qualitatives qui sont représentées par une ou plusieurs variables binaires et aux variables quantitatives dont l'effet, avant le test, est représenté par une seule variable. Il ne permet pas de tester la proportionnalité de l'effet d'une variable quantitative dont l'effet est représenté par plus d'une variable quantitative : on ne peut donc pas l'utiliser pour tester la proportionnalité d'une variable quantitative dont l'effet est représenté par une spline.

L'évolution du calendrier des naissances

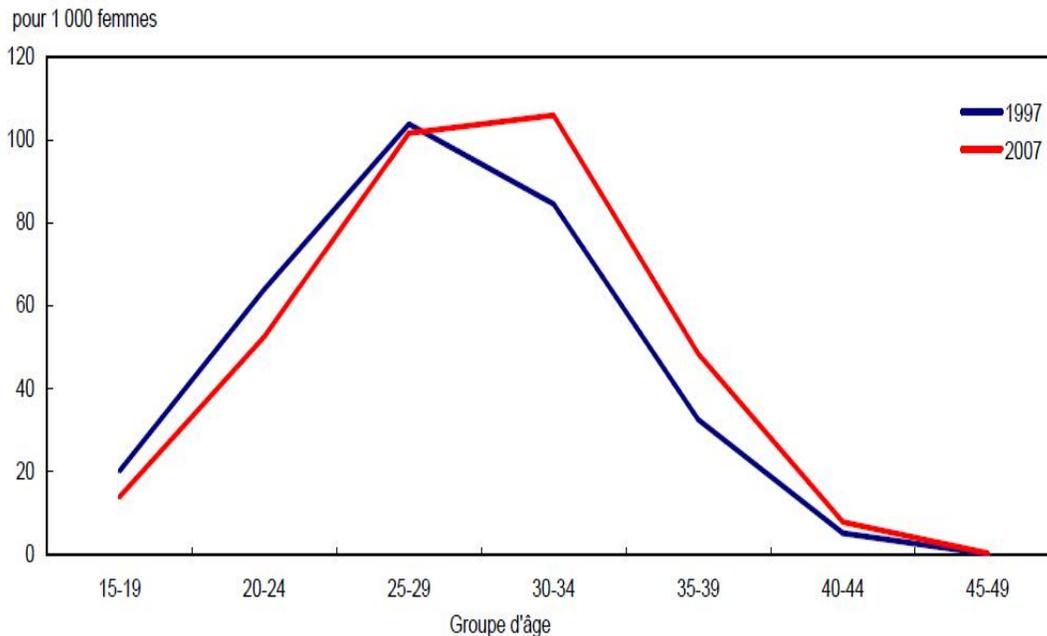
Dans nos analyses, nous faisons l'hypothèse que la structure par âge des taux de fécondité demeure constante entre 1999 et 2006. Nous sommes conscients, toutefois, que cela n'est pas tout à fait vrai. La figure 1 présente la structure par âge des taux de fécondité au Canada pour les années 1997 et 2007. On voit que, du début à la fin de la période, le calendrier des naissances s'est déplacé vers la droite et que, par conséquent, la structure par âge n'est pas la même d'une année à l'autre.

Dans nos résultats, nous prenons la moyenne de la structure par âge des deux courbes de la figure 1 en supposant qu'il n'y a pas d'effet de période ou en d'autres mots que le calendrier des naissances

est demeuré constant durant toutes les années que nous étudions en sachant que cela est une des limites de notre analyse. Une des raisons pour laquelle nous n'avons pas modélisé l'évolution du calendrier des naissances est liée au fait que la taille de nos échantillons sont très petits et qu'il serait impossible d'obtenir des résultats satisfaisants en stratifiant les échantillons en fonction de l'année — ce qui nous mènerait à avoir 8 strates, une pour chaque année, ce qui laisserait peu d'individus et d'évènements dans chaque strate —.

Figure 1

Structure par âge des taux de fécondité, Canada, 1997 et 2007



Source(s) : Statistique Canada, tableau CANSIM 102-4502 et *Naissances et décès*, 1997, no 84-210-X au catalogue.

Par ailleurs, étant donné que nous utilisons des données provenant de panels d'une durée de six ans, aucune femme ne peut être observée durant toute la durée de sa période reproductive. Nous construisons le groupe à risque en utilisant des entrées échelonnées, c'est-à-dire que chaque femme entre dans le groupe à risque à l'âge qu'elle avait lorsqu'elle est entrée dans le panel. Puisque nous avons des femmes âgées entre 20 et 49 ans, il est possible de calculer un risque de base d'avoir un enfant pour tous les âges de la période reproductive. Le risque de base résultant est une table de mortalité continue obtenue en divisant le nombre d'évènements survenus durant huit années civiles — 1999 à 2006 — par le temps passé à risque — ou temps d'exposition — réparti aussi sur huit années civiles. Il peut être interprété comme le risque de base d'avoir un enfant tel que cela existait entre 1999 et 2006 pour une cohorte fictive¹⁰ composée uniquement de couples à deux salariés.

¹⁰ Une cohorte fictive est un groupe fictif d'individus qui connaîtrait, à tous les âges de la vie, une succession de risques — par exemple celui d'avoir un enfant, de se marier ou de décéder —, dont chacun a été observé dans une génération

La représentation de l'effet d'une variable continue sur la variable dépendante au moyen de la spline cubique

Plusieurs des variables que nous utilisons sont continues. C'est le cas du taux de chômage, des trois mesures du revenu, du montant prévisible des prestations de maternité et du montant prévisible des aides financières récurrentes supplémentaires auxquels donnerait droit un enfant supplémentaire. Nous ne connaissons pas *a priori* la forme des relations entre ces variables et la variable dépendante; nous ne savons même pas si ces relations sont linéaires ou non. Il est donc difficile *a priori* d'imposer une forme à ces relations et même de regrouper les valeurs de ces variables en classes. Pour cette raison, nous avons décidé de paramétriser, au moyen d'une spline cubique, la relation entre chacune de ces variables indépendantes et la variable dépendante. L'avantage des splines cubiques est qu'elles permettent de construire une relation algébrique lisse entre deux variables.

La fonction spline

En anglais, on nomme « *spline* » une languette souple, courbée par des plombs qui la tiennent en place, qui sert à tracer une courbe d'un seul trait (figure 2). En mathématiques, une spline est une fonction définie par parties au moyen de polynômes. L'avantage de la spline réside principalement dans le fait qu'elle soit définie par parties. Ceci permet d'utiliser plusieurs polynômes de faible degré qui épousent localement assez bien la forme de la relation. On préfère souvent la spline à l'interpolation polynomiale parce que la spline permet d'obtenir des résultats similaires à ceux d'une polynomiale de degré supérieur, mais en évitant le phénomène de Runge, c'est-à-dire en évitant la situation paradoxale où l'augmentation du nombre des points d'interpolation augmente plutôt qu'elle ne réduit l'écart entre la fonction et le polynôme interpolateur (Wikipédia, 2009c).

L'interpolation polynomiale

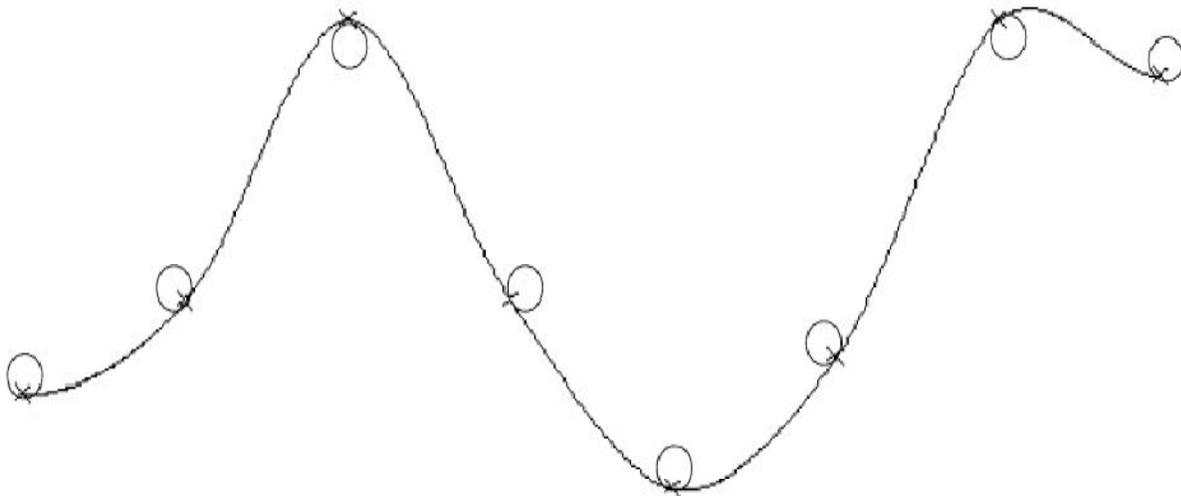
Une des méthodes les plus simples pour représenter une relation non linéaire entre deux variables est d'utiliser l'interpolation polynomiale à partir de points connus. Ainsi, dans un problème à n points d'interpolations, le polynôme d'interpolation doit coïncider avec la fonction en chacun des n points et peut être de degré aussi élevé que $n - 1$ (de Boor, 2001; Fortin, 2009; Wikipédia, 2009a). On pourrait s'attendre, lorsque n augmente, à ce que la fonction et le polynôme d'interpolation se rapprochent de plus en plus. Le mathématicien Carl David Tolmé Runge a cependant découvert, en étudiant l'erreur d'approximation entre une fonction et ses polynômes interpolateurs, que les deux pouvaient au contraire s'écarter de plus en plus (Fortin, 2009; Wikipédia, 2009b). Par conséquent, l'interpolation polynomiale n'est fiable que lorsque le degré du polynôme est petit. Lorsque le degré du polynôme est très élevé, il arrive fréquemment que la courbe de l'interpolation oscille fortement entre les points

particulière à une période donnée. Cet artifice est parfois interprété à tort comme reflétant l'histoire d'un groupe générationnel réel.

d'interpolation, ce qui rend la relation inintéressante. Le fait que la spline soit composée de plusieurs polynômes de faibles degrés apparaît alors comme un avantage.

Figure 2

La latte du jardinier



Source : (Karp, [s.d] : 96)

Spline, spline linéaire et spline cubique

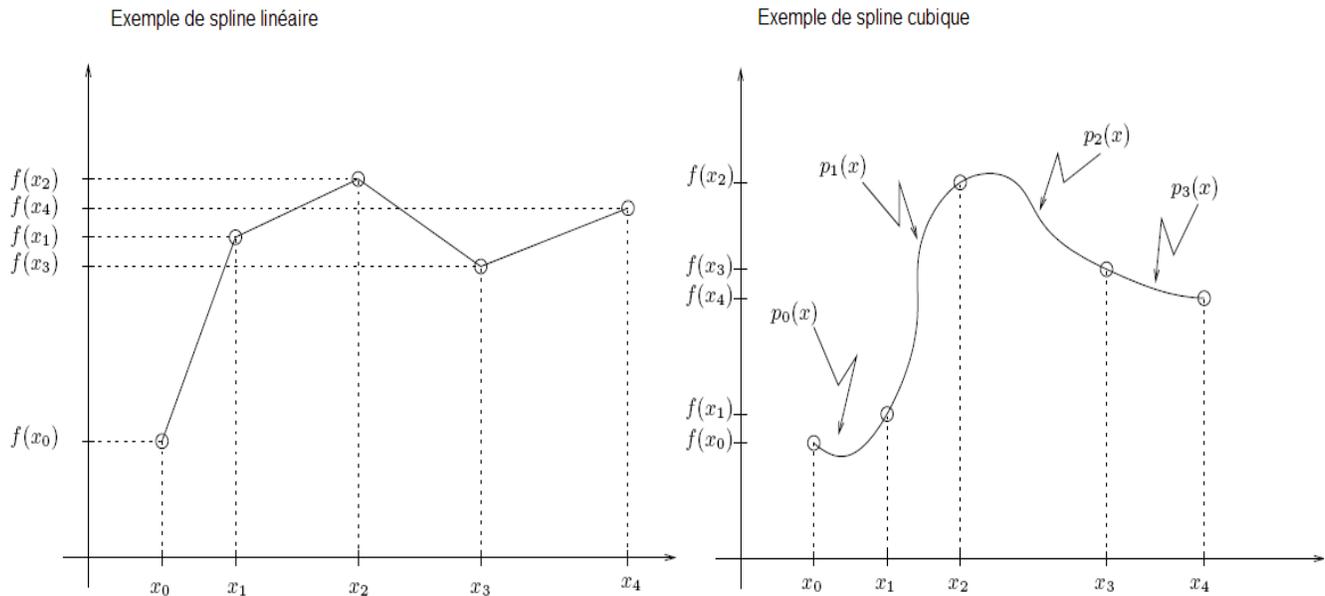
Une fonction spline linéaire, ou plus simplement une spline linéaire, est une suite de plusieurs fonctions polynômiales du premier degré. La spline linéaire est donc formée de plusieurs segments de droites qui se suivent et dont chacun se joint au suivant en un point nommé « nœud » (figure 3). La relation entre les deux variables n'est pas lisse et peut être jugée insatisfaisante (de Boor, 2001).

Une spline cubique est une suite de plusieurs fonctions polynômiales du troisième degré (figure 3). On trouve donc, entre chaque nœud, une fonction du troisième degré plus souple et plus précise que la fonction du premier degré de la spline linéaire. Comme, par définition, la spline cubique ne dépasse pas le troisième degré, on obtient une approximation locale très précise de la relation tout en évitant le phénomène de Runge (Fortin, 2009). La grande souplesse de la spline cubique peut avoir des inconvénients. Lorsque le nombre des segments est élevé, la spline est formée de plusieurs polynômes du troisième degré et la grande souplesse qui en résulte peut faire apparaître des relations locales qu'on ne désire pas conserver.

Pour obtenir la meilleure relation entre les deux variables, on peut fait varier le nombre des segments qui forment la spline et l'emplacement des nœuds. Lorsque la relation semble très complexe, on augmente le nombre des segments. Lorsqu'on utilise une spline cubique, on limite habituellement à

quatre le nombre des segments; au-delà de ce nombre, le risque d'obtenir une fonction qui oscille localement n'est pas négligeable.

Figure 3



Source : (Fortin, 2009 : 1)

Afin de réussir à représenter les relations entre les variables continues et le risque d'avoir un enfant, nous utilisons une instruction développée par Royston et Sauerbrai (2007) qui utilise des modèles à spline cubique. Cette instruction permet tout d'abord de déterminer si la relation entre les variables est linéaire ou non linéaire. C'est généralement à l'aide de graphiques — plutôt qu'à partir des coefficients — qu'il est possible de le déterminer. L'utilisation du graphique permet aussi de plus facilement déterminer le nombre de degrés de liberté nécessaires afin de représenter adéquatement la relation. Dans nos modèles, toutes les relations entre les variables continues et la variable dépendante pouvaient être représentées assez fidèlement avec deux degrés de liberté à l'exception du revenu après impôt ajusté de la famille économique qui en requérait trois. Dans les résultats de régression du prochain chapitre, il est difficile d'interpréter les coefficients des variables continues. Il est par contre beaucoup plus facile d'interpréter ces résultats sous forme graphique, c'est d'ailleurs de cette façon que nous les présentons et analysons.

Dans les trois prochains chapitres, nous présentons les résultats. Dans le chapitre 4, nous nous attardons aux résultats de régression pour l'échantillon des couples à risque d'avoir un premier enfant. Dans les chapitres 5 et 6, nous faisons de même pour les échantillons des couples à risque d'avoir un deuxième et troisième enfant.

CHAPITRE 4 : ÉTUDE DE LA PREMIÈRE NAISSANCE

Dans ce chapitre, nous présentons les résultats de notre étude du risque de mettre au monde le premier enfant. Nous décrivons brièvement l'échantillon, nous présentons les principaux résultats et nous expliquons les moyens que nous utilisons pour corriger les effets non proportionnels.

Description de l'échantillon

Dans notre échantillon, 55 % des femmes proviennent du panel 3 et 45 % du panel 4. Le tableau 2¹¹ contient la description des variables pour la femme et son conjoint alors que le tableau 3 contient la description des variables propres au couple. Toutes les variables utilisées dans nos modèles peuvent varier au fil du temps. Étant donné que l'estimation des effets de ces variables est basée sur le temps à risque dans chacune de leurs modalités, nous avons basé leur description sur le temps à risque et la proportion du temps à risque total plutôt que sur les effectifs absolus et relatifs au début de l'observation ou à des moments précis comme cela se fait généralement.

Description des caractéristiques des partenaires

Les partenaires féminins passent 87 % du temps à risque dans un emploi permanent, 28 % dans un emploi du secteur public, 80 % dans un emploi à temps plein, 33 % protégé par une convention collective et 55 % en participant à un régime de retraite offert par l'employeur. Les partenaires masculins passent 90 % du temps à risque dans un emploi permanent, 24 % dans un emploi du secteur public, 93 % dans un emploi à temps plein, 34 % protégé par une convention collective et 59 % en participant à un régime de retraite offert par l'employeur.

Les femmes passent 45 % du temps à risque avec un revenu annuel en-deçà de 25 000 CAD et 17 % au-delà de 40 000 CAD alors que ces proportions sont respectivement 25 % et 36 % pour les hommes.

Les femmes passent au moins 93 % du temps à risque en ayant droit au congé de maternité et aux prestations de maternité. Les hommes passent 91 % de leur temps à risque en ayant droit à l'assurance-emploi. Ces deux résultats ne sont pas surprenants puisque notre échantillon est constitué uniquement de salariés, donc de gens qui peuvent en principe bénéficier de ces programmes, et qu'on a droit à leurs avantages dès qu'on travaille depuis un certain temps. Par exemple, pour avoir droit à l'assurance-emploi, une personne doit avoir travaillé pendant 600 heures assurables au cours de la dernière année. Dès qu'on dépasse ce nombre d'heures, on a droit aux avantages du régime jusqu'à ce qu'on quitte définitivement son emploi ou qu'on commence à recevoir des prestations.

Les femmes passent 40 % de leur temps à risque en ayant droit à des prestations de maternité d'au moins 350 CAD par semaine, 37 % en ayant droit à des prestations de 200 à 350 CAD et 23 % en ayant droit à des prestations de moins de 200 CAD.

¹¹ Tous les tableaux et figures des chapitre 4 à 6 se trouvent à la fin de chaque chapitre.

Les femmes passent 34 % du temps à risque avec un diplôme ou certificat universitaire, 40% avec un certificat postsecondaire non universitaire et 27 % avec au maximum un diplôme d'études secondaires alors que leurs conjoints passent 27 % du temps à risque avec un diplôme ou certificat universitaire, 38% avec un certificat postsecondaire non universitaire et 35 % avec au maximum un diplôme d'études secondaires.

Enfin, dans notre échantillon, les femmes passent environ 16 % du temps à risque âgées de 20 à 24 ans, 31 % de 25 à 29 ans, 22 % de 30 à 34 ans et enfin 31 % de 35 à 49 ans.

Description des caractéristiques de la famille

Les femmes en couple passent 60 % du temps total à risque mariés et 40 % en union de fait. De plus, les femmes passent 51 % du temps à risque avec un conjoint qui a atteint le même niveau d'études qu'elles, 31% avec un conjoint avec un niveau d'études moindre et 18 % avec un conjoint avec un niveau d'études supérieur.

Les familles passent le tiers de leur temps à risque locataire de leur logement et le deux tiers, propriétaire.

Les femmes font partie d'une famille qui passe plus de 83 % du temps à risque avec un revenu se situant entre 25 000 et 75 000 CAD alors qu'environ 10 % du temps est vécu avec moins de 25 000 CAD et moins de 6 % avec plus de 75 000 CAD.

Les familles ont passé 81 % du temps à risque protégés par au moins trois avantages sociaux — dentaire, assurance invalidité, assurance vie — offerts par l'un ou l'autre des deux employeurs des partenaires. Dans moins de 8 % du temps à risque, les familles n'étaient protégées par aucun de ces avantages.

Les montants prévisibles des aides financières récurrentes supplémentaires qui suivraient la naissance d'un enfant se distribuent assez uniformément entre 0 et 2000 CAD.

Finalement, les femmes passent 8 % du temps à risque dans les provinces des maritimes, 24 % au Québec, 35 % en Ontario, 19 % dans les provinces des prairies et enfin 13 % en Colombie-Britannique.

Étude des caractéristiques des conjoints

Nous menons l'analyse en trois temps : nous estimons les effets des caractéristiques de la conjointe, puis ceux des caractéristiques du conjoint, puis finalement les effets des caractéristiques des deux conjoints et de la famille. Nous regroupons les variables indépendantes selon qu'elles représentent un aspect du marché du travail, un aspect de l'intervention de l'État ou bien autre chose. Nous limitons le commentaire aux principaux résultats de chaque estimation.

Étude des caractéristiques du partenaire féminin

On trouve les effets des caractéristiques de la conjointe au tableau 4. Dans la première colonne, nous présentons les effets bruts de chacune des variables indépendantes alors que dans les trois colonnes suivantes, nous montrons les résultats de trois équations.

Le statut de l'emploi est la seule variable qui a un effet brut significatif sur le risque de mettre au monde le premier enfant. Les effets nets de cette variable, présentés dans les équations 1 à 3, sont eux aussi significatifs quelles que soient les variables indépendantes incluses. Ainsi, pour une femme, avoir un emploi permanent plutôt que temporaire augmente d'un peu moins de trois fois le risque de donner naissance au premier enfant.

Les autres variables n'ont pas d'effets bruts ou nets significatifs, à l'exception d'une seule, le montant prévisible des prestations de maternité dont l'effet net est significatif. Ainsi, le secteur d'emploi, la protection d'une convention collective, le régime de travail, la participation au régime de retraite offert par l'employeur, le revenu, le droit au congé de maternité ou aux prestations de maternité et le niveau d'éducation du partenaire féminin n'influencent pas la décision d'avoir le premier enfant.

Le montant prévisible des prestations de maternité est la seule variable liée aux interventions de l'État qui a un effet net significatif. Les coefficients des équations 2 et 3 sont difficiles à interpréter; la figure 4 permet d'apprécier la relation entre les prestations de maternité et le risque d'avoir le premier enfant : on y voit une relation à peu près exponentielle entre le montant prévisible des prestations et le rapport de taux d'avoir un enfant. Ainsi, le risque d'avoir un premier enfant augmente avec le montant des prestations de maternité : le rapport de taux de la femme qui prévoit ne recevoir aucune prestation est de 0,5 alors que la femme qui prévoit recevoir le maximum, soit environ 400 CAD, a un rapport de taux trois fois plus élevé.

Étude des caractéristiques du partenaire masculin

On trouve les effets des caractéristiques du conjoint au tableau 5, qui reprend la structure du tableau 4.

Aucune des caractéristiques des partenaires masculins n'a d'effet brut ou net significatif sur le risque d'avoir le premier enfant.

Étude des caractéristiques combinées des conjoints

Dans le tableau 6, nous présentons les résultats des équations qui contiennent les variables des deux partenaires ainsi que celles qui sont propres à la famille. Dans la première colonne nous présentons les effets bruts de chacune des variables alors que dans les cinq colonnes suivantes, nous montrons les résultats de cinq équations.

Pour faciliter la description des résultats, nous la divisons en trois parties. En premier, nous nous intéressons uniquement aux variables en lien avec le marché du travail, en deuxième uniquement aux interventions de l'État et enfin, en troisième, aux autres variables.

Parmi toutes les variables en lien avec le marché du travail, seule le statut de l'emploi de la femme a des effet brut et net significatifs sur le risque d'avoir le premier enfant et cela peu importe les autres variables indépendantes incluses dans les équations. Ces résultats sont similaires à ceux du tableau 4 qui ne contient que les caractéristiques du partenaire féminin. Aucune des autres caractéristiques de l'emploi des deux partenaires n'a d'effet significatif. Les autres variables liées au marché du travail n'ont pas non plus d'effets significatifs.

Aucune des variables qui représentent les interventions de l'État n'a un effet brut significatif et une seule à un effet net significatif : le montant prévisible des aides financières récurrentes supplémentaires. Dans la figure 5, nous montrons la relation entre les aides financières récurrentes et le rapport de taux d'avoir un premier enfant. Entre 0 et 2 000 CAD, la relation est linéaire et positive, le rapport de taux des couples qui ne prévoient recevoir aucun montant est de 0,5 alors qu'il est d'environ 1,8 — soit un peu moins de quatre fois plus élevé — pour ceux qui prévoient recevoir environ 2 000 CAD. Au-delà de 2 000 CAD, la courbe se stabilise et le rapport de taux demeure constant à environ 1,8. Vers 2 500 CAD, nous notons une très légère inflexion de la courbe vers le bas.

Les deux autres variables qui représentent les interventions de l'État, n'ont pas d'effets nets significatifs. Les prestations de maternité qui avaient un effet net significatif dans le tableau 4, n'en a plus dans ces équations.

Les autres variables indépendantes, ont toutes des effets bruts et nets significatifs à l'exception de l'éducation. Ainsi, le type de l'union a un effet significatif sur la décision d'avoir un premier enfant : les femmes mariées ont un risque plus élevé que celles qui vivent en union de fait. Par ailleurs, le mode d'occupation du logement a lui aussi un effet significatif : être propriétaire de son logement plutôt que locataire augmente d'environ 2,4 fois — comparativement à 2,8 pour l'effet brut — le risque de mettre au monde un premier enfant.

Nous contrôlons l'effet du lieu de résidence dans l'équation 4. Les effets bruts montrent que les résidents des provinces des prairies ont un risque 1,5 fois moins grands et ceux de la Colombie-Britannique, 2,5 fois moins grands que les Ontariennes d'avoir un premier enfant. Par contre, les effets nets montrent que seuls les résidents de la Colombie-Britannique ont un risque significativement plus faible que les Ontariennes — d'environ 2,5 fois — d'avoir le premier enfant. Contrôler l'effet du lieu de résidence ne change pratiquement rien aux effets nets des autres variables.

L'équation 5 est le modèle à spline cubique qui permet d'estimer le risque de base et d'en obtenir une représentation graphique. Les estimations des erreurs-types de ce modèle n'ont pas n'a pas été obtenus par rééchantillonnage. La figure 6 représente le taux instantané brut d'avoir le premier enfant en fonction de l'âge de la femme; la figure 7 représente la même fonction, mais nette des effets des variables indépendantes. La courbe de la figure 7 est plus aplatie que celle de la figure 6; on s'attend à ce résultat puisque dans le second cas, la variation du taux est expliquée par plusieurs facteurs et que,

dans les modèles de risque, le taux de base est l'analogue du terme d'erreur d'une régression conventionnelle. Le taux de base atteint son maximum vers 27 ou 28 ans et diminue par la suite. Le risque élevé vers 20 ans est probablement un artifice de la spline cubique. En principe, ce genre d'anomalie est sans conséquence sur l'estimation des effets des variables indépendantes; on s'en préoccupe d'autant moins que nous n'utilisons les résultats de ce modèle que pour produire les figures.

Étude de la proportionnalité

Nous utilisons un test pour vérifier que notre équation finale — l'équation 3 du tableau 6 — respecte le postulat de proportionnalité du modèle de Cox. On réalise ce test en utilisant les poids finaux longitudinaux; on ne peut pas le réaliser par rééchantillonnage. Les résultats de ce test se trouvent dans le tableau 7.

Deux variables ont un effet non proportionnel : l'éducation et le type de l'union. L'effet non proportionnel de l'éducation n'a pas été corrigé puisque cette variable n'avait pas d'effet significatif. L'effet du type de l'union n'est pas proportionnel : il varie en fonction du temps écoulé depuis l'origine. On a corrigé ce problème en modélisant l'effet de cette variable de manière à ce qu'il varie en fonction du temps écoulé depuis l'origine. Dans nos équations, l'effet du type de l'union sur le risque est donc une fonction linéaire du logarithme du temps, dont le premier terme donne l'ordonnée et l'autre la pente.

Tableau 2 : Description de l'échantillon des couples à risque d'avoir le premier enfant

Variables fonction du temps	Partenaire féminin		Partenaire masculin	
	Temps à risque	Proportion pondérée	Temps à risque	Proportion pondérée
Statut de l'emploi				
Permanent	3 105 734	,87	3 200 209	,90
Temporaire	468 393	,13	373 918	,10
Secteur d'emploi				
Public	997 181	,28	864 837	,24
Privé	2 576 946	,72	2 709 290	,76
Protection syndicale				
Oui	1 170 004	,33	1 230 756	,34
Non	2 404 123	,67	2 343 371	,66
Régime de travail				
Temps plein	2 863 611	,80	3 327 569	,93
Temps partiel	710 516	,20	246 558	,07
Régime de retraite offert par l'employeur				
Oui	1 949 533	,55	2 126 095	,59
Non	1 624 595	,45	1 448 033	,41
Revenu après impôt (CAD)				
De 0 à moins de 10 000	236 844	,07	85 425	,02
De 10 000 à moins de 25 000	1 359 000	,38	821 079	,23
De 25 000 à moins de 40 000	1 364 805	,38	1 398 217	,39
De 40 000 à moins de 55 000	455 661	,13	819 126	,23
55 000 et plus	157 817	,04	450 279	,13
Taux de chômage				
De 0 % à moins de 5 %	685 428	,19	900 455	,25
De 5 % à moins de 7,5 %	1 919 035	,54	1 327 761	,37
De 7,5 % à moins de 10 %	453 926	,13	910 507	,25
10 % et plus	515 738	,14	435 403	,12
Avoir droit au congé de maternité				
Oui	3 374 740	,94		
Non	199 387	,06		
Avoir droit aux prestations de maternité				
Oui	3 317 573	,93		
Non	256 554	,07		
Montant prévisible des prestations de maternité hebdomadaires (CAD)				
De 0 à moins de 200	829 809	,23		
De 200 à moins de 350	1 337 972	,37		
350 et plus	1 406 345	,40		
Avoir droit aux prestations d'assurance-emploi				
Oui	3 251 849	,91	3 341 894	,94
Non	322 278	,09	232 233	,06
Plus haut niveau d'études				
Diplôme d'études secondaires ou moins	941 436	,26	1 239 862	,35
Certificat postsecondaire non universitaire	1 413 470	,40	1 370 619	,38
Diplôme ou certificat universitaire	1 219 221	,34	963 645	,27
Groupe d'âge du partenaire féminin				
20-24	578 733	,16		
25-29	1 115 897	,31		
30-34	770 234	,22		
35-49	1 109 262	,31		
Temps total passé à risque	3 574 128		3 574 128	
Le temps à risque et les proportions sont pondérés.				

Tableau 3 : Description de l'échantillon des couples à risque d'avoir le premier enfant

Variable fixe	Fréquence	Proportion
Panel		
Panel 3 (1999-2004)	918	,55
Panel 4 (2002-2006)	756	,45
Variables fonction du temps		
	Temps à risque	Proportion pondérée
Nombre d'avantages sociaux offerts par les employeurs		
Aucun	283 546	,08
Un ou deux	370 170	,10
Trois	2 920 412	,82
Revenu après impôt ajusté de la famille économique (CAD)		
De 0 à moins de 25 000	348 704	,10
De 25 000 à moins de 50 000	1 950 834	,54
De 50 000 à moins de 75 000	1 032 916	,29
75 000 et plus	241 672	,07
Montant prévisible des aides financières récurrentes supplémentaires (CAD)		
De 0 à moins de 500	688 574	,19
De 500 à moins de 1 000	993 992	,28
De 1 000 à moins de 1 500	1 032 809	,29
De 1 500 à moins de 2 000	440 126	,12
2000 et plus	418 625	,12
Type de l'union		
Mariage	2 130 966	,60
Union de fait	1 443 162	,40
Éducation		
Les deux conjoints ont le même niveau d'éducation	1 813 347	,51
Le partenaire féminin a un niveau d'éducation plus élevé que son conjoint	1 119 600	,31
Le partenaire masculin a un niveau d'éducation plus élevé que sa conjointe	641 180	,18
Mode d'occupation du logement		
Propriétaire	2 392 715	,67
Locataire	1 181 412	,33
Lieu de résidence		
Provinces de l'Atlantique	295 187	,08
Québec	867 966	,24
Ontario	1 263 303	,35
Provinces des Prairies	669 726	,19
Colombie-Britannique	477 943	,13
Temps total passé à risque	3 574 128	

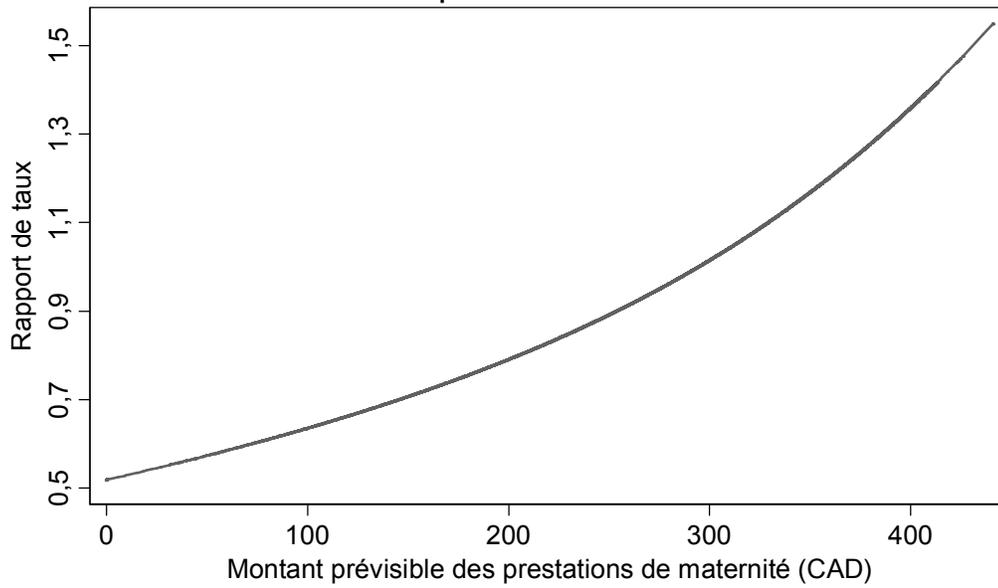
Les fréquences et leurs proportions ne sont pas pondérées. Le temps à risque et ses proportions sont pondérés

Tableau 4 : La première naissance - Partenaire féminin

	Effets bruts	Équation 1	Équation 2	Équation 3
MARCHÉ DU TRAVAIL				
Statut de l'emploi [Temporaire]				
Permanent	2,5769**	2,6392**	2,6617**	2,7475**
Secteur d'emploi [Privé]				
Public	1,0809	1,0592	1,0121	1,0043
Protection syndicale [Non]				
Oui	1,2093	1,1838	1,1727	1,1533
Régime de travail [Temps partiel]				
Temps plein	0,9202	0,8696	0,7440	0,7392
Régime de retraite offert par l'employeur [Non]				
Oui	1,2873	1,1619	1,1289	1,1196
Logarithme du revenu après impôt				
S ₁	1,0260	0,9051	0,7905	0,7876
S ₂	1,0440	1,0505	1,1621	1,1654
Taux de chômage				
S ₁	1,1223			1,1285
S ₂	0,9466			0,9397
INTERVENTIONS DE L'ÉTAT				
Avoir droit au congé de maternité [Non]				
Oui	4,2371	3,8089		
Avoir droit aux prestations de maternité [Non]				
Oui	1,7623	1,4571		
Montant prévisible des prestations de maternité				
S ₁	1,1742		1,3744 †	1,3781 †
S ₂	1,0186		0,9668	0,9742
AUTRE				
Plus haut niveau d'études [Diplôme ou certificat universitaire]				
Études secondaires terminées ou moins	0,9520			0,8945
Certificat postsecondaire non universitaire	1,0349			0,9392
Les coefficients présentés ici sont sous forme de rapports de taux; La modalité de référence figure entre crochets				
Le logarithme du revenu de la femme est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 10,18				
Le taux de chômage pour la femme est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 6,4 %				
Le montant prévisible des prestations de maternité est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 303,2 CAD/semaine				
Statistique Canada. Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 2006				
Légende: * p<0,1; ** p<0,05; *** p<0,01				
Test significatif pour les variables à plusieurs coefficients † p<0,1; †† p<0,05; ††† p<0,01				
Nombre de personnes-mois = 3 753				

Figure 4

Effet des prestations de maternité sur la première naissance



Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 2006.
Modèle à spline cubique. Effet net d'après l'équation 3 du tableau 4.

Tableau 5 : La première naissance - Partenaire masculin

	Effets bruts	Équation 1	Équation 2	Équation 3
MARCHÉ DU TRAVAIL				
Statut de l'emploi [Temporaire]				
Permanent	1,3178	1,1795	1,1131	1,1188
Secteur d'emploi [Privé]				
Public	0,3831	0,7104	0,6907	0,6870
Protection syndicale [Non]				
Oui	1,2011	1,3124	1,2986	1,3036
Régime de travail [Temps partiel]				
Temps plein	1,3990	1,2502	1,0787	1,0833
Régime de retraite offert par l'employeur [Non]				
Oui	1,2471	1,2070	1,1147	1,1138
Logarithme du revenu après impôt				
s ₁	1,3101		1,2360	1,2384
s ₂	1,2081		1,1787	1,1857
Taux de chômage				
s ₁	0,9813			1,0071
s ₂	0,9832			0,9917
INTERVENTION DE L'ÉTAT				
Avoir droit aux prestations d'assurance-emploi [Non]				
Oui	1,6865		1,4443	1,4438
AUTRE				
Plus haut niveau d'études [Diplôme ou certificat universitaire]				
Études secondaires terminées ou moins	1,0331			0,9891
Certificat postsecondaire non universitaire	1,0022			0,9523
Les coefficients présentés ici sont sous forme de rapports de taux; La modalité de référence figure entre crochets				
Le taux de chômage pour le conjoint est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 6,5 %				
Le logarithme du revenu du conjoint est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 10,4				
Statistique Canada. Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 2006				
Légende: * p<0,1; ** p<0,05; *** p<0,01				
Test significatif pour les variables à plusieurs coefficients † p<0,1; †† p<0,05; ††† p<0,01				
Nombre de personnes-mois = 3 753				

Tableau 6 : La première naissance - Couple

	Effets bruts	Équation 1	Équation 2	Équation 3	Équation 4	Équation 5 ¹
MARCHÉ DU TRAVAIL						
<i>Partenaire féminin</i>						
Statut de l'emploi [Temporaire]						
Permanent	2,5769**	2,6154*	2,4386*	2,3695*	2,3447**	2,3833***
Secteur d'emploi [Privé]						
Public	1,0809	1,0319	1,0587	0,9818	0,9492	0,9860
Protection syndicale [Non]						
Oui	1,2093	1,1327	1,1319	1,1513	1,2072	1,1355
Régime de travail [Temps partiel]						
Temps plein	0,9202	0,6862	0,7031	0,6571	0,6271	0,6648
Régime de retraite offert par l'employeur [Non]						
Oui	1,2873	0,9743	1,0193	0,9206	0,9208	0,9142
Logarithme du revenu après impôt						
S ₁	1,0260		0,8091			
S ₂	1,0440		1,1320			
Taux de chômage						
S ₁			1,2790	1,2990	1,2518	1,2673
S ₂			1,0199	1,0153	0,9617	1,0189
<i>Partenaire masculin</i>						
Statut de l'emploi [Temporaire]						
Permanent	1,3178	0,9019	0,9184	0,9673	0,9873	0,9405
Secteur d'emploi [Privé]						
Public	0,3831	0,6710	0,6838	0,6531	0,6420	0,6444**
Protection syndicale [Non]						
Oui	1,2011	1,3072	1,3121	1,3312	1,2989	1,3414**
Régime de travail [Temps partiel]						
Temps plein	1,3990	1,3295	1,1272	1,1717	1,1766	1,1486
Régime de retraite offert par l'employeur [Non]						
Oui	1,2471	1,1637	1,0254	1,0618	1,0078	1,0795
Logarithme du revenu après impôt						
S ₁	1,3101		1,2805			
S ₂	1,2081		0,9822			
Taux de chômage						
S ₁	0,9813		0,9146	0,9295	1,0111	0,9350
S ₂	0,9832		0,9857	0,9974	1,0395	1,0050
Famille						
Logarithme du revenu après impôt ajusté de la famille économique						
S ₁	1,3465			1,5306	1,4651	1,5091 †
S ₂	1,3055			1,0562	0,9824	1,0405
S ₃	0,9808			0,9480	0,9599	0,9532
Nombre d'avantages sociaux offerts par les employeurs [Un ou deux]						
Aucun	0,5433	0,6612	0,6331	0,7001	0,7178	0,6676
Trois	1,3309	1,1807	1,0434	1,0523	1,0819	1,0482

Tableau 6 (suite) : La première naissance - Couple

Tableau 6 (suite)	Risque d'avoir le premier enfant					
	Couple					
	Effets bruts	Équation 1	Équation 2	Équation 3	Équation 4	Équation 5 ¹
INTERVENTIONS DE L'ÉTAT						
<i>Partenaire féminin</i>						
Montant prévisible des prestations de maternité						
S ₁	1,1742*	1,1705	1,3336	1,0670	1,0652	1,0590
S ₂	1,0186	0,9791	0,9577	1,0177	1,0162	1,0035
<i>Partenaire masculin</i>						
Avoir droit aux prestations d'assurance-emploi [Non]						
Oui	1,6865	1,4790	1,2481	1,3368	1,3356	1,2596
<i>Famille</i>						
Montant prévisible des aides financières récurrentes supplémentaires						
S ₁	0,8613	0,9619	1,1703	1,2919 †	1,2523†	1,2739 ††
S ₂	1,1680	1,2015	1,3386	1,4555	1,4787	1,4643
AUTRES						
<i>Famille</i>						
Éducation [Les deux conjoints ont le même niveau d'éducation]						
La femme a un niveau d'éducation supérieur à son conjoint	0,9395		0,9030	0,8782	0,8932	0,8712
L'homme a un niveau d'éducation supérieur à sa conjointe	0,8761		0,8666	0,8684	0,9088	0,8574
Type de l'union [Union de fait]						
(Type de l'union Mariage)	1,1692 ††		0,8777†	0,8907†	0,9640†	1,0163 †††
(Type de l'union Mariage)*†	1,0635		1,0895	1,0894	1,0832	1,0720**
Mode d'occupation du logement [Locataire]						
Propriétaire	2,8857***		2,3967***	2,4364**	2,4652***	2,4472***
Lieu de résidence [Ontario]						
Provinces de l'Atlantique	0,8211				0,6083	
Québec	0,7482				0,9378	
Provinces des Prairies	0,6549*				0,6871	
Colombie-Britannique	0,3962**				0,4214*	
Modèle à spline cubique						
Ordonnée à l'origine	-2,6387***					-3,7620***
S ₁	1,1914***					0,9468***
S ₂	0,0241					0,0506
S ₃	0,1459***					0,1419***
S ₄	0,0511***					0,0189
Les coefficients présentés ici sont sous forme de rapports de taux; La modalité de référence figure entre crochets						
Le logarithme du revenu de la femme est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 10,18						
Le logarithme du revenu du conjoint est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 10,4						
Le taux de chômage pour la femme est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 6,4 %						
Le taux de chômage pour le conjoint est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 6,5 %						
Le logarithme du revenu après impôt ajusté de la famille économique est décomposé en utilisant une spline cubique avec des nœuds à 10,49 et 10,82						
Le montant prévisible des des aides financières récurrentes supplémentaires avec la naissance d'un enfant est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 1 073 CAD						
Le montant prévisible des prestations de maternité est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 303,2 CAD/semaine						
Statistique Canada. Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 2006						
Légende: * p<0,1; ** p<0,05; *** p<0,01						
Test significatif pour les variables à plusieurs coefficients † p<0,1; †† p<0,05; ††† p<0,01						
¹ Les erreurs-types des coefficients de l'équation 5 ne tiennent pas compte de l'effet de plan						
Nombre de personnes-mois = 3 753						

Figure 5

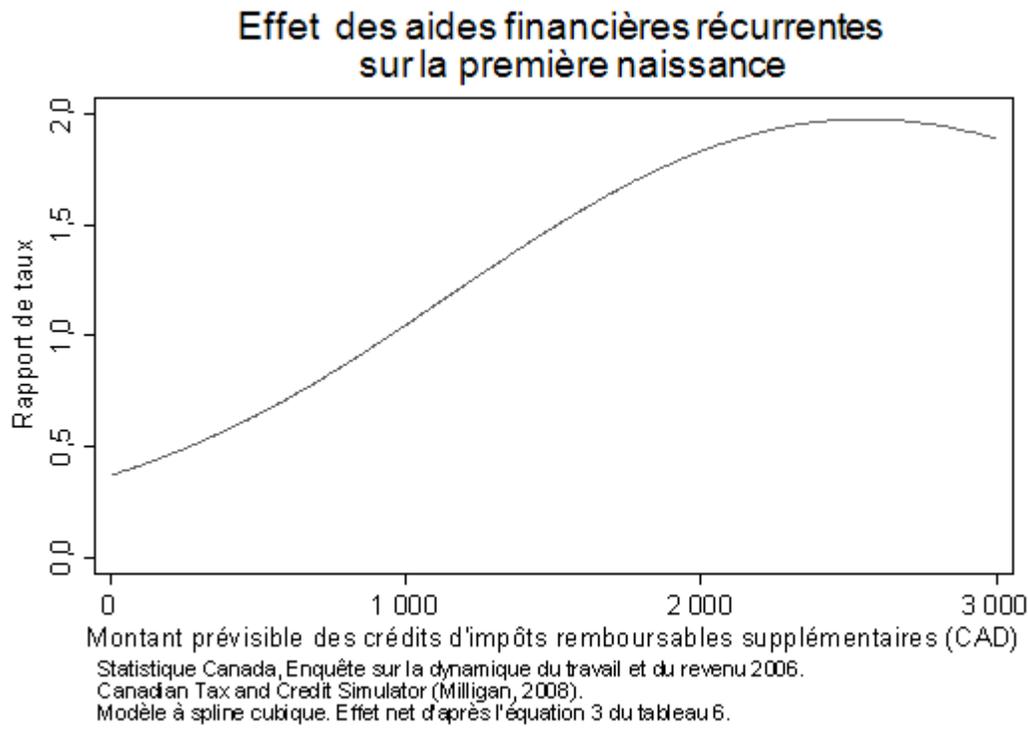


Figure 6

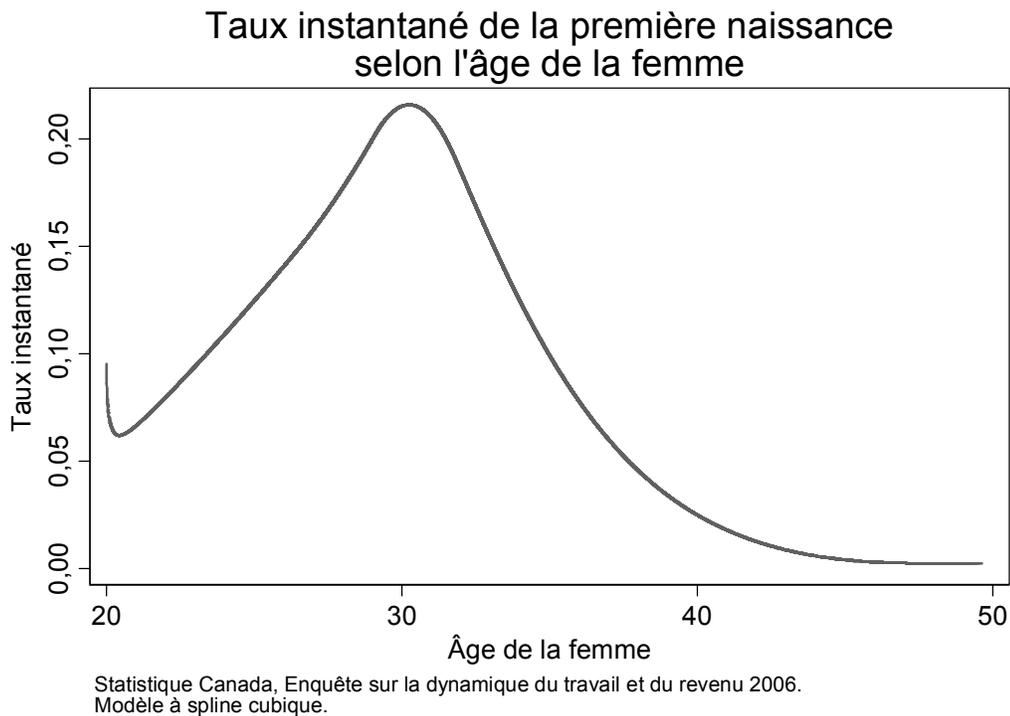
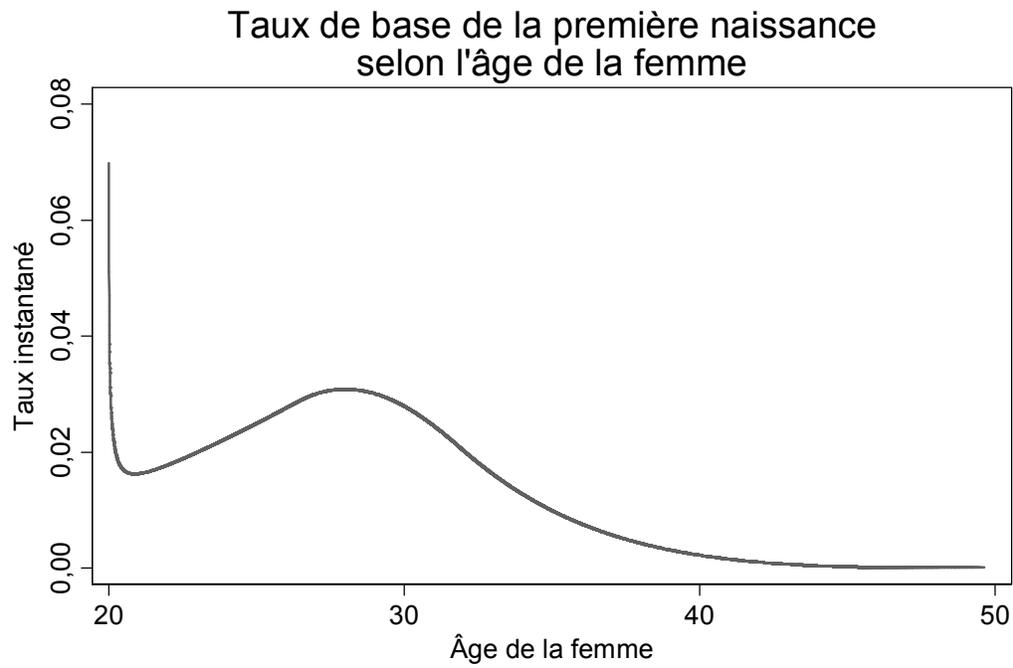


Figure 7



Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 2006.
Modèle à spline cubique. D'après l'équation 5 du tableau 6.

Tableau 7 : Résultat du test du postulat de proportionnalité

	ρ^1	χ^2	ν	$P_\nu(\chi^2)$
MARCHÉ DU TRAVAIL				
Partenaire féminin				
Statut de l'emploi [Temporaire]				
Permanent	-0,0259	0,73	1	0,3944
Secteur d'emploi [Privé]				
Public	0,0199	0,26	1	0,6075
Protection syndicale [Non]				
Oui	-0,0391	1,10	1	0,2938
Régime de travail [Temps partiel]				
Temps plein	0,0001	0,00	1	0,9981
Régime de retraite offert par l'employeur [Non]				
Oui	0,0071	0,05	1	0,8307
Taux de chômage				
s_1	-0,0331	1,01	1	0,3142
s_2	0,0295	1,07	1	0,3015
Partenaire masculin				
Statut de l'emploi [Temporaire]				
Permanent	0,0402	1,63	1	0,2021
Secteur d'emploi [Privé]				
Public	0,0442	1,97	1	0,1605
Protection syndicale [Non]				
Oui	-0,0230	0,39	1	0,5327
Régime de travail [Temps partiel]				
Temps plein	-0,00357	0,01	1	0,9185
Régime de retraite offert par l'employeur [Non]				
Oui	0,0409	1,19	1	0,2747
Taux de chômage				
s_1	0,0395	1,46	1	0,2274
s_2	-0,0203	0,38	1	0,5388
Famille				
Logarithme du revenu après impôt ajusté de la famille économique				
s_1	-0,0812	7,65	1	0,0057
s_2	0,0023	0,00	1	0,9630
s_3	0,0438	1,52	1	0,2170
Nombre d'avantages sociaux offerts par les employeurs [Un ou deux]				
Aucun	-0,0258	0,66	1	0,4149
Trois	0,0373	1,19	1	0,2753

Tableau 7 (suite) : Résultat du test du postulat de proportionnalité

	ρ^1	χ^2	ν	$P_\nu(\chi^2)$
INTERVENTIONS DE L'ÉTAT				
Partenaire féminin				
Montant prévisible des prestations de maternité				
S ₁	0,0870	7,58	1	0,0059
S ₂	-0,0589	2,52	1	0,1124
Partenaire masculin				
Avoir droit aux prestations d'assurance-emploi [Non]				
Oui	-0,0530	2,99	1	0,0839
Famille				
Montant prévisible des aides financières récurrentes supplémentaires				
S ₁	-0,0359	1,31	1	0,2517
S ₂	-0,0664	6,26	1	0,0124
AUTRES				
Famille				
Éducation [Les deux conjoints ont le même niveau d'éducation]				
La femme a un niveau d'éducation supérieur à son conjoint	-0,0265	0,59	1	0,4433
L'homme a un niveau d'éducation supérieur à sa conjointe	-0,0773	5,59	1	0,0180
Mode d'occupation du logement [Locataire]				
Propriétaire	-0,0251	0,61	1	0,4335
Type de l'union [Union de fait]				
(Type de l'union Mariage)	0,0261	0,60	1	0,4403
(Type de l'union Mariage)*†	-0,0124	0,15	1	0,6967
Test global		47,01	29	0,0186
Les coefficients présentés ici sont sous forme de rapports de taux; La modalité de référence figure entre crochets				
Le logarithme du revenu de la femme est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 10,18				
Le logarithme du revenu du conjoint est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 10,4				
Le taux de chômage pour la femme est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 6,4 %				
Le taux de chômage pour le conjoint est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 6,5 %				
Le logarithme du revenu après impôt ajusté de la famille économique est décomposé en utilisant une spline cubique avec des nœuds à 10,49 et 10,82				
Le montant prévisible des aides financières récurrentes supplémentaires avec la naissance d'un enfant est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 1 073 CAD				
Le montant prévisible des prestations de maternité est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 303,2 CAD/semaine				
Statistique Canada. Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 2006				
Légende: * p<0,1; ** p<0,05; *** p<0,01				
Test significatif pour les variables à plusieurs coefficients † p<0,1; †† p<0,05; ††† p<0,01				
¹ Le test de proportionnalité n'a pas été soumis aux poids de rééchantillonnage				
Nombre de personnes-mois = 3 753				

CHAPITRE 5 : ÉTUDE DE LA DEUXIÈME NAISSANCE

Nous présentons dans ce chapitre les résultats de notre étude du risque de mettre au monde le deuxième enfant. Il est structuré comme le précédent : nous décrivons l'échantillon, nous présentons les principaux résultats et nous expliquons les moyens que nous utilisons pour corriger les effets non proportionnels.

Description de l'échantillon

Cet échantillon est très semblable à l'échantillon utilisé dans l'étude de la première naissance. Nous limitons le commentaire aux principales différences. La description de l'échantillon se trouve dans les tableaux 9 et 10.

Description des caractéristiques des partenaires

Les femmes de ce nouvel échantillon passent 29 % du temps à risque dans un emploi à temps partiel soit 9% de plus que dans l'échantillon précédent. Les hommes passent 4% du temps à risque dans un emploi à temps partiel alors que cette proportion était de 7% dans le premier échantillon.

Les hommes de ce deuxième échantillon passent 20 % du temps à risque avec un revenu en-deçà de 25 000 CAD — une diminution de 5 % par rapport au premier échantillon — et 43 % avec un revenu plus grand ou égal à 40 000 CAD — une augmentation de 7 % —.

Les femmes à risque de mettre au monde un deuxième enfant passent environ 5 % du temps à risque âgées de 20 à 24 ans, 22 % de 25 à 29 ans, 29 % de 30 à 34 ans et 45 % de 35 à 49 ans.

Description des caractéristiques de la famille

Dans ce deuxième échantillon, les familles passent 19 % du temps à risque avec un revenu après impôt ajusté de plus de 50 000 CAD et 66 % avec un revenu entre 25 000 et 50 000 CAD. Ces proportions étaient de 34 % et 55 % dans le premier échantillon. Cette différence s'explique par la méthode de calcul du revenu ajusté.

Les familles de cet échantillon passent 82 % du temps à risque propriétaire de leur logement, 16 % de plus que dans l'échantillon précédent.

Les femmes en couple de ce nouvel échantillon passent le trois quart du temps à risque mariés soit 15 % de plus que dans le premier échantillon.

Étude des caractéristiques des conjoints

Comme dans le chapitre précédent, nous menons l'analyse en trois temps. Nous présentons les effets des caractéristiques de la conjointe, ceux des caractéristiques du conjoint, puis les effets des caractéristiques des deux conjoints et de la famille. Nous regroupons les variables indépendantes

selon qu'elles représentent un aspect du marché du travail, un aspect de l'intervention de l'État ou bien autre chose. Nous limitons le commentaire aux principaux résultats de chaque estimation.

Étude des caractéristiques du partenaire féminin

On trouve les effets des caractéristiques de la conjointe au tableau 11. Dans la première colonne, nous présentons les effets bruts de chacune des variables alors que dans les trois colonnes suivantes, nous présentons les effets nets de ces mêmes variables. Nos modèles estiment le risque de base en fonction du temps écoulé depuis le neuvième mois qui suit la première naissance ; nous ajoutons l'âge de la femme aux variables indépendantes.

Aucune des variables qui représentent le marché du travail ni aucune des variables qui représentent les interventions de l'État n'a d'effet brut ou net significatif.

Le niveau d'éducation a un effet brut : le risque des femmes qui n'ont pas dépassé les études secondaires est d'environ 33 % moins élevé que celui des femmes qui ont au moins un certificat universitaire. Cet effet disparaît lorsqu'on contrôle l'effet du montant prévisible des prestations de maternité. Comme on s'y attend, le risque varie en fonction de l'âge.

Étude des caractéristiques du partenaire masculin

On trouve les effets des caractéristiques du conjoint au tableau 12. Aucune des caractéristiques des partenaires masculins n'a d'effet brut ou net significatif sur le risque d'avoir le deuxième enfant.

Étude des caractéristiques combinées des conjoints

Dans le tableau 13, nous montrons des résultats de régressions qui regroupent toutes les variables de chacun des partenaires ainsi que celles qui sont propres à la famille. Encore une fois, nous présentons les effets bruts dans la première colonne et des effets nets dans les autres colonnes.

De toutes les variables liées au marché du travail, seul le logarithme du revenu après impôt du conjoint a un effet net significatif. Le résultat est obtenu de l'équation 2 ; nous le représentons dans la figure 8. On voit que la relation est à peu près exponentielle. Ainsi, le risque d'avoir le deuxième enfant augmente d'autant plus rapidement que le revenu du conjoint augmente. Les rapports de taux atteignent des valeurs très élevées, presque 50. L'algorithme qui estime les paramètres de la spline cubique ne permet pas de choisir la modalité de référence, ce qui donne parfois aux graphes une échelle peu élégante, mais n'affecte pas l'interprétation.

Parmi les variables qui représentent des interventions de l'État, seul le montant prévisible des aides financières récurrentes supplémentaires qui suivrait la nouvelle naissance a un effet net significatif; on présente cet effet dans la figure 9. La relation ressemble à celle que nous avons obtenue en étudiant la première naissance. Pour les montants en-deçà de 500 CAD, le rapport de taux demeure à peu près constant autour de 0. Pour les montants compris entre 500 et 2 500 CAD, la relation est linéaire et

positive. Ainsi, le rapport de taux des familles qui prévoient recevoir 500 CAD en aides financières récurrentes supplémentaires est de 0,5 alors que celui des familles qui prévoient recevoir environ 2 500 CAD approche 3,5 et est donc sept fois plus élevé. Au-delà de 2 500 CAD, le rapport de taux continue d'augmenter mais très légèrement.

Les analyses préliminaires ont fait apparaître une relation d'inhibition entre le logarithme du revenu après impôt du conjoint et le montant des aides financières récurrentes : les effets bruts des deux variables ne sont pas significatifs alors que l'effet net de chacune est significatif lorsqu'on contrôle l'effet de l'autre. Ce phénomène se produit lorsque les deux variables indépendantes sont corrélées, et ont chacune un effet net significatif sur la variable dépendante, mais que les trois relations n'ont pas toutes le même signe. On voit au tableau 8 que les deux variables indépendantes sont corrélées négativement : plus le revenu net du conjoint augmente¹², plus les montants prévisibles des aides financières récurrentes diminuent. On voit au tableau 12 que leurs effets nets sont significatifs et positifs.

Tableau 8 : Relation entre le revenu net moyen du partenaire masculin en fonction du montant prévisible des aides financières récurrentes

Revenu net du partenaire masculin (CAD)	Montant prévisible moyen des aides financières récurrentes (CAD)
De 0 à moins de 10 000	2 373,96
De 10 000 à moins de 25 000	2 090,24
De 25 000 à moins de 40 000	1 364,77
De 40 000 à moins de 55 000	717,79
55 000 et plus	216,38

Les effets bruts et nets des autres variables ne sont pas significatifs, à l'exception de l'âge de la femme. La figure 10 montre que le risque de mettre au monde le deuxième enfant augmente jusqu'à environ 30 ans puis diminue constamment par la suite.

Comme au chapitre précédent, l'équation 5 du tableau 13 est le modèle à spline cubique qui permet d'estimer le risque de base et d'en obtenir une représentation graphique. La figure 11 représente le taux instantané brut d'avoir le premier enfant en fonction du temps écoulé depuis neuf mois après la première naissance; la figure 12 représente la même fonction, mais nette des effets des variables indépendantes.

La figure 12 montre que le risque de base est très différent selon le type d'union. Il augmente pour atteindre son maximum environ trois ans après la première naissance chez les femmes mariées alors qu'il augmente constamment, d'abord rapidement puis lentement, chez les femmes qui vivent en union de fait. Ce résultat n'était pas attendu. Il est possible qu'une part importante des femmes en union de

¹² Cela semble aussi s'avérer vrai avec la variable du revenu après impôts ajusté de la famille économique qui est tout juste sur le bord d'être significative

fait n'en soient pas à leur première union et qu'on voit là l'effet du désir d'avoir un enfant avec le nouveau conjoint.

Étude de la proportionnalité

Comme au chapitre précédent, nous utilisons un test pour vérifier que notre équation finale — l'équation 3 du tableau 13 — respecte le postulat de proportionnalité du modèle de Cox. Nous l'avons réalisé en utilisant les poids finaux longitudinaux. Les résultats de ce test se trouvent dans le tableau 14.

Six variables ont un effet non proportionnel : le statut de l'emploi de la femme ainsi que celui de son conjoint, la participation du conjoint au régime de retraite de son employeur, le nombre des avantages sociaux offerts par les employeurs, l'éducation et le type de l'union. Nous n'avons pas corrigé les effets du statut de l'emploi du conjoint, du nombre des avantages sociaux offerts par les employeurs et de l'éducation parce que les effets de ces variables ne sont pas significatifs. On a corrigé les effets du statut de l'emploi de la femme et de la participation du conjoint au régime de retraite offert par son employeur en les modélisant de manière à ce qu'ils varient en fonction du temps écoulé depuis l'origine.

L'effet du type de l'union n'est pas proportionnel et ne varie pas de manière monotone en fonction du temps écoulé depuis l'origine. Il est plus commode de corriger un problème de ce genre en estimant séparément le risque de base de chacune des deux modalités qu'en tentant de modéliser la variation de l'écart entre les risques en fonction du temps. On représente les risques de base par type d'union dans les figures 11 et 12.

Tableau 9 : Description de l'échantillon des couples à risque d'avoir le deuxième enfant

Variables fonction du temps	Partenaire féminin		Partenaire masculin	
	Temps à risque	Proportion pondérée	Temps à risque	Proportion pondérée
Statut de l'emploi				
Permanent	2 285 763	,90	2 348 945	,92
Temporaire	264 505	,10	201 323	,08
Secteur d'emploi				
Public	692 891	,27	516 978	,20
Privé	1 857 377	,73	2 033 290	,80
Protection syndicale				
Oui	795 939	,31	830 085	,33
Non	1 754 328	,69	1 720 182	,67
Régime de travail				
Temps plein	1 811 670	,71	2 455 967	,96
Temps partiel	738 598	,29	94 301	,04
Régime de retraite offert par l'employeur				
Oui	1 394 147	,55	1 511 230	,59
Non	1 156 121	,45	1 039 038	,41
Revenu après impôt (CAD)				
De 0 à moins de 10 000	194 055	,08	45 381	,02
De 10 000 à moins de 25 000	1 033 369	,41	458 521	,18
De 25 000 à moins de 40 000	926 340	,36	958 524	,38
De 40 000 à moins de 55 000	303 547	,12	687 539	,27
55 000 et plus	93 310	,04	400 302	,16
Taux de chômage				
De 0 % à moins de 5 %	465 393	,18	604 225	,24
De 5 % à moins de 7,5 %	1 582 061	,62	1 085 083	,43
De 7,5 % à moins de 10 %	345 164	,14	689 056	,27
10 % et plus	157 649	,06	171 902	,07
Avoir droit au congé de maternité				
Oui	2 407 973	,94		
Non	142 295	,06		
Avoir droit aux prestations de maternité				
Oui	2 320 349	,90		
Non	229 919	,10		
Montant prévisible des prestations de maternité hebdomadaires (CAD)				
De 0 à moins de 200	690 030	,27		
De 200 à moins de 350	902 904	,35		
350 et plus	957 333	,38		
Avoir droit aux prestations d'assurance-emploi				
Oui	2 253 140	,88	2 435 317	,95
Non	297 128	,12	114 951	,05
Plus haut niveau d'études				
Diplôme d'études secondaires ou moins	743 508	,29	917 512	,36
Certificat postsecondaire non universitaire	1 095 327	,43	1 034 932	,41
Diplôme ou certificat universitaire	711 433	,28	597 824	,23
Groupe d'âge du partenaire féminin				
20-24	119 332	,05		
25-29	544 882	,22		
30-34	748 375	,29		
35-49	1 137 677	,45		
Temps total passé à risque	2 550 268		2 550 268	
Le temps à risque et les proportions sont pondérés				

Tableau 10 : Description de l'échantillon des couples à risque d'avoir le deuxième enfant

Variable fixe	Fréquence	Proportion
Panel		
Panel 3 (1999-2004)	765	,56
Panel 4 (2002-2006)	607	,44
Variabes fonction du temps		
	Temps à risque	Proportion pondérée
Nombre d'avantages sociaux offerts par les employeurs		
Aucun	213 559	,08
Un ou deux	242 374	,10
Trois	2 094 335	,82
Revenu après impôt ajusté de la famille économique (CAD)		
De 0 à moins de 25 000	382 635	,15
De 25 000 à moins de 50 000	1 662 194	,65
De 50 000 à moins de 75 000	461 333	,18
75 000 et plus	44 105	,02
Montant prévisible des aides financières récurrentes supplémentaires (CAD)		
De 0 à moins de 500	573 014	,22
De 500 à moins de 1 000	697 077	,27
De 1 000 à moins de 1 500	565 201	,22
De 1 500 à moins de 2 000	354 871	,14
2000 et plus	360 103	,14
Type de l'union		
Mariage	1 911 430	,75
Union de fait	638 838	,25
Éducation		
Les deux conjoints ont le même niveau d'éducation	1 352 792	,53
Le partenaire féminin a un niveau d'éducation plus élevé que son conjoint	693 932	,27
Le partenaire masculin a un niveau d'éducation plus élevé que sa conjointe	503 543	,20
Mode d'occupation du logement		
Propriétaire	2 083 726	,82
Locataire	466 542	,18
Lieu de résidence		
Provinces de l'Atlantique	234 602	,09
Québec	668 949	,26
Ontario	1 024 103	,40
Provinces des Prairies	404 970	,16
Colombie-Britannique	217 642	,09
Temps total passé à risque	2 550 268	

Les fréquences et leurs proportions ne sont pas pondérés. Le temps à risque et ses proportions sont pondérés

Tableau 11 : La deuxième naissance - Partenaire féminin

	Effets bruts	Équation 1	Équation 2	Équation 3
MARCHÉ DU TRAVAIL				
Statut de l'emploi [Temporaire]				
(Statut de l'emploi Permanent)	2,3933	2,6706	2,5999	2,6274
(Statut de l'emploi Permanent)*t	0,8576	0,8485	0,8478	0,8419
Secteur d'emploi [Privé]				
Public	1,2234	1,2909	1,2666	1,1511
Protection syndicale [Non]				
Oui	1,1426	0,9246	0,9195	0,9425
Régime de travail [Temps partiel]				
Temps plein	1,0015	0,8633	0,7890	0,8383
Régime de retraite offert par l'employeur [Non]				
Oui	1,2087	1,3232	1,2719	1,2738
Logarithme du revenu après impôt				
s ₁	1,1369	1,0614	0,9594	0,9368
s ₂	1,2783	1,2145	1,3014	1,3315
Taux de chômage				
s ₁	0,9019			0,8986
s ₂	0,9793			0,9425
INTERVENTIONS DE L'ÉTAT				
Avoir droit au congé de maternité [Non]				
Oui	1,6495	1,5209		
Avoir droit aux prestations de maternité [Non]				
Oui	1,2704	1,0201		
Montant prévisible des prestations de maternité				
s ₁	1,1221		1,2392	1,2103
s ₂	1,0422		0,9853	1,0023
AUTRES				
Plus haut niveau d'études [Diplôme ou certificat universitaire]				
Études secondaires terminées ou moins	0,6433*			0,6804
Certificat postsecondaire non universitaire	0,7254			0,6633
Âge de la femme				
s ₁	0,5216 †††	0,4973 ††	0,4956 †††	0,4859 ††
s ₂	1,5706	1,5163	1,5015	1,4077
Les coefficients présentés ici sont sous forme de rapports de taux; La modalité de référence figure entre crochets				
L'âge de la femme est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 33 ans				
Le taux de chômage pour la femme est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 6,2 %				
Le logarithme du revenu de la femme est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 10,14				
Le montant prévisible des prestations de maternité est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 289,12 CAD/semaine				
Statistique Canada. Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 2006				
Légende: * p<0,1; ** p<0,05; *** p<0,01				
Test significatif pour les variables à plusieurs coefficients † p<0,1; †† p<0,05; ††† p<0,01				
Nombre de personnes-mois = 2 740				

Tableau 12 : La deuxième naissance - Partenaire masculin

	Effets bruts	Équation 1	Équation 2	Équation 3
MARCHÉ DU TRAVAIL				
Statut de l'emploi [Temporaire]				
Permanent	1,0909	0,9947	0,9603	0,9783
Secteur d'emploi [Privé]				
Public	0,8910	0,8525	0,8098	0,7927
Protection syndicale [Non]				
Oui	0,9888	0,9724	1,0292	1,0344
Régime de travail [Temps partiel]				
Temps plein	1,2867	1,1898	1,1047	1,1350
Régime de retraite offert par l'employeur [Non]				
(Régime de retraite offert par l'employeur Oui)	1,7801	1,8471	1,5673	1,5772
(Régime de retraite offert par l'employeur Oui)*†	0,8752	0,8761	0,8828	0,8818
Logarithme du revenu après impôt				
S ₁	1,1844		1,1850	1,1634
S ₂	0,8890		0,8933	0,8997
Taux de chômage				
S ₁	0,9644			1,0299
S ₂	0,9831			0,9960
INTERVENTION DE L'ÉTAT				
Avoir droit aux prestations d'assurance-emploi [Non]				
Oui	0,8906		0,7526	0,7689
AUTRE				
Plus haut niveau d'études [Diplôme ou certificat universitaire]				
Études secondaires terminées ou moins	0,7062			0,7982
Certificat postsecondaire non universitaire	0,9296			0,9875
Les coefficients présentés ici sont sous forme de rapports de taux; La modalité de référence figure entre crochets				
Le taux de chômage pour le conjoint est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 6,3 %				
Le logarithme du revenu du conjoint est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 10,4				
Statistique Canada. Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 2006				
Légende: * p<0,1; ** p<0,05; *** p<0,01				
Test significatif pour les variables à plusieurs coefficients † p<0,1; †† p<0,05; ††† p<0,01				
Nombre de personnes-mois = 2 740				

Tableau 13 : La deuxième naissance - Couple

	Effets bruts	Équation 1	Équation 2 ¹	Équation 3	Équation 4	Équation 5 ²
MARCHÉ DU TRAVAIL						
<i>Partenaire féminin</i>						
Statut de l'emploi [Temporaire]						
(Statut de l'emploi Permanent)	2,3933	2,4836	2,2932	2,2053	2,1901	1,6981
(Statut de l'emploi Permanent)*t	0,8576	0,8591	0,8459	0,8413	0,8383	0,9046
Secteur d'emploi [Privé]						
Public	1,2234	1,3077	1,3443	1,3716	1,3537	1,3873*
Protection syndicale [Non]						
Oui	1,1426	0,9343	0,9179	0,8387	0,8487	0,8548
Régime de travail [Temps partiel]						
Temps plein	1,0015	0,7122	0,8039	0,6736	0,6967	0,6911**
Régime de retraite offert par l'employeur [Non]						
Oui	1,2087	1,1881	1,2367	1,0425	1,0352	1,0068
Logarithme du revenu après impôt						
S ₁	1,1369		1,0971			
S ₂	1,2783		1,2617			
Taux de chômage						
S ₁	0,9019		0,9314	0,9048	1,0053	0,8985
S ₂	0,9793		0,9928	0,9831	1,0464	0,9679
<i>Partenaire masculin</i>						
Statut de l'emploi [Temporaire]						
Permanent	1,0909	1,0532	0,9680	1,0650	1,0722	1,0247
Secteur d'emploi [Privé]						
Public	0,8910	0,9719	0,8254	0,7700	0,7846	0,7776
Protection syndicale [Non]						
Oui	0,9888	0,9743	1,0137	1,0350	1,0217	0,9975
Régime de travail [Temps partiel]						
Temps plein	1,2867	1,6219	1,3708	1,6524	1,6141	1,7558
Régime de retraite offert par l'employeur [Non]						
(Régime de retraite offert par l'employeur Oui)	1,7801	1,8191	1,2728	1,6113	1,6409	1,6431
(Régime de retraite offert par l'employeur Oui)*t	0,8752	0,9009	0,9301	0,9161	0,9154	0,9159
Logarithme du revenu après impôt						
S ₁	1,1844		2,4407 †††			
S ₂	0,8890		0,6616			
Taux de chômage						
S ₁	0,9644		1,1953	1,1623	1,2579	1,1427
S ₂	0,9831		1,0124	1,0538	1,1197	1,0607
Famille						
Logarithme du revenu après impôt ajusté de la famille économique						
S ₁	1,1711			2,3702	2,3772	2,2889 †††
S ₂	0,9781			0,7988	0,7968	0,8039
S ₃	1,0701			1,1089	1,1044	1,1047
Nombre d'avantages sociaux offerts par les employeurs [Un ou deux]						
Aucun	0,9021	1,1501	1,0989	0,9486	1,0808	1,0359
Trois	1,2720	1,2671	1,0261	1,0617	1,0069	1,1533

Tableau 13 (suite) : La deuxième naissance - Couple

	Effets bruts	Équation 1	Équation 2 ¹	Équation 3	Équation 4	Équation 5 ²
INTERVENTIONS DE L'ÉTAT						
<i>Partenaire féminin</i>						
Montant prévisible des prestations de maternité						
S ₁	1,1221	1,1792	1,1247	0,9038	0,9117	0,9271
S ₂	1,0422	1,0392	0,9679	1,0985	1,0940	1,0949
<i>Partenaire masculin</i>						
Avoir droit aux prestations d'assurance-emploi [Non]						
Oui	0,8906	0,7757	0,7764	0,9014	0,9169	0,8276
<i>Famille</i>						
Montant prévisible des aides financières récurrentes supplémentaires						
S ₁	1,1091	1,2165	2,3228 †††	2,0687 †††	2,0797 †††	2,0467 †††
S ₂	1,1169	1,0623	1,3776	1,3733	1,3770	1,3561
AUTRES						
<i>Famille</i>						
Éducation [Les deux conjoints ont le même niveau d'éducation]						
La femme a un niveau d'éducation supérieur à son conjoint	0,8850		0,9249	0,8295	0,8300	0,8269
L'homme a un niveau d'éducation supérieur à sa conjointe	0,7860		0,8975	0,8418	0,8335	0,8408
Type de l'union [Union de fait]						
Mariage	1,4826					
Mode d'occupation du logement [Locataire]						
Propriétaire	1,8145		1,6070	1,6743	1,6718	1,7409***
Lieu de résidence [Ontario]						
Provinces de l'Atlantique	0,7640				0,6466	
Québec	0,7886				0,8167	
Provinces des Prairies	1,0833				1,4552	
Colombie-Britannique	1,0351				1,0134	
Âge de la femme						
S ₁	0,5216 †††	0,5061 ††	0,4789 ††	0,4662 ††	0,4734 †	0,4710 †††
S ₂	1,5706	1,5149	1,3507	1,3968	1,4942	1,3896
Modèle à spline cubique						
Ordonnée à l'origine	-2,6348***					-4,6505***
s ₁ : Type de l'union	0,2001**					0,2489**
s ₁ : ordonnée à l'origine	1,3898***					1,6521***
s ₂ : Type de l'union	0,2788***					0,5586***
s ₂ : ordonnée à l'origine	0,5161***					0,1899
Les coefficients présentés ici sont sous forme de rapports de taux; La modalité de référence figure entre crochets						
L'âge de la femme est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 33 ans						
Le logarithme du revenu de la femme est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 10,14						
Le logarithme du revenu du conjoint est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 10,47						
Le taux de chômage pour la femme est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 6,2 %						
Le taux de chômage pour le conjoint est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 6,3 %						
Le logarithme du revenu après impôt ajusté de la famille économique est décomposé en utilisant une spline cubique avec des nœuds à 10,32 et 10,64						
Le montant prévisible des aides financières récurrentes supplémentaires est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 1 052 CAD						
Le montant prévisible des prestations de maternité est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 289,12 CAD/semaine						
Statistique Canada. Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 2006						
Légende: * p<0,1; ** p<0,05; *** p<0,01						
Test significatif pour les variables à plusieurs coefficients † p<0,1; †† p<0,05; ††† p<0,01						
¹ Les équations 2 à 5 sont stratifiées en fonction du type d'union						
² Les erreurs-types des coefficients de l'équation 5 ne tiennent pas compte de l'effet de plan						
Nombre de personnes-mois = 2 740						

Figure 8

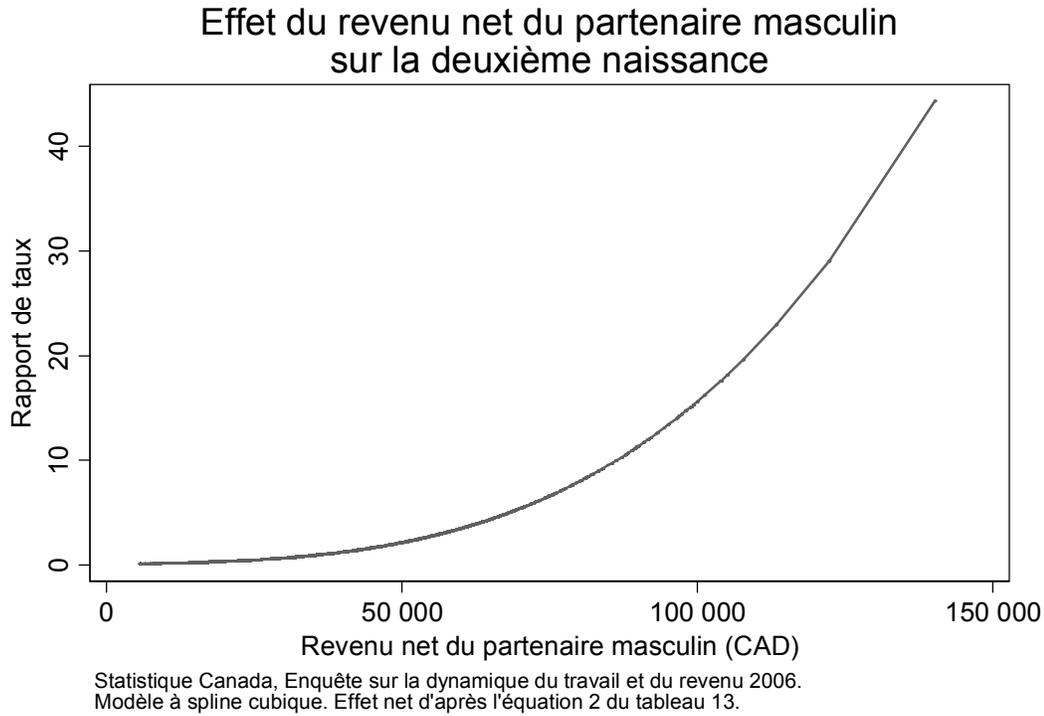


Figure 9 :

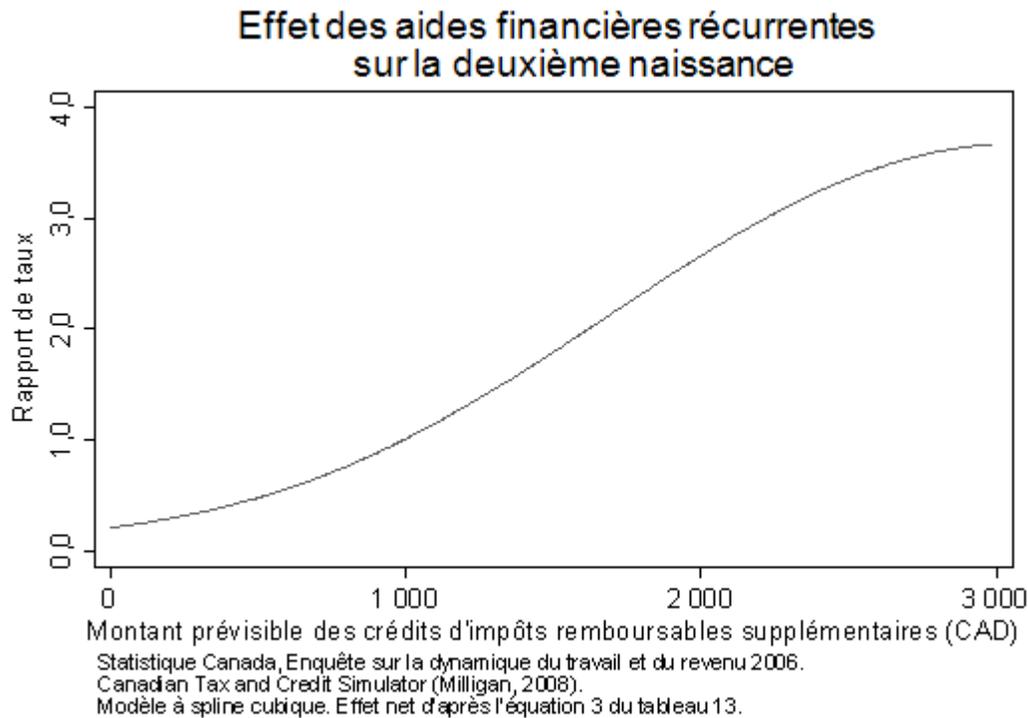


Figure 10

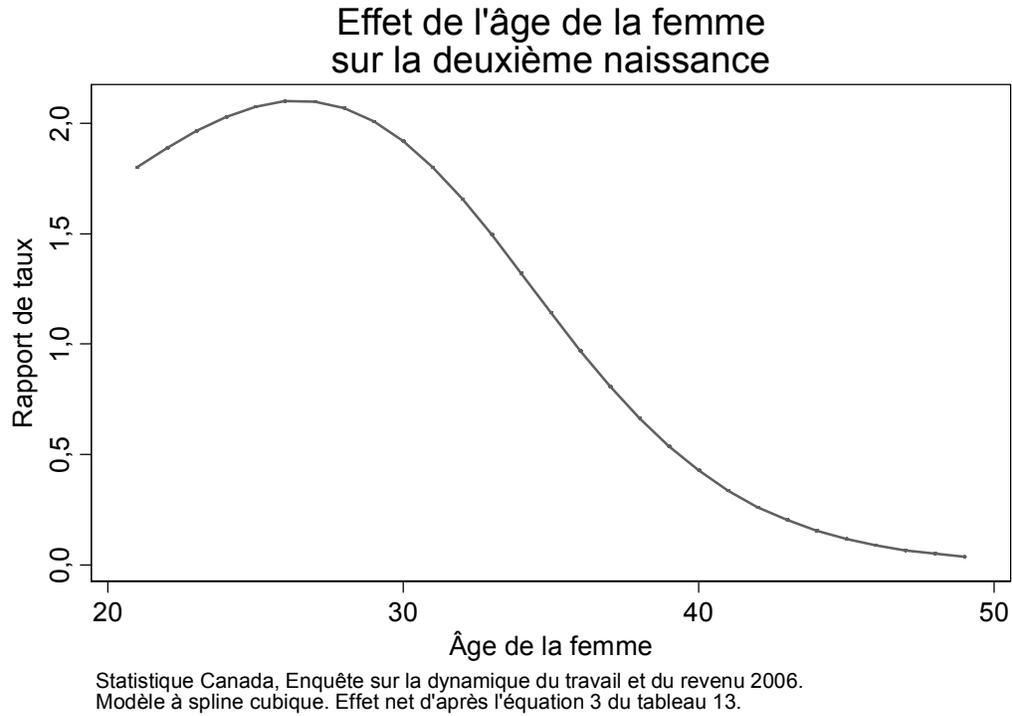
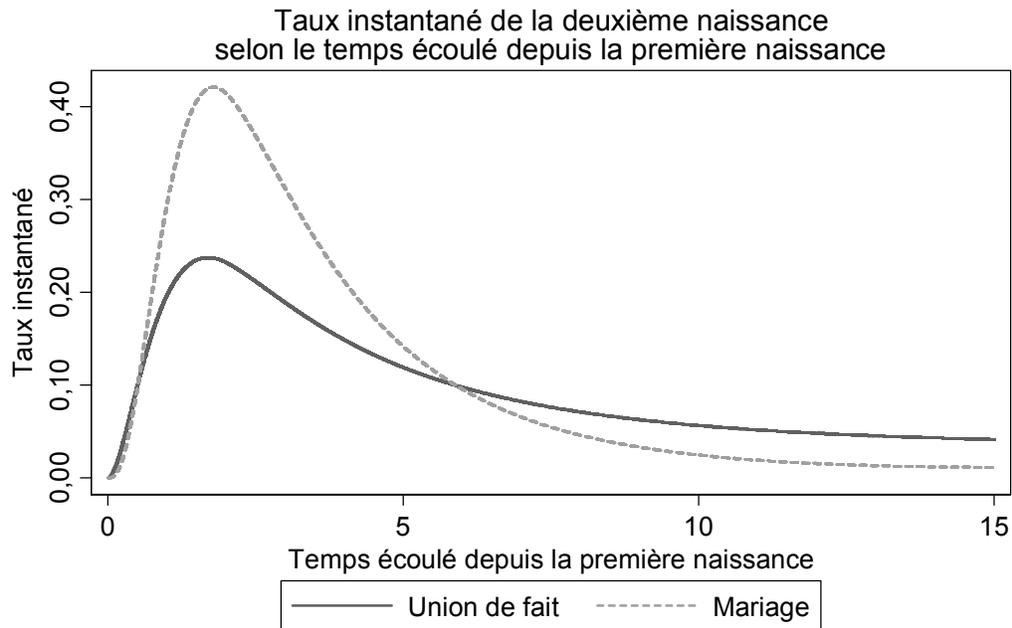
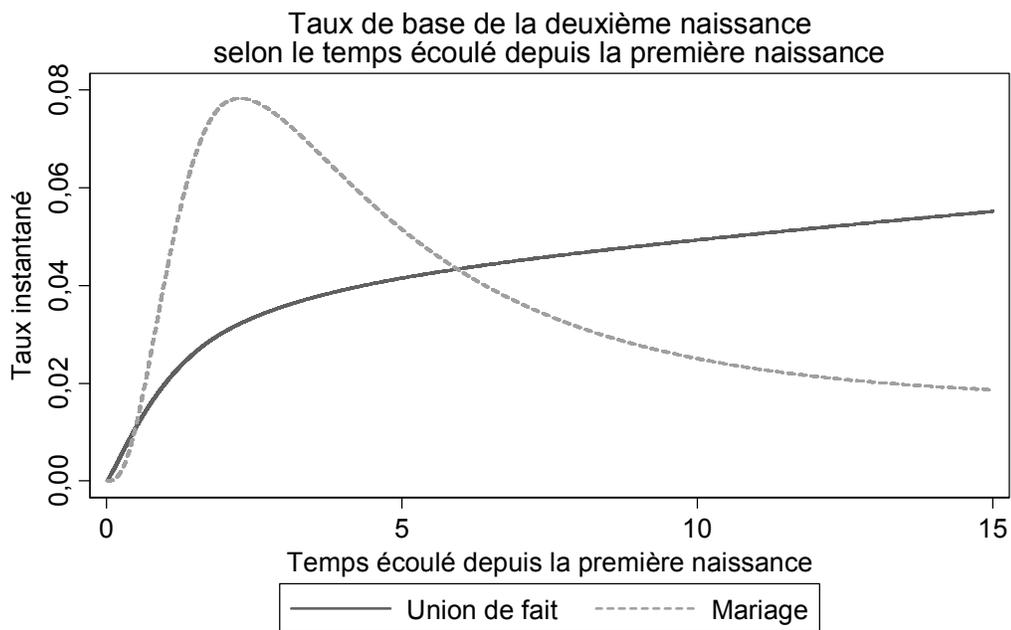


Figure 11



Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 2006.
Modèle à spline cubique. D'après le tableau 13.
On compte le temps à partir du 10e mois qui suit la naissance.

Figure 12



Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 2006.
Modèle à spline cubique. D'après l'équation 5 du tableau 13.
On compte le temps à partir du 10e mois qui suit la naissance.

Tableau 14 : Résultat du test du postulat de proportionnalité

	ρ^1	χ^2	ν	$P_\nu(\chi^2)$
MARCHÉ DU TRAVAIL				
Partenaire féminin				
Statut de l'emploi [Temporaire]				
(Statut de l'emploi Permanent)	-0,0283	1,07	1	0,2999
(Statut de l'emploi Permanent)*t	0,0762	5,99	1	0,0143
Secteur d'emploi [Privé]				
Public	0,0106	0,10	1	0,7542
Protection syndicale [Non]				
Oui	-0,0460	1,63	1	0,2019
Régime de travail [Temps partiel]				
Temps plein	-0,0319	0,82	1	0,3666
Régime de retraite offert par l'employeur [Non]				
Oui	-0,0093	0,09	1	0,7647
Taux de chômage				
S_1	0,0209	0,50	1	0,4790
S_2	-0,0098	0,06	1	0,8049
Partenaire masculin				
Statut de l'emploi [Temporaire]				
Permanent	-0,0879	8,63	1	0,0033
Secteur d'emploi [Privé]				
Public	-0,0283	0,56	1	0,4523
Protection syndicale [Non]				
Oui	-0,0129	0,16	1	0,6911
Régime de travail [Temps partiel]				
Temps plein	-0,0313	1,12	1	0,2905
Régime de retraite offert par l'employeur [Non]				
(Régime de retraite offert par l'employeur Oui)	0,0182	0,37	1	0,5443
(Régime de retraite offert par l'employeur Oui)*t	-0,0128	0,18	1	0,6729
Taux de chômage				
S_1	-0,0415	1,98	1	0,1596
S_2	-0,0268	0,43	1	0,5096
Famille				
Logarithme du revenu après impôt ajusté de la famille économique				
S_1	0,0079	0,09	1	0,7620
S_2	-0,0547	3,79	1	0,0517
S_3	0,0835	4,54	1	0,0332
Nombre d'avantages sociaux offerts par les employeurs [Un ou deux]				
Aucun	0,0625	4,49	1	0,0341
Trois	-0,0102	0,12	1	0,7264

Tableau 14 (suite) : Résultat du test du postulat de proportionnalité

	ρ^1	χ^2	ν	$P_\nu(\chi^2)$
INTERVENTIONS DE L'ÉTAT				
<i>Partenaire féminin</i>				
Montant prévisible des prestations de maternité				
S_1	0,0217	0,30	1	0,5837
S_2	0,0425	0,97	1	0,3259
<i>Partenaire masculin</i>				
Avoir droit aux prestations d'assurance-emploi [Non]				
Oui	-0,0294	0,89	1	0,3466
<i>Famille</i>				
Montant prévisible des aides financières récurrentes supplémentaires				
S_1	0,0086	0,13	1	0,7226
S_2	0,0171	0,40	1	0,5272
AUTRES				
<i>Famille</i>				
Éducation [Les deux conjoints ont le même niveau d'éducation]				
La femme a un niveau d'éducation supérieur à son conjoint	0,0636	3,35	1	0,0671
L'homme a un niveau d'éducation supérieur à sa conjointe	0,1064	11,34	1	0,0008
Mode d'occupation du logement [Locataire]				
Propriétaire	0,0478	2,75	1	0,0970
Âge de la femme				
S_1	-0,1903	26,17	1	0,0000
S_2	0,1090	12,39	1	0,0004
Test global		68,25	31	0,0001
Les coefficients présentés ici sont sous forme de rapports de taux; La modalité de référence figure entre crochets				
L'âge de la femme est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 33 ans				
Le logarithme du revenu de la femme est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 10,14				
Le logarithme du revenu du conjoint est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 10,47				
Le taux de chômage pour la femme est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 6,2 %				
Le taux de chômage pour le conjoint est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 6,3 %				
Le logarithme du revenu après impôt ajusté de la famille économique est décomposé en utilisant une spline cubique avec des nœuds à 10,32 et 10,64				
Le montant prévisible des aides financières récurrentes supplémentaires est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 1 052 CAD				
Le montant prévisible des prestations de maternité est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 289,12 CAD/semaine				
Statistique Canada. Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 2006				
Légende: * $p < 0,1$; ** $p < 0,05$; *** $p < 0,01$				
Test significatif pour les variables à plusieurs coefficients † $p < 0,1$; †† $p < 0,05$; ††† $p < 0,01$				
¹ Le test de proportionnalité n'a pas été soumis aux poids de rééchantillonnage; on a stratifié en fonction du type d'union				
Nombre de personnes-mois = 2 740				

CHAPITRE 6 : ÉTUDE DE LA TROISIÈME NAISSANCE

Nous présentons dans ce chapitre les résultats de l'étude du risque de mettre au monde le troisième enfant. Il est structuré comme les deux chapitres précédents : nous décrivons l'échantillon, nous présentons les principaux résultats et nous expliquons les moyens que nous utilisons pour corriger les effets non proportionnels.

Description de l'échantillon

Cet échantillon est très semblable aux échantillons utilisés dans l'étude des deux premières naissances. Nous limitons le commentaire aux principales différences. La description de l'échantillon se trouve dans les tableaux 15 et 16.

Description des caractéristiques des partenaires

Parmi les différences notables, nous trouvons que les femmes passent 38 % du temps à risque dans un emploi à temps partiel alors que cette proportion est de 29 % dans l'échantillon de l'étude de la deuxième naissance.

Les femmes et les hommes à risque d'avoir le troisième enfant passent plus de temps protégé par une convention collective — 37 % et 38 % respectivement — que ceux qui sont à risque d'avoir le deuxième enfant — 31 % et 33 % respectivement —.

Les hommes passent plus de temps à risque en participant au régime de retraite de leur employeur dans cet échantillon que dans l'échantillon du chapitre précédent — 67 % plutôt que 59 % —.

Les hommes de ce troisième échantillon passent 11 % du temps à risque avec un revenu en-deçà de 25 000 CAD — une diminution de 9 % par rapport au deuxième échantillon — et 54 % avec un revenu plus grand ou égal à 40 000 CAD — une augmentation de 11 % —.

Dans ce troisième échantillon, les femmes passent environ 1 % du temps à risque âgées entre 20 et 24 ans, 7 % entre 25 et 29 ans, 22 % entre 30 et 34 ans et enfin 70 % entre 35 et 49 ans.

Les femmes de ce nouvel échantillon passent plus de temps à risque avec un diplôme d'étude secondaire ou moins (38 %) que celles à risque d'avoir un deuxième enfant (29 %).

Description des caractéristiques de la famille

Dans ce troisième échantillon, les familles passent 12 % du temps à risque avec un revenu après impôt ajusté de plus de 50 000 CAD et 70 % avec un revenu entre 25 000 et 50 000 CAD. Ces proportions étaient de 19 % et 65 % dans le deuxième échantillon.

Les couples à risque d'avoir un troisième enfant obtiendraient plus de 1 000 CAD en aides financières récurrentes suivant la naissance d'un enfant dans 88 % du temps à risque, une proportion 38 % plus élevée que pour les couples à risque de mettre au monde un deuxième enfant.

Les familles de cet échantillon passent 92 % du temps à risque propriétaire de leur logement, 10 % de plus que dans l'échantillon précédent.

Les femmes en couple de ce nouvel échantillon passent 85 % du temps à risque mariés soit 19 % de plus que dans le deuxième échantillon.

Étude des caractéristiques des conjoints

Tout comme nous l'avons fait pour l'étude des deux premières naissances, nous présentons les effets des caractéristiques du partenaire féminin, ceux des caractéristiques du partenaire masculin, puis ceux des caractéristiques des deux conjoints et de la famille en limitant le commentaire aux plus importants.

Étude des caractéristiques du partenaire féminin

On trouve les effets des caractéristiques de la conjointe au tableau 17. Comme dans les chapitres précédents, nous présentons les effets bruts de chacune des variables dans la première colonne et des effets nets dans les colonnes suivantes. Nos modèles estiment le risque de base en fonction du temps écoulé depuis le neuvième mois qui suit la deuxième naissance ; nous ajoutons l'âge de la femme aux variables indépendantes.

Aucune des caractéristiques des partenaires féminins, pas même l'âge, n'a d'effet brut ou net significatif sur le risque d'avoir le troisième enfant.

Étude des caractéristiques du partenaire masculin

On trouve les effets des caractéristiques du conjoint au tableau 18.

Aucune des caractéristiques des partenaires masculins n'a d'effet brut ou net significatif sur le risque d'avoir le troisième enfant.

Étude des caractéristiques combinées des conjoints

Dans le tableau 19, nous montrons des résultats qui regroupent toutes les variables de chacun des partenaires ainsi que celles qui sont propres à la famille. Encore une fois, nous présentons les effets bruts dans la première colonne et des effets nets dans les autres colonnes.

Aucune variable n'a un effet brut ou net significatif.

Nous avons jugé bon de présenter le graphique de l'effet de l'âge de la femme sur la troisième naissance (figure 13) même si cette variable n'a pas d'effet significatif. On voit que le risque d'avoir le

troisième enfant atteint son maximum vers trente ans puis diminue linéairement par la suite pour atteindre presque zéro vers 42 ans.

Cette fois encore, la cinquième équation du tableau 19 est le modèle à spline cubique qui permet d'obtenir une estimation de la fonction de risque de base. La figure 14 représente le taux instantané brut d'avoir le premier enfant en fonction du temps écoulé depuis neuf mois après la première naissance; la figure 15 représente la même fonction, mais nette des effets des variables indépendantes. Les courbes de la figure 15 sont plus aplaties que celles de la figure 14, ce qui suggère que les variables indépendantes expliquent une partie de la variation du risque même si leurs effets ne sont pas significatifs.

La figure 15 montre le risque de base selon le type d'union. Il augmente pour atteindre son maximum environ trois ans après la deuxième naissance chez les femmes mariées et celles en union de fait. Après trois ans, le risque de base diminue. Le risque de base est plus élevé chez les femmes en union de fait à partir d'environ trois ans après la deuxième naissance. Il est possible qu'une part importante des femmes en union de fait n'en soient pas à leur première union et qu'on voit là l'effet du désir d'avoir un enfant avec le nouveau conjoint.

Étude de la proportionnalité

Comme dans les chapitres précédents, nous utilisons un test pour vérifier que notre équation finale — l'équation 3 du tableau 19 — respecte le postulat de proportionnalité du modèle de Cox. Ce test est réalisé en utilisant les poids finaux longitudinaux. Les résultats de ce test se trouvent dans le tableau 20.

Six variables ont un effet non proportionnel : le secteur d'emploi de la femme, la participation du conjoint au régime de retraite offert de son employeur, le nombre des avantages sociaux offerts par les employeurs, le droit du conjoint aux prestations d'assurance-emploi, l'éducation et le type de l'union. Nous n'avons pas corrigé les effets de la participation du conjoint au régime de retraite de son employeur, du nombre des avantages sociaux offerts par les employeurs, du droit du conjoint aux prestations d'assurance-emploi et de l'éducation parce que les effets de ces variables ne sont pas significatifs.

On a corrigé les effets du secteur d'emploi de la femme en le modélisant de manière à ce qu'il varie en fonction du temps écoulé depuis l'origine.

Comme au chapitre précédent, l'effet du type de l'union n'est pas proportionnel et ne varie pas de manière monotone en fonction du temps écoulé depuis l'origine. Nous avons précédé encore une fois en estimant séparément le risque de base de chacune des deux modalités. On représente les risques de bases par type d'union dans les figures 14 et 15.

Tableau 15 : Description de l'échantillon des couples à risque d'avoir le troisième enfant

Variables fonction du temps	Partenaire féminin		Partenaire masculin	
	Temps à risque	Proportion pondérée	Temps à risque	Proportion pondérée
Statut de l'emploi				
Permanent	4 483 912	0,89	4 764 433	0,95
Temporaire	554 021	0,11	273 500	0,05
Secteur d'emploi				
Public	1 532 271	0,3	1 023 216	0,2
Privé	3 505 662	0,7	4 014 717	0,8
Protection syndicale				
Oui	1 853 354	0,37	1 939 179	0,38
Non	3 184 579	0,63	3 098 754	0,62
Régime de travail				
Temps plein	3 113 488	0,62	4 901 538	0,97
Temps partiel	1 924 445	0,38	136 395	0,03
Régime de retraite offert par l'employeur				
Oui	2 820 213	0,56	3 406 782	0,67
Non	2 217 720	0,44	1 631 151	0,33
Revenu après impôt (CAD)				
De 0 à moins de 10 000	429 464	0,09	29 093	0,01
De 10 000 à moins de 25 000	1 928 556	0,38	525 026	0,1
De 25 000 à moins de 40 000	1 782 285	0,35	1 780 003	0,35
De 40 000 à moins de 55 000	637 625	0,13	1 593 313	0,32
55 000 et plus	260 001	0,05	1 110 496	0,22
Taux de chômage				
De 0 % à moins de 5 %	1 029 575	0,2	1 243 382	0,25
De 5 % à moins de 7,5 %	3 201 518	0,64	2 179 850	0,43
De 7,5 % à moins de 10 %	663 903	0,13	1 370 661	0,27
10 % et plus	142 937	0,03	244 039	0,05
Avoir droit au congé de maternité				
Oui	4 812 377	0,96		
Non	225 556	0,04		
Avoir droit aux prestations de maternité				
Oui	4 509 398	0,9		
Non	528 535	0,1		
Montant prévisible des prestations de maternité hebdomadaires (CAD)				
De 0 à moins de 200	1 551 862	0,31		
De 200 à moins de 350	1 663 468	0,33		
350 et plus	1 822 602	0,36		
Avoir droit aux prestations d'assurance-emploi				
Oui	4 354 245	0,86	4 853 016	0,96
Non	683 688	0,14	184 917	0,04
Plus haut niveau d'études				
Diplôme d'étude secondaire ou moins	1 845 679	0,37	1 905 788	0,38
Certificat postsecondaire non universitaire	1 911 641	0,38	1 961 999	0,39
Diplôme ou certificat universitaire	1 280 612	0,25	1 170 146	0,23
Groupe d'âge du partenaire féminin				
20-24	47 126	0,01		
25-29	346 938	0,07		
30-34	1 144 466	0,22		
35-49	3 499 401	0,7		
Temps total passé à risque	5 037 933		5 037 933	
Le temps à risque et les proportions sont pondérés				

Tableau 16 : Description de l'échantillon des couples à risque d'avoir le troisième enfant

Variable fixe	Fréquence	Proportion
Panel		
Panel 3 (1999-2004)	1 100	,55
Panel 4 (2002-2006)	896	,45
Variables fonction du temps		
	Temps à risque	Proportion pondérée
Nombre d'avantages sociaux offerts par les employeurs		
Aucun	264 574	,05
Un ou deux	472 708	,10
Trois	4 300 651	,85
Revenu après impôt ajusté de la famille économique (CAD)		
De 0 à moins de 25 000	909 564	,18
De 25 000 à moins de 50 000	3 534 143	,70
50 000 et plus	594 226	,12
Montant prévisible des aides financières récurrentes supplémentaires (CAD)		
De 0 à moins de 500	280 266	,06
De 500 à moins de 1 000	287 808	,06
De 1 000 à moins de 1 500	1 979 859	,39
De 1 500 à moins de 2 000	1 210 747	,24
2000 et plus	1 279 251	,25
Type de l'union		
Mariage	4 282 579	,85
Union de fait	755 354	,15
Éducation		
Les deux conjoints ont le même niveau d'éducation	2 714 038	,54
Le partenaire féminin a un niveau d'éducation plus élevé que son conjoint	1 193 260	,24
Le partenaire masculin a un niveau d'éducation plus élevé que sa conjointe	1 130 635	,22
Mode d'occupation du logement		
Propriétaire	403 532	,92
Locataire	4 634 400	,08
Lieu de résidence		
Provinces de l'Atlantique	384 125	,08
Québec	1 303 599	,26
Ontario	1 936 663	,38
Provinces des Prairies	797 172	,16
Colombie-Britannique	616 372	,12
Temps total passé à risque	5 037 933	

Les fréquences et leur proportions ne sont pas pondérés. Le temps à risque et ses proportions sont pondérés

Tableau 17 : La troisième naissance - Partenaire féminin

	Effets bruts	Équation 1	Équation 2	Équation 3
MARCHÉ DU TRAVAIL				
Statut de l'emploi [Temporaire]				
Permanent	1,2430	1,1273	1,1862	1,1584
Secteur d'emploi [Privé]				
(Secteur d'emploi Public)	3,1597	3,6243	3,6557	3,2179
(Secteur d'emploi Public)*t	0,6980	0,7293	0,7287	0,7373
Protection syndicale [Non]				
Oui	0,9818	1,1135	1,0862	1,1416
Régime de travail [Temps partiel]				
Temps plein	1,6538	1,6436	1,5429	1,6100
Régime de retraite offert par l'employeur [Non]				
Oui	0,8076	0,7900	0,7941	0,7869
Logarithme du revenu après impôt				
S ₁	0,9775	0,8925	0,8970	0,8812
S ₂	1,1336	0,9919	0,9993	1,0230
Taux de chômage				
S ₁	0,9246			0,8670
S ₂	0,9534			0,9658
INTERVENTIONS DE L'ÉTAT				
Avoir droit au congé de maternité [Non]				
Oui	1,7196	1,8134		
Avoir droit aux prestations de maternité [Non]				
Oui	2,1757	2,2741		
Montant prévisible des prestations de maternité				
S ₁	1,0439		1,1724	1,1699
S ₂	1,2583		1,1818	1,1885
AUTRES				
Plus haut niveau d'études [Diplôme ou certificat universitaire]				
Études secondaires terminées ou moins	1,1749			0,7497
Certificat postsecondaire non universitaire	0,8618			0,6427
Âge de la femme				
S ₁	0,3632	0,3810	0,3846	0,3752
S ₂	1,4483	1,3986	1,3907	1,3541
Les coefficients présentés ici sont sous forme de rapports de taux; La modalité de référence figure entre crochets				
L'âge de la femme est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 37 ans				
Le taux de chômage pour la femme est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 6 %				
Le logarithme du revenu de la femme est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 10,15				
Le montant prévisible des prestations de maternité est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 285,1 CAD/semaine				
Statistique Canada. Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 2006				
Légende: * p<0,1; ** p<0,05; *** p<0,01				
Test significatif pour les variables à plusieurs coefficients † p<0,1; †† p<0,05; ††† p<0,01				
Nombre de personnes-mois = 5 574				

Tableau 18 : La troisième naissance - Partenaire masculin

	Effets bruts	Équation 1	Équation 2	Équation 3
MARCHÉ DU TRAVAIL				
Statut de l'emploi [Temporaire]				
Permanent	1,7915	2,2293	2,2908	2,2214
Secteur d'emploi [Privé]				
Public	1,2746	1,4888	1,4272	1,3575
Protection syndicale [Non]				
Oui	0,7829	0,6612	0,6564	0,6686
Régime de travail [Temps partiel]				
Temps plein	0,4448	0,3820	0,3496	0,3642
Régime de retraite offert par l'employeur [Non]				
Oui	1,0679	1,1096	1,1155	1,1193
Logarithme du revenu après impôt				
s ₁	1,3688		1,5272	1,5223
s ₂	1,5541		1,7992	1,8784
Taux de chômage				
s ₁	0,9769			0,9883
s ₂	0,8930			0,9016
INTERVENTION DE L'ÉTAT				
Avoir droit aux prestations d'assurance-emploi [Non]				
Oui	0,6199		0,6102	0,6195
AUTRE				
Plus haut niveau d'études [Diplôme ou certificat universitaire]				
Études secondaires terminées ou moins	0,8197			0,8324
Certificat postsecondaire non universitaire	0,8989			0,9159
Les coefficients présentés ici sont sous forme de rapports de taux; La modalité de référence figure entre crochets				
Le taux de chômage pour le conjoint est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 5,9 %				
Le logarithme du revenu du conjoint est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 10,58				
Statistique Canada. Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 2006				
Légende: * p<0,1; ** p<0,05; *** p<0,01				
Nombre de personnes-mois = 5 574				

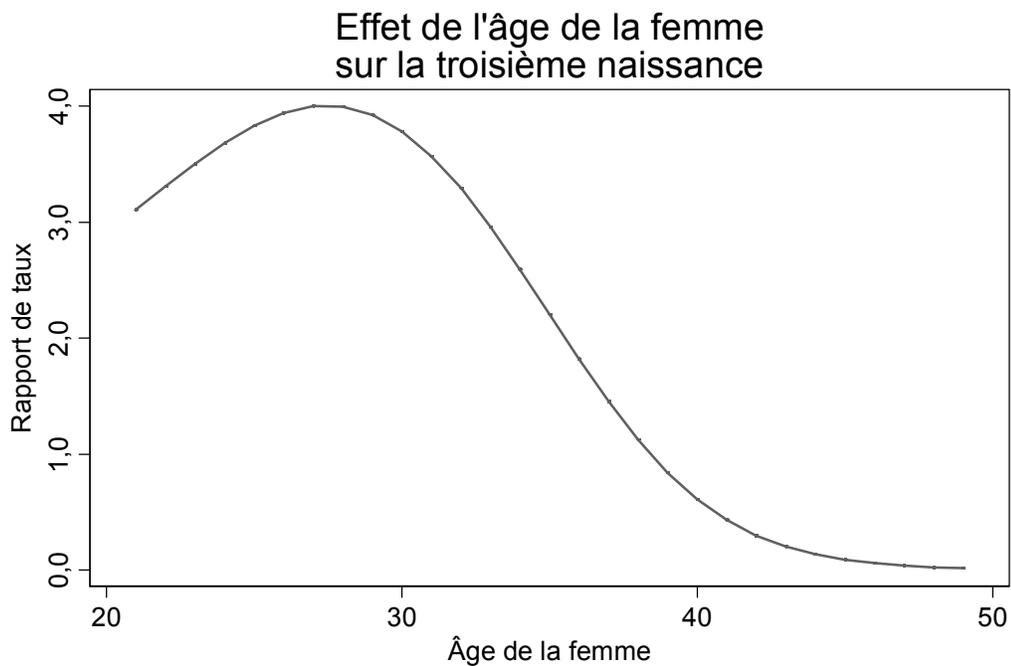
Tableau 19 : La troisième naissance - Couple

	Effets bruts	Équation 1	Équation 2 ¹	Équation 3	Équation 4	Équation 5 ²
MARCHÉ DU TRAVAIL						
<i>Partenaire féminin</i>						
Statut de l'emploi [Temporaire]						
Permanent	1,2430	1,1085	1,1209	1,0434	1,0349	1,0903
Secteur d'emploi [Privé]						
(Secteur d'emploi Public)	3,1597	2,8767	3,7147	3,1527	3,1094	2,9550** †
(Secteur d'emploi Public)*t	0,6980	0,7332	0,7109	0,7267	0,7234	0,7291**
Protection syndicale [Non]						
Oui	0,9818	1,1953	1,1141	1,1483	1,1697	1,2719
Régime de travail [Temps partiel]						
Temps plein	1,6538	1,5349	1,5763	1,4971	1,4788	1,5731
Régime de retraite offert par l'employeur [Non]						
Oui	0,8076	0,7998	0,8183	0,7469	0,7318	0,7746
Logarithme du revenu après impôt						
S ₁	0,9775		0,8626			
S ₂	1,1336		1,1012			
Taux de chômage						
S ₁	0,9246		0,7789	0,7504	0,8329	0,7849
S ₂	0,9534		1,1759	1,2127	1,3845	1,2011
<i>Partenaire masculin</i>						
Statut de l'emploi [Temporaire]						
Permanent	1,7915	2,0785	2,1894	2,1754	2,2317	2,1148
Secteur d'emploi [Privé]						
Public	1,2746	1,7221	1,8579	1,8610	1,8376	1,8817**
Protection syndicale [Non]						
Oui	0,7829	0,7229	0,6779	0,6773	0,6779	0,6755
Régime de travail [Temps partiel]						
Temps plein	0,4448	0,3472	0,2837	0,3375	0,3251	0,2977**
Régime de retraite offert par l'employeur [Non]						
Oui	1,0679	1,3062	1,1942	1,3243	1,3327	1,3191
Logarithme du revenu après impôt						
S ₁	1,3688		2,0943			
S ₂	1,5541		2,3347			
Taux de chômage						
S ₁	0,9769		2,0944	0,9855	1,0267	0,9675
S ₂	0,8930		2,3348	0,8630	0,8906	0,8743
Famille						
Logarithme du revenu après impôt ajusté de la famille économique						
S ₁	1,0254			1,0172	1,0898	1,0263
S ₂	1,1462			0,9905	1,0038	0,9987
S ₃	0,8898			0,9731	0,9703	0,9408
Nombre d'avantages sociaux offerts par les employeurs [Un ou deux]						
Aucun	1,1030	0,8752	1,0671	0,9478	0,9444	0,9831
Trois	0,8389	0,7204	0,7493	0,7414	0,7123	0,7185

Tableau 19 (suite) : La troisième naissance – Couple

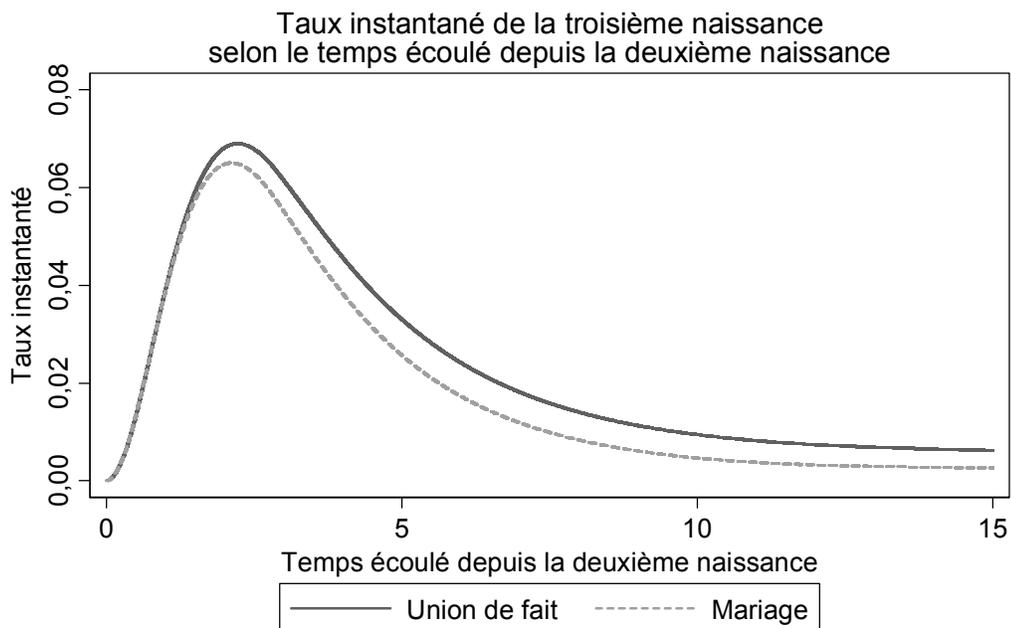
	Couple					
	Effets bruts	Équation 1	Équation 2 ¹	Équation 3	Équation 4	Équation 5 ²
INTERVENTIONS DE L'ÉTAT						
<i>Partenaire féminin</i>						
Montant prévisible des prestations de maternité						
S ₁	1,0439	1,0927	1,2209	1,1108	1,1050	1,0940
S ₂	1,2583	1,1835	1,1688	1,2064	1,2054	1,1992
<i>Partenaire masculin</i>						
Avoir droit aux prestations d'assurance-emploi [Non]						
Oui	0,6199	0,7254	0,5739	0,6563	0,6249	0,6767
<i>Famille</i>						
Montant prévisible des aides financières récurrentes supplémentaires						
S ₁	0,9393	0,8176	0,8542	0,8312	0,8775	0,8382
S ₂	1,0020	0,9978	0,9014	1,0367	1,0162	1,0313
AUTRES						
<i>Famille</i>						
Éducation [Les deux conjoints ont le même niveau d'éducation]						
La femme a un niveau d'éducation supérieur à son conjoint	0,6841	0,6841	0,7232	0,7635	0,7545	0,7567
L'homme a un niveau d'éducation supérieur à sa conjointe	0,9176	0,9176	0,8141	0,8614	0,8565	0,8431
Type de l'union [Union de fait]						
Mariage	0,6802					
Mode d'occupation du logement [Locataire]						
Propriétaire	0,8411		1,0731	1,1052	1,0778	1,2512
Lieu de résidence [Ontario]						
Provinces de l'Atlantique	0,9008				1,0373	
Québec	0,8917				0,7195	
Provinces des Prairies	1,2665				1,5201	
Colombie-Britannique	0,7557				0,8326	
Âge de la femme						
S ₁	0,3632	0,3286	0,3446	0,3293	0,3289	0,3292*** †††
S ₂	1,4483	1,4969	1,4744	1,4866	1,4967	1,4317*
Modèle à spline cubique						
Ordonnée à l'origine	-4.2190***					-5.1790***
S ₁ : Type de l'union	-0.0715					-0.1130
S ₁ : ordonnée à l'origine	1.4263***					1.7568***
S ₂ : Type de l'union	0.0244					0.0276
S ₂ : ordonnée à l'origine	0.5525***					0.5167***
Les coefficients présentés ici sont sous forme de rapports de taux; La modalité de référence figure entre crochets						
L'âge de la femme est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 37 ans						
Le logarithme du revenu de la femme est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 10,15						
Le logarithme du revenu du conjoint est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 10,58						
Le taux de chômage pour la femme est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 6 %						
Le taux de chômage pour le conjoint est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 5,9 %						
Le logarithme du revenu après impôt ajusté de la famille économique est décomposé en utilisant une spline cubique avec des nœuds à 10,26 et 10,55						
Le montant prévisible des aides financières récurrentes supplémentaires est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 1 495 CAD						
Le montant prévisible des prestations de maternité est décomposé en utilisant des splines cubiques avec un nœud à 285,1 CAD/semaine						
Statistique Canada. Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 2006						
Légende: * p<0,1; ** p<0,05; *** p<0,01						
Test significatif pour les variables à plusieurs coefficients † p<0,1; †† p<0,05; ††† p<0,01						
¹ Les équations 2 à 5 sont stratifiées en fonction du type d'union						
² Les erreurs-types des coefficients de l'équation 5 ne tiennent pas compte de l'effet de plan						
Nombre de personnes-mois = 5 574						

Figure 13



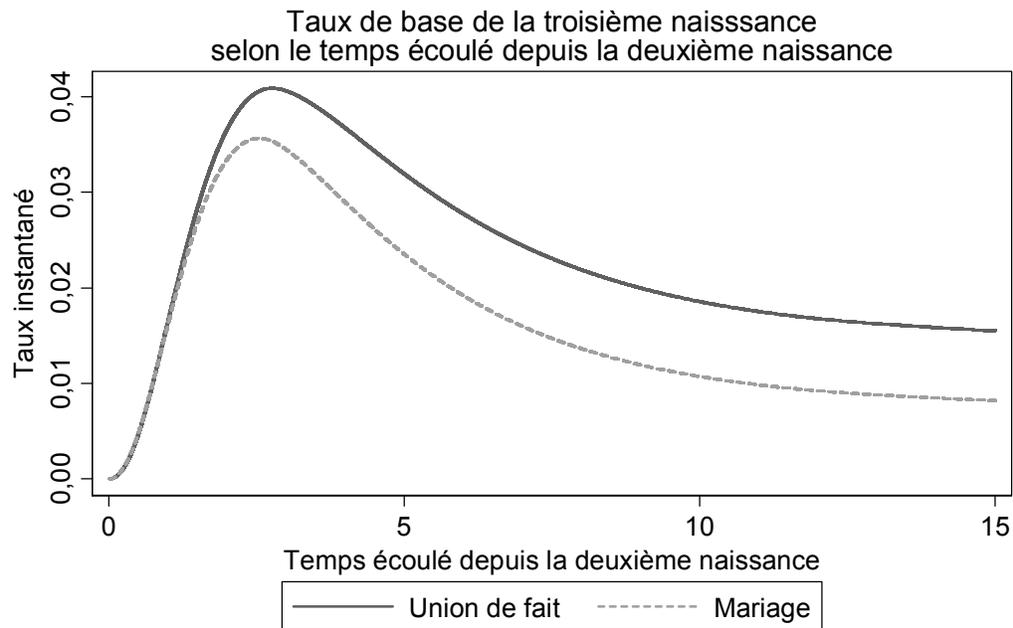
Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 2006.
Modèle à spline cubique. Effet net d'après l'équation 2 du tableau 19.

Figure 14



Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 2006.
Modèle à spline cubique. D'après le tableau 19.
On compte le temps à partir du 10e mois qui suit la naissance.

Figure 15



Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 2006.
Modèle à spline cubique. D'après l'équation 5 du tableau 19.
On compte le temps à partir du 10e mois qui suit la naissance.

Tableau 20 : Résultat du test du postulat de proportionnalité

	ρ^1	χ^2	ν	$P_\nu(\chi^2)$
MARCHÉ DU TRAVAIL				
Partenaire féminin				
Statut de l'emploi [Temporaire]				
Permanent	0,0490	0,68	1	0,4095
Secteur d'emploi [Privé]				
(Secteur d'emploi Public)	0,0743	1,30	1	0,2539
(Secteur d'emploi Public)*t	-0,0242	0,17	1	0,6797
Protection syndicale [Non]				
Oui	-0,0537	0,74	1	0,3898
Régime de travail [Temps partiel]				
Temps plein	-0,0350	0,52	1	0,4724
Régime de retraite offert par l'employeur [Non]				
Oui	0,0922	2,02	1	0,1552
Taux de chômage				
s_1	-0,1441	4,42	1	0,0356
s_2	0,0966	3,30	1	0,0694
Partenaire masculin				
Statut de l'emploi [Temporaire]				
Permanent	0,0759	1,85	1	0,1742
Secteur d'emploi [Privé]				
Public	0,0400	0,31	1	0,5767
Protection syndicale [Non]				
Oui	-0,0842	1,52	1	0,2171
Régime de travail [Temps partiel]				
Temps plein	-0,0089	0,02	1	0,8799
Régime de retraite offert par l'employeur [Non]				
Oui	0,1316	6,74	1	0,0094
Taux de chômage				
s_1	-0,1193	3,52	1	0,0606
s_2	-0,0440	0,53	1	0,4681
Famille				
Logarithme du revenu après impôt ajusté de la famille économique				
s_1	0,0451	1,13	1	0,2884
s_2	0,0289	0,32	1	0,5715
s_3	-0,0259	0,21	1	0,6437
Nombre d'avantages sociaux offerts par les employeurs [Un ou deux]				
Aucun	-0,0091	0,03	1	0,8634
Trois	-0,1993	13,35	1	0,0003

Tableau 20 (suite) Résultat du test du postulat de proportionnalité

	ρ^1	χ^2	ν	$P_\nu(\chi^2)$
INTERVENTIONS DE L'ÉTAT				
Partenaire féminin				
Montant prévisible des prestations de maternité				
S ₁	-0,0212	0,19	1	0,6656
S ₂	0,0941	2,14	1	0,1433
Partenaire masculin				
Avoir droit aux prestations d'assurance-emploi [Non]				
Oui	-0,1236	5,13	1	0,0235
Famille				
Montant prévisible des aides financières récurrentes supplémentaires				
S ₁	-0,0461	1,50	1	0,2205
S ₂	0,1316	9,49	1	0,0021
AUTRES				
Famille				
Éducation [Les deux conjoints ont le même niveau d'éducation]				
La femme a un niveau d'éducation supérieur à son conjoint	0,1170	5,21	1	0,0225
L'homme a un niveau d'éducation supérieur à sa conjointe	-0,0821	2,49	1	0,1145
Mode d'occupation du logement [Locataire]				
Propriétaire	-0,0192	0,10	1	0,7511
Âge de la femme				
S ₁	0,0470	0,77	1	0,3817
S ₂	-0,1327	6,81	1	0,0091
Test global				
		59,95	30	0,0009
Les coefficients présentés ici sont sous forme de rapports de taux; La modalité de référence figure entre crochets				
L'âge de la femme est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 37 ans				
Le logarithme du revenu de la femme est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 10,15				
Le logarithme du revenu du conjoint est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 10,58				
Le taux de chômage pour la femme est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 6 %				
Le taux de chômage pour le conjoint est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 5,9 %				
Le logarithme du revenu après impôt ajusté de la famille économique est décomposé en utilisant une spline cubique avec des nœuds à 10,26 et 10,55				
Le montant prévisible des aides financières récurrentes supplémentaires est décomposé en utilisant une spline cubique avec un nœud à 1 495 CAD				
Le montant prévisible des prestations de maternité est décomposé en utilisant des splines cubiques avec un nœud à 285,1 CAD/semaine				
Statistique Canada. Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 2006				
Légende: * p<0,1; ** p<0,05; *** p<0,01				
Test significatif pour les variables à plusieurs coefficients † p<0,1; †† p<0,05; ††† p<0,01				
¹ Le test de proportionnalité n'a pas été soumis aux poids de rééchantillonnage; on a stratifié en fonction du type d'union				
Nombre de personnes-mois = 5 574				

CHAPITRE 7 : IMPLICATIONS ET CONCLUSION

Selon nos résultats, des logiques fort différentes existent quand vient le temps pour les couples de décider de mettre au monde un premier, deuxième ou troisième enfant. Pour tenir compte de cette réalité, nous allons faire un retour sur les résultats en distinguant bien les différents groupes à risque.

Retour sur les résultats de l'étude de la première naissance

L'étude de la première naissance montre que les couples basent leur décision sur les conditions qui prévaudront après la naissance plus que sur les conditions qui prévalent au moment où ils prennent la décision.

Nous avons estimé les effets de plusieurs variables qui permettent d'anticiper les conditions de la femme et de la famille après la naissance. Trois d'entre elles ont un effet déterminant sur la première naissance : le statut de l'emploi du partenaire féminin, le montant prévisible des prestations de maternité et celui des aides financières récurrentes supplémentaires qui suivrait la naissance. Ces trois variables ont en commun de réduire le degré d'insécurité économique auquel serait soumis le couple et d'avoir cet effet à court terme après la naissance plutôt qu'à long terme.

De toutes les variables liées au marché du travail dont nous avons estimé l'effet, seul le statut de l'emploi du partenaire féminin a un effet significatif. La naissance du premier enfant a généralement des conséquences importantes sur l'emploi de la nouvelle mère. Elle s'absente du travail pendant un certain temps, ce qui réduit le revenu de la famille et peut mettre en péril la continuité de son emploi. Avoir un emploi permanent plutôt que temporaire réduit le risque de rupture de cette continuité. La femme qui a un emploi permanent plutôt que temporaire avant la naissance de son premier enfant a un risque instantané trois fois plus élevé de le mettre au monde. À toutes fins utiles, l'emploi permanent de la femme est une condition préalable à la première naissance.

On peut pousser plus loin l'interprétation. Avoir un emploi permanent donne de bien meilleures chances de retrouver son emploi après le congé de maternité, ce qui constitue une forme d'« assurance-emploi » en plus de garantir le niveau du revenu de la famille au moment du retour au travail. On comprend ainsi pourquoi le simple droit au congé de maternité n'est pas suffisant pour inciter les femmes à avoir le premier enfant. Ce n'est pas le congé en soi qui est important, mais l'assurance de retrouver son emploi et son revenu après le congé. Aucune autre caractéristique de l'emploi de la femme — ni le secteur d'activité, ni la protection syndicale, ni l'horaire de travail — n'a un effet significatif sur le risque de la première naissance. Aucune des caractéristiques de l'emploi du partenaire masculin n'a d'effet significatif.

Deux des variables liées aux interventions de l'État ont un effet sur la première naissance : le montant prévisible des prestations de maternité et celui des aides financières récurrentes supplémentaires qui suivrait la naissance. Nos résultats montrent en effet que le seul fait d'avoir droit aux prestations de maternité n'est pas suffisant pour inciter les gens à avoir le premier enfant. Bien qu'ils ne soient pas parfaitement robustes — l'effet des prestations est significatif dans certaines équations, mais ne l'est pas dans toutes —, nos résultats semblent montrer que c'est plutôt le montant de ces prestations qui influence la décision.

Si on admet qu'elles ont un effet, les prestations de maternité ne l'ont vraiment que lorsqu'elles sont substantielles. L'effet du montant des prestations n'est pas linéaire, mais d'apparence exponentielle, de sorte que le taux des femmes qui prévoient recevoir 400 CAD par semaine est trois fois plus élevé que celui des femmes qui prévoient ne rien recevoir (figure 4). On sait que les prestations remplacent une partie du revenu perdu pendant le congé et que leur montant est une proportion du revenu d'emploi limitée par un plafond. La forme de la relation donne à penser qu'elles n'ont pas d'effet appréciable lorsque la perte de revenu qu'elles remplaceraient est faible, mais qu'elles en ont un lorsque la perte de revenu à remplacer est substantielle. Ils semblent donc qu'elles joueraient un rôle important dans la décision des femmes qui occupent un emploi relativement bien payé, mais pas dans la décision des femmes qui occupent un emploi moins bien payé.

Le montant des aides financières récurrentes supplémentaires qui suivrait la naissance a un effet sur la première naissance. Cet effet n'est pas linéaire : il augmente de 0 à environ 2 000 CAD, le taux instantané du couple qui recevrait 2 000 CAD étant un peu moins de quatre fois plus élevé que le taux du couple qui ne recevrait rien. Sans surprise, de faibles aides financières récurrentes n'ont pas une grande influence sur la décision des couples puisqu'ils n'augmentent pas son revenu disponible. Généralement, ce sont les couples les plus fortunés qui reçoivent le moins d'aides financières récurrentes, puisqu'au Canada, ces crédits sont habituellement calculés en fonction des ressources du couple. Les résultats suggèrent que les couples mieux nantis ne basent pas leur décision sur les aides financières récurrentes qu'ils recevraient. Par contre, augmenter de 1 000 ou 2 000 CAD le revenu disponible d'un couple moins fortuné est plus susceptible d'influencer sa décision. Contrairement aux prestations de maternité, qui compensent en partie la perte de revenu pendant le congé de maternité, les aides financières récurrentes augmentent le revenu disponible pendant une période qui peut se prolonger aussi longtemps que l'enfant est à la charge de ses parents. En effet, plusieurs des programmes d'aides financières récurrentes prennent en considération l'âge des enfants et les familles peuvent profiter de ces crédits jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge fixé par la loi. Il semble donc que les aides financières récurrentes jouent un rôle analogue, pour les couples dont le revenu est modeste, au rôle que joue le montant des prestations de maternité pour les couples où la femme occupe un emploi relativement bien payé.

Un autre élément semble jouer un rôle déterminant dans le processus qui mène à la naissance du premier enfant : le mode d'occupation du logement. Les résultats montrent que le risque instantané d'avoir le premier enfant des couples propriétaires de leur logement est environ 2,4 fois plus élevé que celui des couples locataires. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce résultat. On peut imaginer que plusieurs couples souhaitent être propriétaires avant d'avoir un enfant pour mieux contrôler les dépenses de logement ou s'obliger à une certaine forme d'épargne avant de s'engager dans le projet à long terme d'élever une famille. On peut également imaginer que la décision de devenir propriétaire et celle d'avoir un enfant sont prises ensemble et sont en réalité deux conséquences de la décision plus profonde de vivre ensemble à long terme sur laquelle l'EDTR ne recueille évidemment pas d'information : l'achat du logement précéderait alors la naissance pour des raisons pratiques. On peut cependant pousser l'interprétation plus loin.

Selon la constitution canadienne, le droit privé est la compétence exclusive des provinces. Toutes les provinces canadiennes, à l'exception du Québec, ont reçu la *common law* anglaise. Selon la *common law*, l'époux devient propriétaire de tous les biens de l'épouse le jour du mariage. Comme on peut difficilement tolérer une règle pareille dans le monde d'aujourd'hui, les provinces de *common law* ont toutes adopté des lois qui la remplacent. Ces lois diffèrent d'une province à l'autre, mais elles ont en commun la notion de patrimoine familial : certains avoirs de chaque époux font partie du patrimoine familial qui est séparé également entre les deux à la dissolution du mariage. Le détail de ce qui constitue le patrimoine familial varie d'une province à l'autre, mais la résidence familiale en fait toujours partie. De plus, dans certaines provinces de *common law*, certaines des règles du patrimoine familial valent également pour les couples qui vivent en union de fait. Au Québec, le Code civil offre toujours les deux régimes matrimoniaux typiques du droit civil européen contemporain – la société d'acquêts et la séparation de biens – mais assujettit tous les mariages au patrimoine familial dont fait partie la résidence principale. Tout ceci signifie que, dans tous les couples mariés et dans une fraction de ceux qui vivent en union de fait, la conjointe a des droits sur la moitié de la valeur nette de la résidence principale si le couple est propriétaire. Les dispositions qui régissent le patrimoine familial ont été adoptées par les législatures provinciales dans le but de compenser, au moment du divorce, le conjoint qui a le moins accumulé de richesse par son travail pendant le mariage en présumant qu'un des deux conjoints, généralement la conjointe, consacrait une partie importante de son temps aux soins des enfants et aux tâches ménagères plutôt qu'au travail rémunéré. En conséquence, dans la majorité des couples canadiens, la conjointe, dont la capacité d'accumuler la richesse par son travail est habituellement diminuée par la naissance du premier enfant, acquiert des droits sur la richesse accumulée par son conjoint au moment où le couple devient propriétaire de sa résidence principale.

Le couple marié est plus susceptible d'avoir le premier enfant que le couple qui vit en union de fait et cet écart augmente avec l'âge de la conjointe. On peut interpréter cette différence en supposant que le mariage, qui est plus difficile de rompre que l'union de fait, offre un environnement plus stable et donc

plus adapté à la vie familiale que l'union de fait. Cependant cette interprétation est probablement inexacte. Au Québec, par exemple, un peu plus de la moitié des enfants naissent de parents qui vivent en union de fait. En réalité, l'écart est difficile à interpréter à cause de la grande hétérogénéité des couples qui vivent en union de fait. Au Canada, aujourd'hui, la plupart des couples mariés en sont à leur première expérience de vie commune à long terme et la plupart ont déjà vécu ensemble suffisamment longtemps — en union de fait — au moment du mariage pour juger qu'il valait la peine de formaliser leur union. Au contraire, l'union de fait regroupe des couples très différents : On y retrouve tous les couples qui s'essayent à la vie commune et dont une fraction en viendra à se marier — probablement avant d'avoir leur premier enfant — si l'expérience les satisfait, les personnes divorcées qui préfèrent former leur nouvelle union sans se marier et sans la transformer en mariage, notamment pour éviter d'être soumis une deuxième fois à l'ensemble des dispositions qui régissent le patrimoine familial et des couples qui en sont à leur première expérience de vie commune à long terme, mais qui ne souhaitent pas se marier. On peut difficilement expliquer l'écart entre le mariage et l'union de fait par une différence « de nature » alors que les caractéristiques des couples qui vivent sous l'une et l'autre modalité sont si différentes.

Les avantages sociaux liés à l'emploi et le droit à l'assurance-emploi, dont nous estimons l'effet pour les conjoints, réduisent sûrement le degré de l'insécurité économique que subissent les couples, mais ils n'influencent pas la naissance du premier enfant. Bénéficier d'un régime de retraite offert par l'employeur, qui réduit l'insécurité économique à long terme, n'a pas d'effet. Le statut de l'emploi du conjoint, qui détermine sans nul doute le degré de l'insécurité économique que subit le couple à court et moyen terme, n'a pas d'effet non plus.

On ne trouve pas d'effet direct du revenu, mais le montant des prestations de maternité et le montant des aides financières récurrentes qui s'ajouteraient au revenu du couple à la naissance du premier enfant, tous deux déterminés par le revenu, influencent la décision du couple.

En résumé, il semble bien que la décision qui conduit à la première naissance est régie par deux mécanismes différents, selon que le revenu du couple est modeste ou non.

Chez les couples dont le revenu familial est modeste, la décision repose notamment sur le montant des aides financières récurrentes, qui augmentent le revenu dont la famille disposera après la naissance et pendant la plus grande partie de la période où l'enfant sera à la charge de ses parents.

Chez les couples à revenu moyen et où le revenu d'emploi de la conjointe n'est pas négligeable, la décision repose notamment sur trois facteurs de réduction de l'insécurité économique : l'emploi permanent de la conjointe qui assure le maintien de son revenu et du revenu familial à la fin du congé de maternité, les prestations de maternité qui compensent la perte de revenu pendant le congé de maternité et la propriété de la résidence principale qui, dans la plupart des cas, assure à la conjointe la

moitié de la valeur nette de celle-ci même si elle n'en est pas propriétaire ou que ses revenus ne lui permettent pas d'en payer la moitié.

Chez les couples à revenu moyen, la décision semble relever de facteurs qui touchent spécialement la conjointe : le statut de son emploi, le montant des prestations de maternité et, vraisemblablement, le droit à la moitié de la valeur de la résidence principale en cas de rupture, peu importe la valeur de sa contribution. Dans ces couples, la décision d'avoir le premier enfant semble dépendre avant tout de la situation de la conjointe.

Retour sur les résultats de l'étude de la deuxième naissance

Le processus qui régit la décision d'avoir le deuxième enfant semble très différent de celui qui régit la décision d'avoir le premier. Deux facteurs seulement ont un effet appréciable : le revenu du conjoint et le montant des aides financières récurrentes supplémentaires auquel donnerait droit le nouvel enfant.

L'effet du montant des aides financières récurrentes sur la deuxième naissance est assez semblable à son effet sur la première. Il augmente entre 500 et 2 500 CAD, de sorte que le risque instantané des couples qui recevraient 2 500 CAD est sept fois plus élevé que celui des couples qui recevraient 500 CAD. Comme ce montant augmente en raison inverse du revenu, il semble que chez les couples dont le revenu familial est modeste, la décision d'avoir le deuxième enfant repose, comme celle d'avoir le premier, sur le montant des aides financières récurrentes et vraisemblablement pour la même raison : ces crédits augmentent le revenu dont la famille disposera après la naissance et pendant la plus grande partie de la période où l'enfant sera à la charge de ses parents.

Le mécanisme qui régit la deuxième naissance chez les couples à revenu moyen semble au contraire assez différent de celui qui régit la première naissance. Il ne dépend pas principalement de la situation de la conjointe; il semble au contraire dépendre principalement du revenu du conjoint. Le risque de la deuxième naissance augmente de manière non linéaire en fonction du revenu du conjoint : plus le revenu du conjoint est élevé, plus le risque d'avoir le deuxième enfant augmente rapidement.

Retour sur les résultats de l'étude de la troisième naissance

L'étude de la troisième naissance n'a pas permis d'identifier un seul facteur dont l'effet soit significatif.

La troisième naissance est un événement rare : en combinant deux panels, nous n'en observons que 115. Cette rareté suffit à rendre difficile l'estimation de coefficients significatifs.

Il est possible que cette rareté soit une conséquence de la nature de la fraction de la population que nous avons choisi d'étudier. La grande majorité des femmes qui vivent en couple et n'ont pas encore eu leur premier enfant ont un emploi. Nous avons choisi d'étudier les naissances chez les couples formés de conjoints qui ont tous les deux un emploi pour cette raison. Il est cependant possible qu'une

fraction importante des troisièmes naissances survienne dans des couples où la femme n'a pas ou n'a plus d'emploi. Si c'est le cas, le processus qui régit la troisième naissance devrait être étudié dans cette fraction de la population. Cette étude devrait être menée à partir d'hypothèses fondées sur la situation de ces couples, qui est très différente de celle des couples que nous avons choisi d'étudier.

Retour sur les hypothèses

Selon nos hypothèses, nous nous attendions 1) à ce que l'insécurité ait un effet négatif sur le risque d'avoir un enfant peu importe son rang, 2) à ce que le niveau des ressources ait un effet positif et 3) à ce que le niveau d'insécurité soit fonction du niveau des ressources.

Il ressort que les couples ne mesurent pas l'insécurité et les ressources de la même façon selon le nombre d'enfants qu'ils ont déjà mis au monde. Chez les couples à risque d'avoir un premier enfant, ce sont plutôt les caractéristiques du partenaire féminin qui sont déterminantes et très peu celles de son conjoint. Si la naissance d'un enfant signifie la perte de l'emploi pour la femme — si son emploi est temporaire — ou que l'arrêt de travail engendre une perte importante du revenu — mesurée par le montant prévisible des prestations de maternité — le couple risque de remettre à plus tard la venue du premier enfant et ceci indépendamment de la situation du conjoint. L'insécurité de la femme a un impact sur la décision d'avoir le premier enfant. Le revenu, utilisé comme un indicateur des ressources financières de la famille, n'est pas un élément qui influence directement la décision d'avoir le premier enfant. À l'opposé, le droit à un montant d'aide financière récurrente substantiel et être propriétaire de son logement, qui sont deux indicateurs des ressources financières du couple — on parle d'argent net pour les aides financières récurrentes et d'épargne pour la possession du logement —, sont des éléments qui ont un impact sur la décision des couples d'avoir un premier enfant. Les couples qui ont le plus de ressources — mesurées par ces deux indicateurs — et qui sont moins soumis à l'insécurité économique, sont plus enclins à mettre au monde un premier enfant.

Chez les couples à risque d'avoir un deuxième enfant, l'insécurité du partenaire féminin n'influence pas la décision de fécondité. Cette fois, c'est le revenu du partenaire masculin qui est déterminant. Plus le revenu du conjoint est élevé plus le risque d'avoir un deuxième enfant est grand, ce qui signifie que des ressources financières plus élevées soutiennent les couples dans leur désir d'avoir un deuxième enfant. Nous avons aussi vu dans l'analyse de la deuxième naissance que plus le montant prévisible des aides financières récurrentes est substantiel plus le risque d'avoir un deuxième enfant augmente. Un montant substantiel des aides financières récurrentes fournit plus de ressources aux couples — surtout les moins bien nantis — et diminue les obstacles qui empêchent les couples d'avoir un deuxième enfant. Ceci confirme nos hypothèses.

Chez les couples à risque d'avoir un troisième enfant, aucune de nos hypothèses n'est validée. Les niveaux d'insécurité et des ressources n'influencent pas la décision des couples d'avoir un troisième enfant.

Retour sur les hypothèses spécifiques

Parmi nos hypothèses spécifiques, nous nous attendions à ce que certaines caractéristiques de l'emploi réduisent l'insécurité économique des salariés et facilitent la réalisation de leur désir d'enfants.

Nous nous attendions à ce qu'un emploi permanent soit moins porteur d'insécurité qu'un emploi temporaire, qu'un salarié du secteur public soit moins soumis à l'insécurité qu'un même salarié dans le secteur privé, qu'un salarié avec un emploi à temps plein soit en situation moins précaire qu'un même salarié travaillant à temps partiel, et qu'un salarié protégé par une convention collective soit moins soumis à l'insécurité qu'un salarié non-protégé. Selon nos résultats, il n'y a pas de lien entre ces caractéristiques et une plus grande réalisation du désir d'enfant. La seule caractéristique de l'emploi qui a un effet significatif est le statut de l'emploi de la femme. Une femme avec un emploi permanent a trois fois plus de risque d'avoir un premier enfant. Pour toutes les autres variables et les autres rangs de naissances, il apparaît que la qualité d'un emploi et l'insécurité liée à cet emploi n'a pas vraiment d'impact sur la décision d'avoir un enfant.

Nous pensions que les avantages sociaux offerts par l'employeur ont pour effet de réduire l'insécurité et de soutenir les couples dans leur décision de fécondité. De nos analyses, il ressort que ni la participation à un régime de retraite offert par l'employeur ni avoir droit à d'autres avantages sociaux tels que des régimes de soins dentaires, d'assurance-vie, d'assurance-invalidité et d'assurance maladie n'ont un impact sur la décision des couples d'avoir des enfants même s'il est probable que ces avantages abaissent leur niveau d'insécurité.

Selon nos hypothèses, nous nous attendions à ce que plus le revenu du partenaire augmente plus l'insécurité économique diminue et plus le risque que les couples réalisent leur désir d'enfant soit grand. Pour les partenaires féminins, nous supposons qu'un revenu plus élevé augmente le coût d'opportunité pour la femme d'avoir un enfant et agit comme un frein à la fécondité. Nos résultats montrent que la relation entre le revenu de la femme et le risque d'avoir un enfant n'est jamais significatif ce qui va à l'encontre de notre hypothèse. Chez les partenaires masculins, notre hypothèse est validée uniquement pour les couples à risque d'avoir un deuxième enfant. Nous pensions aussi que plus le revenu après impôt ajusté de la famille économique est grand plus l'insécurité du couple est faible et plus le risque qu'il réalise son désir d'enfant est grand. Cette hypothèse n'a pas été validée.

Nous supposons que plus le taux de chômage correspondant à la situation d'une personne est élevé, plus cette personne peut ressentir de l'insécurité. Selon nos hypothèses, des taux de chômage élevés devaient se traduire par une plus faible fécondité. Il n'en est rien.

Parmi nos hypothèses en lien avec les interventions de l'État, nous supposons que l'admissibilité à des avantages sociaux a pour effet de fournir un filet social aux personnes, de diminuer leur insécurité et de supporter les couples dans leur désir d'avoir des enfants. Les résultats varient en fonction de l'intervention et du rang de l'enfant.

Les partenaires masculins qui ont droit à l'assurance-emploi n'ont pas un risque plus grand d'avoir un enfant que ceux n'y ayant pas droit.

L'admissibilité à un congé de maternité et à des prestations de maternité n'ont pas d'effet sur les comportements de fécondité. Pour le congé, ceci est moins surprenant considérant qu'après une courte période de travail, toutes les femmes y ont droit. Le montant des prestations de maternité a un effet significatif sur le risque d'une première naissance mais pas sur les naissances subséquentes. Il apparaît que c'est le montant des prestations de maternité qui influence davantage les comportements de fécondité et non pas le simple fait d'avoir droit aux prestations.

Le montant prévisible des aides financières récurrentes supplémentaires a un effet positif significatif sur le risque d'avoir un premier et deuxième enfant mais n'en a pas sur le risque d'une troisième naissance. Bien que chez les femmes à risque d'avoir un troisième enfant notre hypothèse ne tienne pas, elle tient tout à fait pour les deux autres rangs de naissance. Des transferts financiers plus élevés agit comme un incitatif dans la décision des couples de mettre au monde un premier et un deuxième enfant particulièrement chez les familles avec un faible revenu.

Nous nous attendions aussi à ce qu'un niveau d'éducation élevé soit lié à une moins grande insécurité sur le marché du travail et favorise la réalisation du désir d'enfant. Il ressort que l'éducation n'a pas d'effet net significatif sur le risque d'avoir un enfant peu importe le rang

Nous avons fait l'hypothèse que les couples propriétaires de leur logement disposent de plus de ressources — ressources immobilisées sous forme d'épargne — et que les partenaires sont plus engagés les uns envers les autres que les autres couples. Pour ces raisons nous pensions que ces couples sont mieux placés pour réaliser leur désir d'enfant. Cette hypothèse est vraie uniquement pour les couples à risque d'avoir un premier enfant. Pour ceux à risque d'avoir un deuxième ou un troisième enfant, la majorité des couples est propriétaire et cette variable n'a plus d'impact sur la décision de mettre au monde ou non un enfant.

Retour sur l'effet des politiques

De nos analyses il ressort que ce sont les politiques en général et non pas seulement les politiques familiales ou les politiques visant la fécondité qui influencent la décision des couples d'avoir des enfants. Ceci est particulièrement visible dans le cas des femmes à risque d'avoir un premier enfant. Par exemple, les politiques d'équité entre les hommes et les femmes telles que le droit à un congé de maternité qui permettent aux femmes de récupérer leur emploi lorsque celles-ci en ont un permanent

— c'est le congé de maternité qui permet aux femmes avec un emploi permanent de récupérer leur emploi puisque les normes empêchent les employeurs de licencier une femme parce qu'elle est enceinte — et la division du patrimoine familial peuvent influencer les femmes à avoir des enfants.

Ceci nous rappelle ce qu'Alva Myrdal expose dans *Nation and Family* : ce ne sont pas des mesures isolées qui influencent les comportements de fécondité mais plutôt un contexte global soutenu par un ensemble de mesures. Myrdal indique que les couples considèrent l'ensemble de leurs ressources et le contexte dans lequel ils vivent avant de prendre la décision d'avoir un enfant. Ils ne basent pas leur jugement sur le fait qu'une mesure précise les aidera. C'est exactement ce que nous venons de constater dans notre étude. Si des politiques telles que des politiques fiscales — par exemple l'imposition individuelle — ou des politiques d'équité entre les hommes et les femmes n'existaient pas, il est probable que les avantages sociaux tels que les prestations de maternité ou les aides financières récurrentes n'aient pas d'effet sur la fécondité car les conditions ne seraient pas favorables pour les femmes. Il était judicieux dans nos analyses de ne pas tenter de mesurer l'effet d'une politique particulière mais plutôt de mettre en relation l'ensemble des politiques sociales qui peuvent influencer les décisions de reproduction.

De plus, il semble bien que les politiques familiales ou les autres politiques permettent de réduire le degré d'exposition aux risques sociaux et à l'insécurité des couples et qu'elles les supportent dans leur décision d'avoir des enfants. Les politiques doivent être variées puisque les couples ne semblent pas mesurer l'insécurité de la même manière selon le nombre d'enfant qu'ils ont déjà mis au monde. Les couples sans enfant préfèrent des politiques de conciliation du travail et de la famille et des politiques favorisant l'équité entre les hommes et les femmes comme des prestations de maternité et la possibilité pour la femme de récupérer son emploi après le congé de maternité alors que pour les couples qui ont déjà un enfant préfèrent des mesures qui les soutiendront financièrement comme des aides financières récurrentes. Ainsi, nous avons tout lieu de croire que des politiques qui tiennent compte des besoins spécifiques des familles et qui réduisent l'insécurité et les risques sociaux auxquels ils ont confrontés peuvent avoir un effet positif sur la fécondité de la population.

Les limites de l'étude

Nous présentons dans les lignes qui suivent certaines limites de cette étude. La première limite concerne le choix de nos échantillons. Nous avons sélectionné uniquement des couples dont les deux partenaires sont salariés. Bien que les couples à deux salariés représentent la majorité, il serait tout de même pertinent de s'attarder aux couples qui se trouvent dans d'autres situations telles que les couples modernes — qui représentent 15 % de l'ensemble — ainsi que ceux où au moins un des partenaires est travailleur autonome ou sur le chômage. Ceci permettrait d'avoir une meilleure compréhension des comportements de fécondité de l'ensemble de la population canadienne. La principale raison pour laquelle nous avons exclus ces couples de nos analyses est la faible taille des

échantillons. Les inclure aurait augmenté l'hétérogénéité et aurait exigé la mise en place de nombreuses relations conditionnelles.

Pour appréhender l'insécurité économique, nous aurions aimé avoir à notre disposition des variables qui indiquent la perception subjective des individus. Ces variables auraient permis de connaître plus précisément le degré d'insécurité des enquêtés. Malheureusement, l'EDTR ne fournit aucune variable sur la perception des individus face à l'avenir.

Par ailleurs, il est possible que la conjoncture économique ait un effet décalé sur le comportement des individus. Par exemple, si le chômage tend à diminuer, les individus prendront un certain temps à le réaliser —peut-être quelques mois, voire quelques années. Par contre, si une crise économique éclate, leur comportement change peut-être plus rapidement. Il est difficile de mesurer à quelle vitesse les individus réagissent aux nouvelles conditions économiques. De plus, il est possible qu'il y ait un délai entre le niveau d'insécurité ressentie par les personnes et les couples et le changement des caractéristiques des personnes. L'insécurité ne change peut-être pas simultanément avec le changement des conditions auxquelles sont confrontés les couples. Il est difficile voire impossible de déterminer la grandeur du décalage entre le niveau d'insécurité perçue et les conditions réelles. Ceci constitue une limite de cette analyse.

Une autre limite de cette étude est le manque d'information sur les ressources réelles des individus. Dans l'EDTR, nous avons beaucoup d'information sur les revenus mais nous en avons peu sur les ressources accumulées — épargne et actifs — ou sur les dettes. Par exemple, il est impossible de savoir si une personne a accumulé de l'épargne ou contracté des dettes — et par ricochet le montant de cette épargne et de ces dettes. En d'autres mots, nous avons un portrait incomplet de la situation économique des enquêtés.

Nous n'avons pas pris en considération certaines interventions d'État dans nos analyses, comme par exemple, les services de garderie, le congé parental et le congé de paternité ainsi que les prestations qui y sont liées. Ces politiques ont sûrement un impact sur les décisions de fécondité.

Certains avantages sociaux offerts par les employeurs aux salariés¹³ — comme par exemple des prestations de maternité — auraient aussi eu leur place dans notre analyse. Malheureusement, l'EDTR n'a pas recueilli d'information sur ces avantages ce qui rend difficile voire impossible de les inclure dans l'analyse. Pourtant, ces avantages peuvent bel et bien influencer les décisions de fécondité.

Une analyse biographique permet généralement de suivre les personnes tout au long de leur vie. Dans cette étude, nous aurions aimé suivre les femmes tout au long de leur période reproductive mais il était impossible de les suivre sur une période excédant six ans. À notre connaissance, aucune autre enquête ne fournit ces données sur une aussi longue période.

¹³ Par exemple, nous avons constaté que certains travailleurs avaient droit à des prestations de maternité payés par leur employeur, mais il était impossible dans l'EDTR de déterminer qui était éligible à ces avantages.

Il serait aussi à propos, dans une autre étude, de comparer le Québec et le reste du Canada parce que le Québec se distingue des autres provinces — nous pouvons penser aux nombreux programmes sociaux instaurés pour soutenir les familles ainsi que la forte prévalence de l'union de fait dans la province —. Encore une fois, la taille de l'échantillon risque de rendre difficile cette comparaison.

Dans nos analyses nous avons supposé que les couples prenaient en considération, lors de la prise de décision d'avoir un enfant, les conditions qui prévaudraient au moment de la naissance. Nous avons raisonné comme si les couples se projettent dans le futur et évaluent les ressources qu'ils auraient à leur disposition à ce moment là. Ce choix est sujet à débat. En fait, il est probable que chaque couple prend sa décision d'avoir un enfant d'une manière différente. Certains couples prennent leur décision d'avoir un enfant bien avant la naissance mais attendent les conditions favorables, d'autres projettent leur situation avec un enfant de plus. Peut-être aurait-il fallu considérer uniquement les conditions au moment de la conception?

Enfin, la période à l'étude a été marquée par une embellie de la situation économique qui a peut-être réduit l'insécurité générale de la population et qui a favorisé la réalisation du désir d'enfant des couples.

Prochaines étapes

Bien que cette étude présente de nombreux résultats, il est possible d'aller encore plus loin pour mieux comprendre de quelle façon agisse les politiques familiales et dans quelles circonstances les couples prennent la décision d'avoir le premier, deuxième ou troisième enfant

Nous pourrions envisager de mener une comparaison entre le Québec et le reste du Canada — en s'assurant que la taille des échantillons le permet; il faudrait considérer utiliser l'information des autres panels disponibles —. Dans la recension d'écrits nous avons souligné que le Québec a adopté un régime social-démocrate et que les autres provinces ont plutôt un régime libéral propre aux pays anglo-saxons. Une comparaison des comportements de fécondité entre les deux régions améliorerait notre compréhension des différences qui existent entre les Québécois et les autres Canadiens. Le Québec, dans les dernières années, a instauré de nombreuses mesures pour faciliter la conciliation du travail et de la famille comme le nouveau programme de congés parentaux et les services de garde subventionnés. Dans une nouvelle étude, nous pourrions tenter de mesurer l'effet de ces politiques en utilisant la population du reste du Canada comme groupe témoin et la population du Québec comme groupe expérimental.

Dans notre étude, nous n'avons pas tenté de distinguer les groupes sociaux au travers de variables comme le pays de naissance, l'origine ethnique et la langue qui peuvent être des éléments dont la combinaison peut définir l'appartenance à un groupe social dont les normes et la dynamique démographique et notamment la réaction potentielle aux politiques peut varier de manière importante

(Folbre, 1994). Dans le contexte canadien, où 20 % de la population est née à l'extérieur du pays, une étude de la sorte serait pertinente.

Comme prochaine étape immédiate, il faudrait étudier les comportements reproductifs des couples que nous avons exclus de nos échantillons, c'est-à-dire les couples modernes et les couples composés d'au moins un travailleur autonome ou d'une personne sur le chômage, ceci dans le but de vérifier si l'impact de l'insécurité et des risques sur les comportements de fécondité est le même pour ces couples que pour les couples à deux salariés.

ANNEXE 1

Les mesures au Canada

Dans cette annexe nous présentons une liste des politiques familiales qui existent au Canada. Au niveau fédéral, les aides sont principalement financières et sont généralement sous condition de ressources. Parmi les programmes existants il y a la prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), la prestation nationale pour enfant (PNE), le supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE), la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE), le crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), la prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT), la déduction pour frais de garde, les prestations de maternité et les prestations parentales.

De façon générale, les politiques familiales qui existent dans la majorité des provinces sont les mesures qui sont implantées par le gouvernement fédéral. Le Québec constitue une exception puisqu'il met de l'avant ses propres politiques familiales dont voici une liste provisoire : le soutien aux enfants, la prime au travail, le Régime québécois d'assurance parentale, les garderies subventionnées, le crédit d'impôt pour frais de garde et le programme de supplément de loyer et l'allocation-logement.

Les autres provinces ont aussi des programmes qui leur sont propres. Parmi les programmes il existe la prestation pour enfants de Terre-Neuve et du Labrador, la prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse, la prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick, le supplément au revenu gagné du Nouveau-Brunswick, le supplément de revenu de l'Ontario pour les familles de travailleurs ayant des frais de garde d'enfants, le programme de revenu supplémentaire pour les parents du Manitoba, le supplément à l'emploi de la Saskatchewan, le crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta, la prestation familiale de la Colombie-Britannique ainsi que la prestation sur le revenu gagné de la Colombie-Britannique.

BIBLIOGRAPHIE

- Anderson, C. 2004. *Economic Insecurity in Comparative Perspective*. Binghamton NY : Binghamton University (Working Paper Series, n°117), 26 p.
- Bagavos, C. et C. Martin. 2000. *Faible fécondité, familles et politiques publiques. Rapport synthèse du séminaire annuel de Séville, Espagne*. Vienne : Institut autrichien de recherche sur la famille, 33 p.
- Beaujot, R. et A. Bélanger. 2001. *Perspectives on Below Replacement Fertility in Canada : Trends, Desires, and Accomodations*. London (Canada) : University of Western Ontario, Population Studies Centre (Discussion paper n°01-0), 27 p.
- Beck, U. 1986. *La société du risque; Sur la voie d'une autre modernité*. Paris : Champs, Flammarion, 521 p.
- Becker GS (1981) A treatise on the Family. Harvard University Press. 288 p.
- Becker GS et Lewis HG (1973) On the Interaction between the Quantity and the Quality of Children. *Journal of Political Economy* 81(2):S279-S288
- Bernier, J., L. Dallaire et L. Roy (2004). Natalité et interventions publiques. Ministère de l'Emploi de la Solidarité sociale et de la Famille. Québec : 52 p
- Bernier, J. et L. Roy (2006). La politique familiale, les tendances sociales et la fécondité au Québec : une expérimentation du modèle nordique. d.A.e.d.I.C.f. Ministère de la Famille : 110 p
- Bjorklund, A. 2006. «Does family policy affect fertilty? Lessons from Sweden». *Journal of Population Economics*, vol. 19(1), p. 3-24.
- Burkett, E. 2000. *The Baby Boon : How Family-Friendly America Cheats the Childless*. New York : Free Press.
- Chesnais, J.-C. 1998. «Below-replacement fertility in the European Union (EU-15) : Facts and policies, 1960-1997». *Review of Population and Social Policy*, vol. 7, p. 83-101.
- Commission des normes du travail du Québec. 2008a. *Congé de maternité*. En ligne : <http://www.cnt.gouv.qc.ca/conges-et-absences/evenements-familiaux/conge-de-maternite/index.html>. Consultation le 15 juillet 2008.
- Conseil de la famille et de l'enfance (2008). La politique familiale au Québec : visée, portée, durée et rayonnement. C.d.l.f.e.d. l'enfance. Québec : 76 p
- Conseil pontifical Justice et Paix (2005). *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*. Les Éditions du Cerf. Paris
- Cox, D.R. 1972. «Regression models and life-tables». *Journal of the Royal Statistical Society*, vol. 8, no 34, p. 187-220.
- Cranford, C.J., L.F. Vosko et N. Zukewich. 2003. «Precarious Employment in the Canadian Labour Market : a Statistical Portrait». *Just Labour*, vol. 3, p. 6-22.

- de Boor, C. 2001. *A Practical Guide to Splines*. New York : Springer, 346 p.
- Del Boca, D. 2002. «The effect of child care and part time opportunities on participation and fertility decisions in Italy». *Journal of Population Economics*, vol. 15(3), p. 549-573.
- Dominitz, J. et C.F. Manski. 1997. «Perceptions of Economic Insecurity : Evidence From the Survey of Economic Expectations». *The Public Opinion Quarterly*, no 61(2), p. 261-287.
- Esping-Andersen, G. 1999. *Social foundations of postindustrial economies*. Oxford, Royaume-Uni : Oxford University Press.
- Esping-Andersen, G. 1990. *The Three Worlds of Welfare Capitalism*. New Jersey : Princeton University Press.
- Folbre, N. 1994. *Who pays for the kids? Gender and the structures of constraint*. London and New York, 335 p.
- Fortin, A. 2009. *Splines Cubiques*. En ligne : <http://www.giref.ulaval.ca/~afortin/mat17442/documents/splines.pdf>. Consultation le 10 juillet 2009.
- Gauthier, A.H. 2002. «Les politiques familiales dans les pays industrialisés : y a-t-il convergence?». *Population (French Edition)*, vol. 57, no 3, p. 457-484. En ligne : <http://www.jstor.org/stable/1535055>.
- Gauthier, A.H. 2001. *The impact of public policies on families and demographic behaviour*. ESF/EURESCO conference, Bad Herrenalb, Germany
- Gauthier, A.H. 1996. *The State and the Family, A Comparative Analysis of Family Policies in Industrialized Countries* Clarendon Press, Oxford, 232 p.
- Karp, N. [s.d]. *Infographie*. En ligne : http://nicolaskarp.free.fr/LI/LI3/infographie/Infographie_chap7.pdf. Consultation le 15 novembre 2009.
- Kesselman, J.R. 2008. «Income Splitting and Joint Taxation of Couples : What's Fair?». *IRPP Choices*, vol. 14(1).
- Korpi, B.M. (dir.). 2004 (London). En ligne : http://www.daycaretrust.org.uk/mod/fileman/files/Barbara_Martin_Korpi_final.pdf.
- Kyriazis Stella (1987) « Approches économiques de la fécondité : une analyse comparative des théories du New Home Economics et d'Easterlin », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 16, n° 2, 1987, p. 167-185.
- Laplante, B. (2008). L'évolution de l'insertion sur le marché du travail et de la formation des familles des générations de jeunes Canadiens, 1976-2001, INRS, Urbanisation, culture et société
- Letablier, M.-T., A. Luci, A. Math et O. Thévenon. 2009. *The costs of raising children and the effectiveness of policies to support parenthood in European countries : a Literature Review*. European Communities
- Martel, É. 2003. «Les stratégies des individus et des familles qui font face au chômage : de l'assurance-chômage à l'assurance-emploi». Maître ès sciences (M.Sc), Montréal, Université de Montréal, Département de sociologie, 113 p.

- McDonald, P. 2002. «Les politiques de soutien de la fécondité : l'éventail des possibilités». *Population, Institut national d'études démographiques (Paris)*, vol. 57, no n°3, mai-juin, p. 423-456.
- McDonald, P. 2000. «Gender equity in theories of fertility». *Population and Development Review*, vol. 26(3), p. 427-439.
- Mercure, D. 2001. «Les mutations contemporaines des rapports entre le travail, l'emploi et la famille». Dans *Démographie et famille, Les impacts sur la société de demain*, p. 74-86. Québec: Publication du Conseil de la Famille et de l'Enfance (CFE).
- Milligan, K. (2008). Canadian Tax and Credit Simulator, Database, software and documentation, Version 2008-1
- Moynihan, D.P. 1968. «Foreword to the paperpack edition». Dans *Nation and Family*, p. v-xvii. Cambridge MA: The M.I.T Press.
- Myrdal, A. 1941. *Nation and Family : The swedish experiment in democratic family and population family*. Cambridge, Massachusetts et Londres, Angleterre.
- Neyer, G. (2003). Family policies and Low Fertility in Western Europe. Rostock (Allemagne), Max Planck Institute for Demographic Research : 36 p
- Organisation de coopération et de développement économique. 1997. *Perspectives de l'emploi 1997*. Paris : OCDE.
- Osberg, L. (1998). Economic insecurity. Sydney, Australie : University of New South Wales, (Social Policy Research Center, Discussion paper n°88)
- Pauti, A. 1992. «La politique familiale en Suede». *Population (French Edition)*, vol. 47, no 4, p. 961-985. En ligne : <http://www.jstor.org/stable/1533769>.
- Polanyi, K. 1944. *The great transformation*. Boston, Massachussets : Beacon Press, 317 p.
- Rodgers, G. et J. Rodgers. 1989. *Precarious Jobs in Labour Market Regulation : The Growth of Atypical Employment in Western Europe*. Brussels : Free University of Brussels.
- Royston, P. 2001. «Flexible alternatives to the Cox model, and more». *Stata Journal*, vol. 1, p. 1-28.
- Royston, P. et M.K.B. Parmar. 2002. «Flexible proportional-hazards and proportional-odds models for censored survival data, with application to prognostic modelling and estimation of treatment effects». *Statistics in Medicine*, vol. 21, p. 2175-2197.
- Royston, P. et W. Sauerbrei. 2007. «Multivariable modeling with cubic regression splines : a principled approach». *Stata Journal*, vol. 7, p. 45-70.
- Shorter, E. 1977. *Naissance de la famille moderne*. Coll. «L'univers historique». New York : Édition du Seuil.
- Sleebos, J.E. 2003. «Low Fertility Rates in OECD Countries : Facts and Policy Responses». *OECD Labour Market and Social Policy Occasional Paper*, no 15. En ligne : <http://www.oecd.org/dataoecd/13/38/16587241.pdf>. Consultation le 15 mai 2008.

- Statistique Canada. 2009a. *Concepts analytiques*. Statistique Canada. En ligne : <http://www.statcan.gc.ca/pub/13f0022x/00003/notedef/5801170-fra.htm>. Consultation le 5 août 2009.
- Statistique Canada. 2009b. *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*. Statistique Canada. En ligne : http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3889&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2. Consultation le 5 août 2009.
- Statistique Canada. 2009c. *Le dictionnaire électronique de données de l'EDTR - Variables pour l'entité labrsumm*. En ligne : <http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0026x/2006000/4153528-fra.htm>. Consultation le 15 septembre 2009.
- Statistique Canada (1994). Guide de l'utilisateur des microdonnées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu. Ottawa, Statistique Canada (75M0001GPF)
- Wikipédia (2009a). Interpolation polynomiale. Wikipédia, l'encyclopédie libre En ligne : http://fr.wikipedia.org/wiki/Interpolation_polynomiale.
- Wikipédia (2009b). Phénomène de Runge. Wikipédia l'encyclopédie libre En ligne : http://fr.wikipedia.org/wiki/Ph%C3%A9nom%C3%A8ne_de_Runge.
- Wikipédia (2009c). Spline (mathematics). Wikipédia, l'encyclopédie libre En ligne : [http://en.wikipedia.org/wiki/Spline_\(mathematics\)](http://en.wikipedia.org/wiki/Spline_(mathematics)).